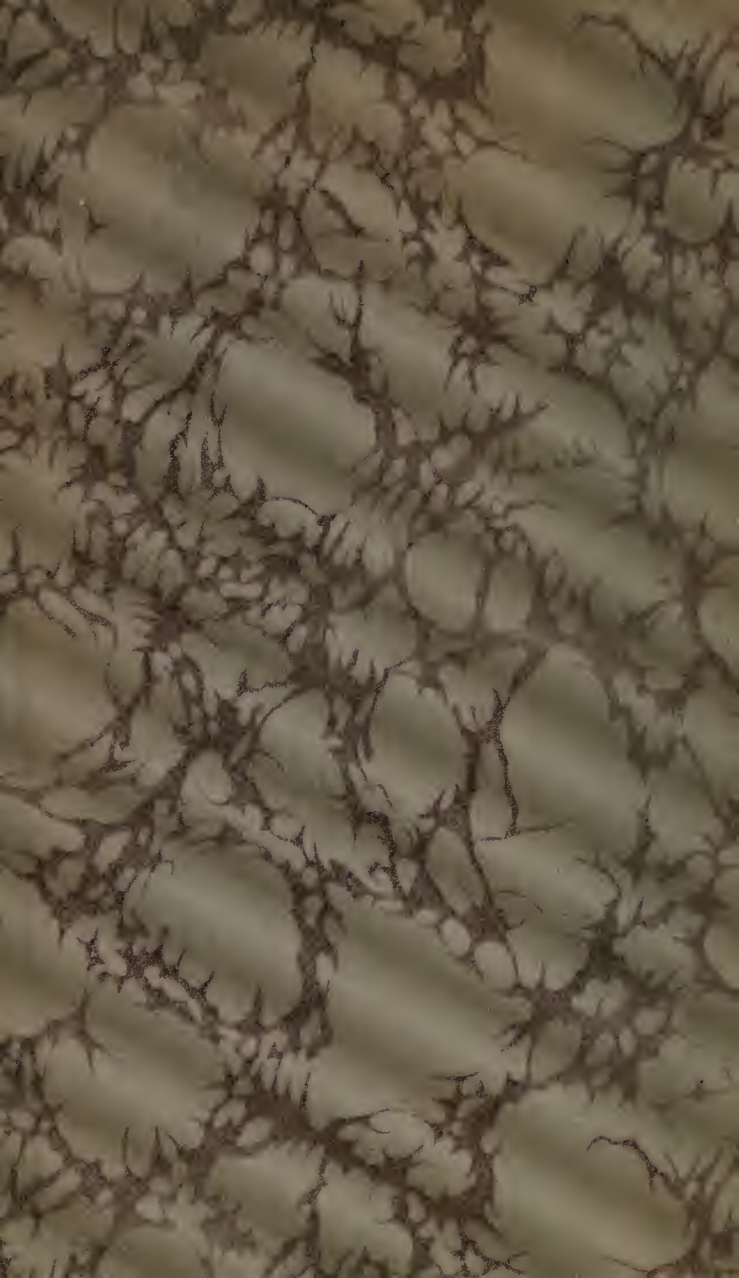
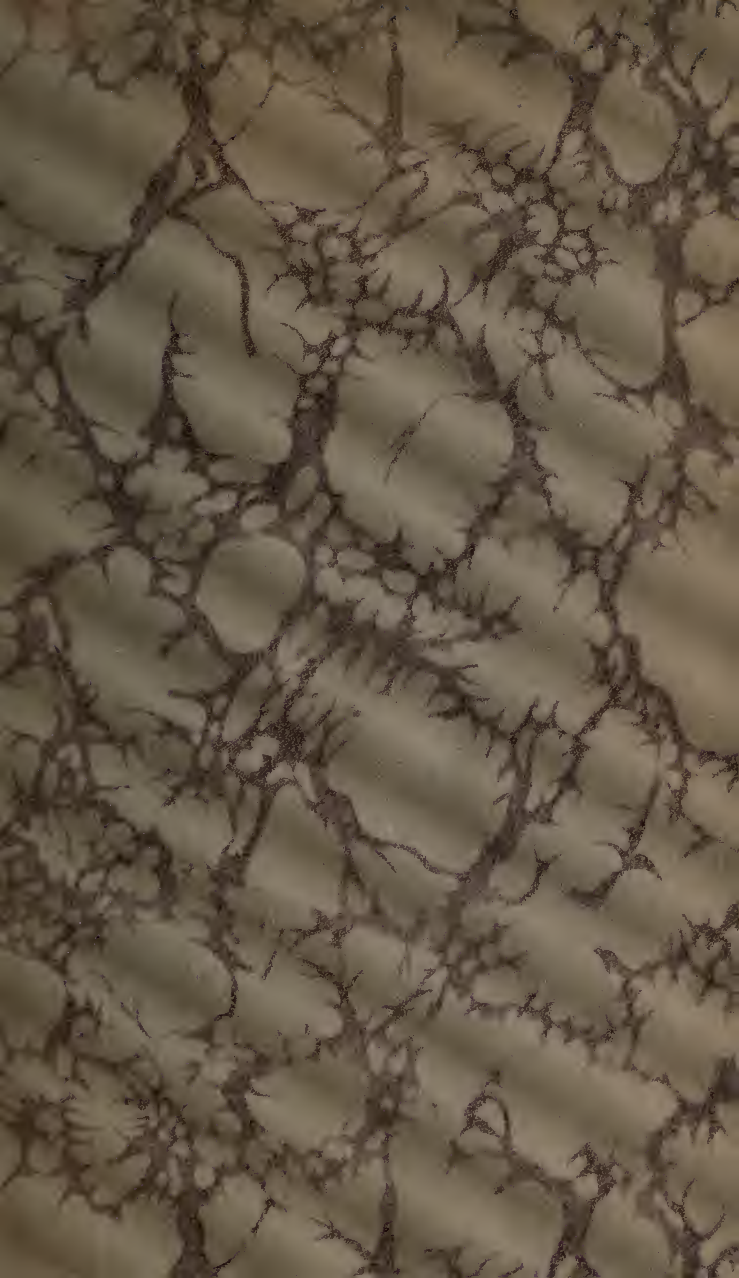




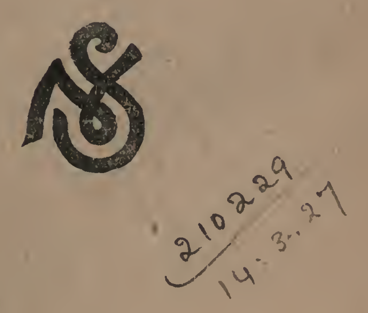


HISTOIRE DE LA COMMUNE

BIBLIOTHÈQUE SOCIALISTE

GEORGES BOURGIN

HISTOIRE
DE
LA COMMUNE



PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ NOUVELLE
DE LIBRAIRIE ET D'ÉDITION

F. RIEDER ET Cie, ÉDITEURS
7, PLACE SAINT-SULPICE, PARIS (VIe)

4e mille



AVANT-PROPOS

Chaque 18 mars est célébré par les prolétaires comme un anniversaire. Il y a dans ce culte d'une date historique un sentiment complexe, où se mélangent à la douleur pour la défaite essuyée la haine pour les répressions impitoyables et l'espoir d'une revanche sociale. Mais ce sentiment est confus, et s'il est susceptible de susciter les énergies propres à cette revanche, il ne l'est pas plus, il l'est moins que la connaissance exacte du passé. Cette connaissance, abolissant la légende, déterminant les causalités, permettra d'éviter les fautes jadis commises, d'apprécier justement l'action des hommes et des groupes ; surtout, elle montrera les différences de ce passé avec le présent, avec l'avenir, et, sans préjuger de la forme possible de la victoire, exclura l'imitation servile des formes utilisées.

Cette connaissance est aujourd'hui relativement possible. D'abord un certain recul assure l'impartialité[1]. Beaucoup d'hommes de cette période ont disparu, dont on peut aborder désormais l'histoire dégagé des passions et des préjugés du jour. Sans doute des légendes se sont formées, obscurcissant la vérité ; mais ces légendes ne tiennent pas devant la critique, qui puise ses armes dans l'arsenal nombreux des textes contradictoires. Bien des textes sont encore ignorés, inédits ; je ne parle pas des souvenirs qui dorment au fond des cerveaux ou dans le coin des tiroirs, et dont la valeur est plus ou

1. M. Clemenceau a autorisé en 1906 l'inscription de leur titre sur les tombes des combattants de la Commune.

moins sujette à caution, mais des textes innombrables conservés aux Archives de la Guerre[1], de la Justice, Nationales[2]. Néanmoins, on peut largement utiliser ceux qui ont été publiés, ainsi que les livres écrits par les historiens des divers partis ou plutôt des diverses classes, et dont un choix est proposé dans la bibliographie présentée ici.

La bibliographie est choisie ; les faits, dans ce petit volume, le sont aussi, c'est-à-dire que je ne suis pas entré dans le détail minutieux des événements, dans l'analyse au jour le jour des quotidiens reflétant l'opinion des partis en guerre et la vie intime de Paris. J'ai écarté, d'autre part, deux sujets annexes du sujet principal : l'histoire des mouvements communalistes dans les départements, fort mal connue encore, et pour laquelle serait nécessaire un dépouillement complet de tous les journaux provinciaux ; celle des proscrits de la Commune, non seulement de ceux qui, comme Allemane[3], ont souffert au bagne, mais de ceux qui ont, sur la terre d'exil, transformé leurs conceptions politiques et sociales au contact d'autres hommes et d'autres groupements[4]. Si les causes de la révolution de 1871, son œuvre socialiste, les raisons de sa défaite apparaissent, après la lecture de ce travail, suffisamment claires et certaines, j'estimerai avoir fait quelque chose non seulement pour cette connaissance précise dont je parlais, mais encore pour l'éducation présente du prolétariat conscient. Ce vœu me dispensera pour le moment d'une conclusion plus explicite.

1. Les conseils de guerre, pour l'instruction des procès, s'emparèrent de masses considérables de documents.

2. A la Bibliothèque nationale sont conservés les papiers, encore secrets, de Thiers.

3. V. ses *Mém. d'un communard*, Paris, s. d. (1906), in-18.

4. Cette histoire est magistralement préparée par L. Descaves. On trouvera d'excellents éléments dans le t. II de l'*Internationale*, par J. Guillaume (Paris, 1907, in-8°).

BIBLIOGRAPHIE

DOCUMENTS. — *Journal officiel* (*J. O. V.*), contenant les actes du gouvernement régulier; *Journal officiel de la Commune* (*J. O. C.*), contenant ceux de la Commune et une partie des procès-verbaux (*P.V. C.*); *Annales de l'Assemblée nationale*, trois premiers vol. (in-4°); *Enquête sur le 18 mars*, 3 vol. in-4°, publiés par la Commission d'enquête parlementaire (I. Rapports, II. Dépositions, III. Documents); Général APPERT, *Rapport d'ensemble sur les opérations de la justice militaire*; *Gazette des Tribunaux*; F. MAILLARD, *Affiches*, etc., Paris, 1871, in-12.

JOURNAUX. — *a*. Pour Versailles, les grands périodiques connus : *Débats*, *Temps*, *Gaulois*, *Figaro*, plus *Paris-Journal*. — *b*. Pour Paris, voy. leur liste et leur histoire dans F. MAILLARD, *Les journaux pend. le siège et la C.*, Paris, 1871, in-12; à citer : *Le Cri du Peuple*, *La Commune*, *Le Vengeur*, *Le Père Duchêne*. — *c*. Journaux étrangers, plus objectifs (surtout les anglais : *Times*).

SOUVENIRS ET HISTOIRES. — Les livres publiés en France sur la Commune jusqu'à 1879 sont répertoriés au t. XI du *Catal. de l'hist. de France de la Bibl. nat.* ($\mathrm{L}^{b\,57}$ 1 à 3.200 environ) :

a. Réacteurs : deux livres essentiels : M. DUCAMP, *Les convulsions de Paris*, 1878, 4 in-8°; J. CLARETIE, *H. de la Révol. de 1870-71*, Paris, s. d., 5 in-8°. On peut négliger toute la littérature d'invective et d'apologétique contemporaine; il y aurait fort à dire d'autre part sur la méthode critique de ces deux auteurs, qui n'ont pas été utilisés pour ce travail.

b. Républicains (conciliateurs) : deux bons ouvrages : LANJALLEY et CORRIEZ, *H. de la Révol. du 18 mars*, Bruxelles, 1871, in-8°, employé surtout à cause des textes insérés ; L. FIAUX, *H. de la guerre civile de 1871*, Paris, 1879, in-8°. Joindre les ouvrages de C. PELLETAN (*La C. et le Comité central ; La Semaine de mai*), et le beau roman des frères MARGUERITTE (Paris, [1904], in-18).

c. Communalistes : On trouvera la liste des membres de la Commune qui ont écrit sur le mouvement dans l'excellente *H. de la C.*, Paris, s. d., in-18, de LISSAGARAY. Comme représentant des tendances différentes, voy. : JOURDE, *Souvenirs*, Bruxelles ; ARNOULD, *H. popul. et parlem. de la C.*, B., 1873, 3 in-18 ; B. MALON, *La 3e défaite du prolétariat français*, Neuchatel, 1871, in-8° ; L. MICHEL, *La C.*, Paris, 1898, in-18 ; DA COSTA, *La C. vécue*, Paris, 1903-1905, 3 in-18 ; ALLEMANE, *Mémoires d'un communard*, Paris, s. d., in-18. Joindre, pour la philosophie du mouvement, K. MARX, *La C. de Paris*, trad. fr., Paris, 1901, in-18.

ICONOGRAPHIE. — P. PETIT, *Guide-Recueil de Paris brûlé*, Paris, s. d., in-18 ; DAYOT, *L'invasion, le siège, la Commune*, Paris, s. d., in-4° ; *Les ruines de Paris et de ses environs*, Paris, 1906, in-4°.

HISTOIRE DE LA COMMUNE

CHAPITRE PREMIER

CAUSES DU MOUVEMENT COMMUNALISTE

La Commune est un événement complexe dont il est très difficile d'analyser les causes : un recul insuffisant dans le temps, un nombre trop limité de documents, des contradictions absolues entre ceux qui existent rendent la tâche malaisée. On essaiera cependant de montrer dans quelle ambiance politique et sociale le mouvement a pu se propager, quels en ont pu être les antécédents, quelle en a été la raison déterminante.

*
* *

La torpeur du second Empire avait commencé à se dissiper avec les élections de 1863. Aux élections de 1869, on vit le parti républicain agir avec hardiesse et intelligence et créer un parti sérieux d'opposition dans le Corps législatif[1]. Le gouvernement

1. É. Ollivier, dans *Revue des Deux-Mondes*, 1er juin 1906. Berton, *L'Évol. constit. du 2e Emp.*, Paris, 1900, in-8°. A. Thomas, *Le sec. Emp. (Hist. social.)*, Paris, s. d. (1907), in-4°.

impérial, forcé de satisfaire, dans une certaine mesure, les exigences nouvelles de la population, orienta sa politique dans le sens libéral, desserra les liens de la presse, modifia la législation sur les réunions publiques, autorisées désormais à condition de ne s'occuper point de politique[1]. É. Ollivier présida aux courtes destinées de l'Empire libéral, dont le plus clair résultat fut de liquider le lourd passif de l'Empire autoritaire. L'enterrement de V. Noir, tué par le prince Pierre Bonaparte, amena une manifestation républicaine qui se prolongea en une agitation féconde. Néanmoins le plébiscite qui approuvait la politique nouvelle de l'Empereur et la Constitution du 2 janvier 1870 fut voté à une majorité écrasante : 7.350.000 oui contre 1.540.000 non (8 mai 70).

Pour se conserver cette majorité qui garantissait sa stabilité, le gouvernement impérial conçut l'idée d'une guerre qui, tout en servant les intérêts dynastiques, satisferait le goût de la nation pour la gloire militaire, permettrait aux spéculateurs avides d'organiser de fructueuses fournitures, et ruinerait la plate-forme d'opposition de la gauche. Fort de ses succès chèrement achetés aux tranchées de Sébastopol, de ses victoires faciles sur les incapables généraux de la monarchie austro-hongroise, il ne voyait

1. La première réunion est du 28 juin 1868.

pas son armée peu nombreuse, mal armée, commandée par des chefs jaloux les uns des autres, pourris par la vie de cour, et dont certains étaient remplis de rêves malsains d'autocratie militaire ; il ne voyait pas surtout le chef suprême, l'Empereur, aboulique, presque gâteux. A ce moment précis, les vainqueurs de Sadowa pensaient trouver dans une seconde guerre étrangère le moyen de réaliser définitivement l'unité de l'Allemagne. La guerre jaillit de la dépêche d'Ems (15 juillet). Les désastres du début de la campagne posèrent brutalement la question du renversement du régime. Le 9 août, date de la réouverture du Corps législatif, on avait jeté bas le ministère du 2 janvier; La nouvelle de Sedan finit de tuer l'Empire ; le 4 septembre, la foule envahit le Corps législatif, et, après sa dispersion, J. Favre et Gambetta prononcèrent la déchéance de la dynastie.

Le parti républicain était ainsi porté brusquement au pouvoir par une calme révolution dans un instant de crise nationale. C'est à dénouer cette crise que dès lors il s'employa. De septembre 70 à février 71, le Gouvernevernement de la Défense nationale, en qui il s'exprimait, essaya de remplir la lourde tâche d'organiser les armées nouvelles qui permîssent au moins de limiter l'invasion allemande et de gouverner dans le sens républicain, avec un personnel non préparé, ce

qui restait de la France. Le Gouvernement de la Défense, quels qu'aient été ses efforts, ne sut pas mener à bien cette œuvre double[1]. Ses jeunes armées fondirent les unes après les autres, et la France recrue se confia à une Assemblée réactionnaire. C'est que le parti républicain, en vingt ans d'opposition à l'Empire, n'avait pu élaborer qu'un programme purement critique; sous ses bannières s'étaient réunis des hommes semblables seulement par leur haine du régime autoritaire, mais qui, l'Empire disparu, devaient tenter de réaliser leurs conceptions particulières[2].

Parlementaires depuis 1857, les républicains ont vu leur groupe grandir à toutes les élections suivantes, puis enfin se diviser; d'abord Ollivier se tourne vers l'Empire, qui l'accueille avec Prévot-Paradol et Weiss, puis la gauche se scinde, en gauche fermée, avec J. Simon[3], tiède radical, J. Favre, bourgeois haineux du socialisme[4], J. Grévy, égoïste profiteur, Picard, critique de la législation ouvrière du second Empire[5], — et gau-

1. V. dans J. Simon, *Souv. du 4 Sept.*, p. 469, la liste des mesures législatives, peu importantes, prises par le gouvernement. Cf. *Enq. sur le Gouv. de la D. N.*

2. Cf. Weill, *Hist. du parti rép. de 1815 à 1870*, Paris, 1900, in-8°; J. Tchernoff, *Hist. du parti rép. sous le sec. Emp.*, Paris, 1906, in-8°.

3. *Enq.*, II, 52.

4. *Enq.*, II, 43.

5. *Enq.*, II, 397.

che ouverte, avec Glais-Bizoin, Lavertujon, E. Pelletan ; ceux-ci, avec Ulbach, Challemel-Lacour, avaient élaboré une doctrine gouvernementale que le Gouvernement de la Défense essaya d'appliquer; mais cette doctrine est nulle au point de vue social. D'autre part, Gambetta, mis en vedette par l'affaire Baudin, exposait, en 68, en 69, son programme opportuniste, où la question sociale n'avait pas de place, ou bien se subordonnait à la question politique, et où apparaissait en principe la négation du socialisme formulée par lui en 1870 ; il devait réserver son énergie pour l'organisation des armées françaises, puis, après la paix, pour les luttes de partis, pour la conquête de la France sur les hommes de droite ; à ses côtés, J. Ferry n'était qu'un homme d'action, hostile à l'antagonisme des classes, cause, à ses yeux, de la réussite du coup d'État, plein de mépris pour les chefs du prolétariat, qui ne sont pour lui « qu'une tourbe d'impuissants et d'intrigants [1] ». A l'extrême-gauche du parti républicain, Ranc, Brisson, Lockroy, Rochefort, qui donnait la main aux révolutionnaires, sans doctrine bien définie, se contentaient de battre en brèche l'autorité impériale ; Clemenceau, d'éducation blanquiste, formulait la théorie du bloc, critiquait l'idée de l'évolution lente

1. Lettre à Gambetta, 8 fév. 1871, dans *Rev. de Paris*, 1er déc. 1904.

de la société, sans tenter d'ailleurs de déterminer les lois qui président à ses changements, et tout en méritant les éloges du préfet de police Cresson[1]. C'est que, des tendances intéressées de l'Empire pour les ouvriers, les républicains gardaient une sorte de défiance à l'égard des programmes sociaux, bien exprimée par J. Simon, dans son livre sur *la Liberté*, en 1857, par Allain-Targé, dans la *Revue politique* de 1868. Mais cette défiance résultait également de leur inintelligence absolue des questions sociales : ils ne savaient pas répondre à l'adresse signée en 68 par les mutuellistes pour les engager à étudier, de concert avec les ouvriers, les mesures propres à réaliser l'égalité des conditions, sans spoliation ni banqueroute[2] ; ils ne prenaient qu'une part limitée aux campagnes d'éducation sociale inaugurées en 68 dans les réunions publiques, gardant toutes leurs sympathies pour les cours orthodoxes des économistes libéraux, et, quand en 63, en 64, ils marchèrent en faveur de la candidature ouvrière de Tolain, c'est que Tolain était à la droite du prolétariat, et que les partisans eux-mêmes de l'action ouvrière délaissaient pour un moment le principe de la lutte de classe. De là, la nullité législative du Gouvernement

1. *Enq.*, II, 141.
2. Weill, *Hist. du mouv. soc.*, Paris, 1904, in-8°, p. 122.

de la Défense [1], les hésitations des républicains pendant la Commune, leur incapacité d'accepter les solutions franches et définitives, leur volonté de concilier les inconciliables, quitte à ne pas profiter eux-mêmes de leurs manœuvres, à passer pour les alliés hypocrites des vaincus, à compromettre ce à quoi au moins ils tenaient certainement, — la République.

C'est un orléaniste qui la fit, Thiers, sympathique peut-être à la conception républicaine depuis 1855 [2], mais qui ne la réalisa, forcé par la volonté du pays, que peu à peu, avec les précautions nécessaires pour limiter l'expansion démocratique. Élu dans 26 départements, proclamé le 17 février, par l'Assemblée de Bordeaux, Chef du pouvoir exécutif, « en attendant qu'il soit statué sur les institutions de la France », promettant la « monarchie unie » aux réactionnaires, il s'engagea, par le pacte de Bordeaux, à ne pas préjuger de la forme future du gouvernement. Pouvoir équivoque, il s'entoura d'un ministère équivoque également (19 février) : quatre des cinq membres du Gouvernement de la Défense nationale hostiles à Gambetta, le « fou furieux », J. Favre (extérieur), Le Flô (guerre), J. Simon (instruction publique), E. Picard (intérieur), les

1. Cf. G. Hanotaux, *Hist. de la France contemp.*, Paris, s. d., in-8°, I, 15

2. Id., *ibid.*, 45.

autres, Dufaure, Lambrecht, Pouyer-Quertier, de Larcy, orléanistes, bonapartistes, légitimistes, l'amiral Pothuau, sans passé politique ; ses fonctionnaires eurent pour mission d'administrer le pays de façon à effacer avant tout les souvenirs vivaces du régime impérial[1]. Aussi pouvait-on penser, comme la *Vérité*, du gouvernement thiériste :

« Nous ne savons que trop quel genre d'institutions s'abrite derrière la République telle qu'on l'entend à Versailles. Ces institutions sont despotiques au premier chef. Toutes, sans exception, sont dues à des monarques, et l'on veut en faire la base d'un État républicain[2] ! »

Ces institutions auraient dû être tout à fait monarchiques, s'il n'avait tenu qu'aux partis réactionnaires. Ceux-ci avaient soutenu l'Empire pendant vingt années d'un régime qui assurait au moins le calme développement des intérêts conservateurs et protégeait les situations cléricales, sauf une fraction d'orléanistes libéraux, avec une sorte d'oubli de leurs idéaux politiques particuliers. La chute de l'Empire, la ruine agricole, commerciale, industrielle, mal compensée par tout ce qui se fit, pendant l'année tragique, de vils négoces de fournitures aux armées, la faillite du Gouvernement de la Défense redonnèrent une vie nouvelle aux

1. Hanotaux, *o. c.*, I, 96.
2. 16 avril.

anciens partis, dont les intérêts s'alarmaient, et qui voulurent procéder à la liquidation définitive, avant d'organiser, après entente entre les groupes divergents, la restauration monarchique espérée. Aux élections pour l'Assemblée nationale, fixées, par décret du 29 janvier, au 8 février, ils se donnèrent avec ardeur. Se souvenant du tremplin électoral si souvent employé par les préfets impériaux, ils agitèrent le spectre rouge devant les paysans, dont tant d'enfants avaient péri, et dont les sacs d'écus allaient se vider pour le rachat de la France ; ils mirent à profit les maires impériaux, les fonctionnaires insuffisants de la Défense, jusqu'aux administrateurs prussiens chargés de régir 43 départements occupés. Ils réussirent si bien, que l'Assemblée[1] compta, contre 200 républicains, 400 monarchistes, divisés en deux partis égaux en nombre et en influence, les légitimistes et les orléanistes[2]. Ces partis devaient gouverner jusqu'en 1875, et c'est plus encore le manque absolu d'hommes de valeur à leur tête, puisque Thiers passa finalement à la République, que le caractère rétrograde et négatif de leur programme politique qui fit leur ruine définitive.

C'étaient avant tout des « ruraux », selon

1. L'Assemblée devait compter 768 membres. Il n'y eu eut que 630, à cause des élections multiples (Thiers, Gambetta, Trochu, etc.).

2. Hanotaux, *o. c.*, I, 89.

l'expression de G. Crémieux, de ceux qui, en juin 48, étaient accourus à l'appel du général Cavaignac pour briser l'insurrection parisienne, qui, en 51, apeurés par le spectre rouge, habilement manié par les bonapartistes, avaient applaudi au coup d'État. Depuis ce temps, le fossé s'était creusé de plus en plus entre les urbains et les ruraux, les premiers votant pour les opposants, les seconds pour les candidats officiels[1]. Ce système électoral de l'Empire devait aboutir normalement à une réaction, où les villes, en lutte incessante avec le pouvoir central sur des questions municipales, revendiqueraient leur juste place dans la société politique. De cette réaction politique à la formulation d'un programme fédéraliste, il n'y avait qu'un pas. Dès 1863, le *Congrès* de Nancy avait fixé certains points d'un programme largement décentralisateur[2]. Ce fédéralisme, d'autre part, était le corollaire des doctrines communistes en cours ; c'était aux libres groupements des citoyens dans les diverses localités que devait appartenir l'administration des intérêts économiques collectifs. Il s'imposait davantage, en se compliquant de revendications politiques, à Paris, qui avait un régime inférieur, en liberté, à celui de toute autre commune française ; à la fin de l'Empire, Pelletan, avec Picard et J.

1. Tchernoff, *o. c.*, 403 et suiv.
2. Hanotaux, *o. c.* I, 221.

Simon, avait lutté pour l'autonomie municipale de Paris, critiqué l'argumentation du préfet de la Seine, qui assurait qu'on évoquait ainsi la Commune parisienne de 1793. Ces idées devaient s'imposer bien plus encore après un siège où la population active s'était rendu compte de la vérité de ses besoins solidaires, au moment où apparaissait une Chambre en majorité réactionnaire, que ses intérêts ne porteraient même pas, comme l'Empire, à favoriser la partie la plus remuante du prolétariat urbain.

Hostile au programme coopérateur et libre-échangiste des grandes villes, cléricale, antirépublicaine, l'Assemblée était bien l'expression de l'inimitié des réacteurs contre les cités. Diverses mesures le soulignèrent : les négociations de Dupanloup, évêque d'Orléans, et du général Ducrot auprès des princes d'Orléans, les insultes contre Garibaldi, les pointes contre les radicaux du Gouvernement de la Défense, aboutissant, le 3 mars, à la démission de Gambetta, Tridon, Rochefort, Ranc, V. Hugo. L'Assemblée, réunie seulement pour négocier la paix avec l'Allemagne[1], affichait des prétentions de Constituante, montrait qu'elle n'acceptait la Répu-

1. Cf. l'article 2 de la convention d'armistice : « L'armistice ainsi conclu a pour but de permettre au Gouvernement de la Défense nationale de convoquer une assemblée librement élue qui se prononcera sur la question de savoir si la guerre doit être continuée, ou à quelles conditions la paix doit être faite. »

blique que pour liquider la guerre, s'en tenait pour le surplus au pacte de Bordeaux. Elle agissait surtout avec une maladresse insigne contre Paris, meurtri et froissé, indigné de la paix acceptée. Le 20 mars, avait été voté, par 427 voix contre 154, malgré Millière et L. Blanc, le transfert de l'Assemblée à Versailles, proposé par les droitiers Giraud, Fresneau et de Belcastel. Cette politique de méfiance en même temps que d'intimidation, contre laquelle J. Ferry avait protesté énergiquement, en tant que maire de Paris[1], aboutissait à laisser Paris agité, ballotté, sans gouvernement qui pût prévenir, aux deux sens du mot, ses volontés encore incertaines ; au milieu de mars 71, il ne restait dans la capitale que J. Favre, E. Picard, J. Ferry, tous impopulaires, le premier se vantant d'ignorer Paris[2].

Aux monarchistes se joignaient, pour opérer au moins contre les républicains, 30 bonapartistes, dont de Fortou, Gavini, J. Murat, Pouyer-Quertier. Pour l'avenir, ils comptaient à la fois sur les tentatives sournoises de coup d'État de la part des généraux impérialistes, dont Bazaine, à Metz, avait été le prototype, et sur celle des prétendants napoléoniens, pour le moment impossibles dans la France ensanglantée. Mais du passé

1. Dans Hanotaux, *o. c.*, I, 170, lettre du 5 mars.

2. *Enq.*, II, 37. Cf. Vte de Meaux, *Souv. polit.*, Paris, 1905, in-8°.

de leur parti surgissait un certain nombre de réalités qui dépassaient, en même temps que leur programme imprudent, l'horizon étroit des conservateurs et les conceptions politiques des radicaux.

*
* *

Napoléon III, par sentimentalité autant que par politique, s'était toujours occupé des ouvriers, hostiles, en majorité, à la bourgeoisie républicaine qui avait fait les journées de juin 48. Au nombre de plus de 400.000 en 1860[1], les ouvriers de Paris étaient dans une condition sociale d'autant plus mauvaise à leurs yeux qu'une plus grande prospérité les entourait ; ce que les bourgeois de la commission d'enquête appellent de la jalousie, c'est-à-dire le sentiment des différences de classe, se développait tous les jours en eux. L'Empire essaya de canaliser cette force qui commençait à se manifester. Les ouvriers, à l'occasion de l'exposition de 1862, à Londres, où ils purent envoyer des délégués, réclamaient la liberté d'association, la journée de dix heures[2]. Le 25 mai 1864, malgré l'opposition, au Corps législatif, des grands industriels conservateurs et de la gauche libérale, le gouvernement abolit l'interdic-

1. Lavollée, dans *Rev. des Deux-Mondes*, 15 février 1865.

2. Weill, *o. c.*, p. 63-65.

tion des coalitions. Mais ces coalitions ne devaient être que des sursauts soudains de colère prolétarienne, s'il n'était pas permis aux ouvriers de s'entendre pour préparer les grèves nécessaires. Dans *la Tribune ouvrière*, dans *l'Avenir* et *le Pays*, la liberté d'association fut réclamée. Déjà, grâce à Beluze, gendre de Cabet, à l'Association internationale pour l'avancement des sciences, aux mutuellistes, des coopératives s'organisaient, franchement ouvrières, qui combattaient les institutions de paix sociale conçues par Le Play et Lefébure [1]. Un rapport de Fourcade, approuvé par l'Empereur [2], promit, entre autres choses, de tolérer les chambres syndicales qui seraient créées ; 50 au moins s'organisèrent au grand jour. Mais le mouvement, mis en branle par l'Empire, ne pouvait être arrêté. Proudhon, dans son livre *De la capacité politique des classes ouvrières*, avait insisté sur l'opposition des classes ; ses idées, vulgarisées par Darimon, Duchêne, Tridon, et surtout, en 1867-68, par la pléïade groupée autour de Vermorel, dans le *Courrier français*, Vallès, Guesde, Y. Guyot, P. Lafargue, eurent une influence étonnante sur le monde du travail [3]. Dès 1864, 60 délégués de diverses corporations publiaient un

1. Cf. *Expos. de 1867. Rapp. des dél. ouvriers*, 2 vol. in-4°, 1869.

2. *Moniteur*, 31 mars 1868.

3. Weill, *o. c.*, 36-42, 81-83.

manifeste, à l'occasion des candidatures ouvrières qu'ils réclamaient, à l'effet d'avoir des leurs au Corps législatif, revenaient énergiquement sur la conception de la lutte de classe[1]. La liberté relative des réunions non politiques aboutit à un déchaînement de controverses sociales, où proudhoniens, mutuellistes, fouriéristes, collectivistes exposaient leurs programmes économiques[2]. Sans collaborer désormais avec les agents du prince Napoléon, les ouvriers organisaient eux-mêmes des œuvres prolétariennes : Varlin, la *Marmite*, restaurant coopératif, et la *Société des relieurs*, B. Malon, la *Revendication de Puteaux*, Paule Minck, l'*Ouvrière*, syndicat féminin[3]. Briosne, candidat ouvrier, pouvait bien échouer, malgré la campagne de Vermorel, aux élections de 69 ; c'est que les ouvriers parisiens trouvaient nécessaire de supprimer l'Empire d'abord, et de résoudre ensuite la question sociale. Mais ce point de vue ne les empêchait pas d'exiger tout de suite des réformes, en province, d'imposer leur volonté dans les grandes grèves de 69 et de 70, à Paris, de se grouper dans une Fédération des Chambres syndicales ouvrières.

Ainsi l'Empire disparaît au moment où le prolétariat parisien, éduqué par les théori-

1. *Opinion nationale*, 17 février 1864.

2. G. de Molinari, *Le mouvement social et les réunions publ. avant le 4 sept.*, Paris, 1872, in-18.

3. Weill, *o. c.*, 121.

ciens, prend conscience de sa force et de ses intérêts : le conflit, ajourné par l'Empire, est désormais tout proche entre la bourgeoisie conservatrice et le prolétariat urbain[1].

* * *

Quand ce dernier eût été vaincu, les bourgeois qui vinrent déposer devant la Commission d'enquête[2] crurent qu'il avait été organisé, dirigé par l'Internationale, analogue, dans leur esprit, à la Charbonnerie de la Restauration, à la Marianne de 1851. C'est une erreur, et l'on verra plus loin que la part prise par les membres de l'Association internationale des Travailleurs au gouvernement de la Commune est mince. Il en est de l'Internationale comme de l'ensemble du mouvement ouvrier ; l'Empire voulut, à un moment donné, satisfaire les tendances humanitaires des ouvriers, soucieux d'autre part de formuler partout à la fois le programme de leurs revendications sociales. L'Internationale sortit de la délégation ouvrière à l'exposition londonienne de 1862[3] ;

1. Sur le rôle social de l'Empire, voy. Ch. Robert, *Les amélior. soc. du sec. Emp.*, Paris, 1868, in-12 ; E. Lamy, dans *Rev. de Paris*, 1 et 15 mai 1894.

2. *Enq.*, II, *passim.*

3. Sur son histoire, v. provisoirement Fribourg, *L'Ass. int. des travailleurs*, 1871, Weill, *o. c.*, 95-113, 125, 132, J. Guillaume, *L'Int., Doc. et Souvenirs (1864-1878)*, 2 vol. in-8° parus, 1905-1907.

elle fut fondée, en fait, à la suite du meeting de Saint-Martin's Hall, le 28 septembre 1864. Proudhonienne par ses correspondants français, Tolain, Fribourg, Limousin, l'association eut cependant peu de succès parmi les ouvriers, à cause de ses origines quelque peu bonapartistes, du désir de ses chefs en France de ne pas faire de politique, de rester « une société d'études », des attaques, à Londres, du refugié Vésinier ; Vermorel, cependant, ouvrit *le Courrier français* à Tolain, qui put y exposer le programme de l'Internationale. Les étudiants blanquistes, convoqués par lui, assistèrent au Congrès de Genève, en juin 1866, et y critiquèrent vivement la position antipolitique prise par l'association. C'est le moment pourtant que choisit le gouvernement impérial pour brider l'Internationale, qui avait refusé de collaborer à l'action bonapartiste de la Société pour l'extinction du paupérisme ; la conséquence fut que les ouvriers qui avaient refusé d'entrer dans les cadres impériaux de l'exposition de 67, adhérèrent, avec Varlin, à l'Internationale, forcée par l'Empire lui-même de sortir de la neutralité politique. En 67 également, l'Internationale fut touchée par la propagande collectiviste, importée par de Paepe au Congrès de Lausanne (septembre) ; ces conceptions nouvelles mirent quelque trouble dans le groupe français, qui comprenait seulement, d'après Murat, 600 mem-

bres[1]. Le procès intenté par l'Empire au début de 1868, confirmé en appel au mois de mai, faillit ruiner complètement l'Internationale en France, et Tolain, au Congrès de Bruxelles, put déclarer qu'elle y était morte. En fait, de même qu'à Bruxelles le collectivisme collinsien ou marxiste l'avait emporté sur le mutuellisme, à Paris le socialisme de Varlin, B. Malon et Combault, introduits par Tolain lui-même, l'emportait sur le proudhonisme antirévolutionnaire de Tolain et de ses amis. Malon, Varlin, avec A. Richard à Lyon, Aubry à Rouen, restaurèrent l'Internationale française avec ardeur, accueillirent joyeusement le triomphe complet du collectivisme au Congrès de Bâle de 69, et importèrent même en France l'Alliance de la démocratie socialiste, que Bakounine avait fondée pour diriger l'Internationale dans la voie révolutionnaire. En contact journalier avec la Fédération des chambres syndicales, dans la maison de laquelle elle s'était installée, s'exprimant par la *Marseillaise* de Rochefort, faisant une propagande active auprès des grévistes de 69 et de 70, la section parisienne commença à avoir une influence telle que le gouvernement s'inquiéta. La section de Paris venait d'annoncer que le cinquième Congrès aurait lieu à Paris : É. Ollivier ordonna un troisième procès, qui eut lieu en juin 1870, et qui

1. Testut, *Le Livre bleu de l'Intern.*, 1871, in-12.

se termina par des condamnations bénignes.

A cette date, l'association comptait sans doute, à Paris, 70.000 adhérents [1]. Les idées de ses membres, plus encore, de ses chefs restaient contradictoires : au procès de juin, Héligon et Murat apparaissaient comme mutuellistes, Combault comme collectiviste, Malon comme communiste ; pendant la guerre, les ouvriers « internationalistes » se piquèrent, avec Aubry et A. Richard, du plus pur patriotisme [2], de sorte qu'au moment de la crise qui se dénoua par la Commune, elle semblait faible [3]. C'est ainsi qu'elle ne pouvait organiser un organe quotidien, acceptant l'offre d'A. Lévy, l'ancien confident du prince Napoléon, de mettre à sa disposition quelques colonnes d'un journal non socialiste, *La lutte à outrance*, qui disparut d'ailleurs le 26 janvier. Le Conseil fédéral ne savait quelle attitude prendre à l'égard de l'Assemblée de Versailles ; encore le 22 mars, on le verra chercher à interroger à ce sujet F. Pyat, Gambon, Millière, Ranc et consorts [4]. Il jugeait lui-même son influence en péril, car, à la proposition d'une manifestation

1. *Enq.*, II, 573.

2. Weill, *o. c.*, 134. Voy. le 2e manifeste de l'Int., dans K. Marx, *La Com. de Paris*, p. 95, sqq. Cf. Tchernoff, *o. c.*, 596.

3. Cf. les procès-verbaux, jusqu'au 19 mars, dans *Enq.*, III, pour avril et mai, dans les *Séances offic. de l'Int. pendant le siège et pendant la Commune*, 1872, in-12.

4. Weill, *o. c.*, 137-138.

pacifique, faite le 22 février, Combault répondait que le peuple ne suivrait pas l'Internationale[1], et, perdant en une certaine mesure le sens des réalités politiques, confiait ses fonds à un agent bonapartiste, Châtelain[2] Peu importe, l'action de l'Internationale avait été féconde, étant avant tout éducative ; elle conservait, dans son local de la place de la Corderie, le contact avec les chambres syndicales ouvrières, elle demeurait l'initiatrice du mouvement prolétarien, et, si peu de ses membres entrèrent dans la Commune, si ces membres y jouèrent un rôle peu important en définitive, il est certain que beaucoup de fédérés qui moururent pour la Commune avaient été éveillés à la conscience de classe par ses adeptes.

*
* *

Cette œuvre d'éducation révolutionnaire, l'Internationale ne fut pas seule à la remplir. Beaucoup plus actifs et mieux organisés que les « gravilliers[3] », étaient les « révolutionnaires » proprement dits[4]. Dès le coup d'État, ils s'étaient groupés. En Angleterre, en opposition au groupe dont Ledru-Rollin était le chef, s'était formée, autour de F. Pyat, la

1. C. Pelletan, *Le Com. central et la Commune*, 16.
2. Hanotaux, *o. c.*, I, 157.
3. Nom donné aux premiers adhérents de l'Internationale à cause de la rue où se trouvait leur local.
4. Tchernoff, *o. c.*, *passim*.

Commune révolutionnaire, à la fois communiste et blanquiste, poursuivie par l'Empire, en 1854, dans la personne de Boichot, active encore, en 1871, et s'exprimant dans *Le Combat*. D'autres groupements étaient en outre apparus, en désaccord avec l'idéal confus, quelque peu mystique, des républicains de 48. Les théories auxquelles on accole le nom d'hébertisme avaient repris une vigueur nouvelle : Tridon, disciple de Blanqui en ce qui concerne la forme de la révolution, adoptait les éléments prolétariens et matérialistes dédaignés par la bourgeoisie républicaine et déiste, et montrait la nécessité de la force pour réaliser le programme social. L'entrée de Tridon, et, avec lui, de Taule, Protot, Jaclard, des frères Levraud, d'Eudes et Granger, dans le parti blanquiste força le « Vieux » à modifier son ancienne conception négative de la révolution, à envisager la révolution sociale. Contre les bourgeois de 48, Vermorel donnait la main aux hébertistes ; mais tandis que ceux-là, par réaction contre l'anarchie proudhonienne, voyaient dans le fédéralisme « l'éparpillement et le désarmement », Vermorel, sympathique à l'Internationale, se défiait de tous les pouvoirs forts, qui glissent à l'oppression, adhérait au programme de classe des ouvriers conscients, heurtant ainsi les conceptions de Delescluze et de Gambon, qui trouvaient la vérité dans les formules jacobines

de 1793. Mais Delescluze, d'accord sur ce point avec les blanquistes, haïssait mortellement leur chef, et le proscrit du coup d'État, aigri et desséché dans l'opposition à l'Empire, ne comprenait pas le mouvement d'idées opéré dans le prolétariat ; son patriotisme ardent, à la façon de Danton, claironnant dans sa proclamation du 7 août 1870 et dans son journal *le Réveil*, ne pouvait facilement s'adapter aux théories internationalistes des congrès ouvriers[1] ; aussi ses partisans avaient-ils voté, avec ceux de F. Pyat, en faveur du Gouvernement de la Défense [2].

Au-dessous de ces hommes s'agitaient des groupements moins nombreux, moins connus, tout aussi actifs, employant les réunions et la petite presse de quartier pour manifester leurs idées : Ch. Longuet, attirant à son journal *La Rive gauche* les étudiants qui pouvaient y lire *les Propos de Labienus*, de Rogeard, ou y étudier la doctrine marxiste commentée par Lafargue ; Lefrançais et Ranvier faisant du communisme mélangé de fouriérisme, le père Gaillard, babouviste convaincu, Chauvière prônant le drapeau rouge, Briosne préconisant un communisme en quelque sorte individualiste, tous assemblaient de petites écoles, dont l'action, si dissemblable qu'elle parût au premier abord,

1. Dès 1868, il considère les socialistes allemands comme les dupes ou les complices de Bismarck.

2. *Enq.*, II, 108.

tendait à opérer la liquidation sociale par le libre jeu des associations fédérées[1].

Ainsi ces écoles se raccordaient par un point aux mutuellistes de l'Internationale, aux proudhoniens de la bourgeoisie radicale, fréquentés, à l'époque héroïque de l'opposition, dans les prisons politiques et sur la terre d'exil. Mais leurs adhérents étaient les plus propres, à la fin de la guerre, à revendiquer contre les ruraux de l'Assemblée les droits du travail et de la libre pensée, à exiger une politique de décentralisation et de suffrage universel, bien plus que les républicains, plus divisés qu'eux, déconsidérés par la défaite et dépourvus de tout programme social.

*
* *

Les révolutionnaires agirent dans une société politiquement décomposée, où des ferments de dissolution travaillaient accidentellement. Qu'on se figure en effet la population parisienne après cinq mois de siège[2] : la fièvre obsidionale avait exaspéré des esprits que n'occupait plus le train-train journalier de la vie boutiquière ; on avait plus bu d'alcool que mangé de pain : la chute des illusions patriotiques avait égalé

1. Tchernoff, *o. c.*, 498-499, 509 ; J. Simon, *Souv. du 4 sept.*, 263-264.

2. Les meilleures descriptions sont celles de J. Ferry et de Le Flô (*Enq.*, II, 60, 82).

leur folle envolée. Les petits commerçants étaient talonnés par les échéances, dont les délais, augmentés par le Gouvernement de la Défense, restés insuffisants, avaient été réduits par l'Assemblée ; ils étaient ruinés par l'arrêt des transactions commerciales dans la ville abandonnée par les classes riches : la faillite les menaçait tous. Avec eux, les petits rentiers, les ouvriers avaient à envisager la question des loyers qui se posait âprement devant l'esprit de tous ceux que la province n'avait pas recueillis ou qui n'avaient pas de réserves[1]. Les ouvriers, en particulier, habitués déjà au jour le jour, ne touchaient pas de salaires et n'espéraient pas de travail avant longtemps ; un décret du 15 février avait restreint aux seuls gardes nationaux qui justifieraient du défaut de travail l'allocation de 1 fr. 50 par jour : cette solde était pour la plupart le pain journalier, et ils ne pouvaient dès lors songer à quitter l'uniforme nécessaire à leur vie. La petite et la moyenne bourgeoisie, « ce tiers-état renouvelé de 89 »[2], sans programme politique et social, annulée en quelque sorte par l'Empire, qui s'était contenté de satisfaire son instinct d'égoïste prospérité, restait désemparée, et,

1. Sur les défauts de la loi sur les loyers, cf. Dauban, *Le fond de la soc. sous la Com.*, p. 68.

2. J. Ferry à Gambetta, 9 janv. 1871, *Rev. de Paris*, 1er déc. 1904. Sur l'état d'esprit de la petite bourgeoisie, cf. F. Maillard, *Public. de la rue*, nos 102, 113, 114, 162, 228 (très éloquent), 339, 341, 342, 403.

le gouvernement siégeant à Tours, à Bordeaux, à Versailles, se déshabituait des modes normaux d'administration.

Or la guerre avait à ce moment même fait apparaître des modes nouveaux, qui semblaient concrétiser les conceptions fédéralistes et municipalistes des décentralisateurs[1]. Avant le siège, les maires et adjoints n'étaient que des magistrats de l'état civil; pendant le siège, ils durent distribuer des secours, organiser des cantines, des boucheries municipales, armer, équiper, habiller, loger, nourrir, chauffer les gardes nationaux, intervenir de toute façon dans la vie économique, sans doute ralentie, mais tout de même compliquée de la grande ville. La population finit par se reposer sur les municipalités pour tout ce qui regardait sa subsistance. Mais l'œuvre eût été impossible sans accord entre les municipalités[2]. Très tôt, J. Ferry, maire de Paris, organisa des réunions de maires et d'adjoints; il y en eut également au ministère de l'Intérieur[3]. Ainsi, par la force des choses, s'organisa à Paris

1. Vacherot, *Enq.*, I, 309-322.

2. Voir dans J. Simon, *o. c.*, ce qui concerne l'œuvre de la commission des subsistances.

3. Parmi ces maires, notons : Tirard au Ier, Bonvalet au IIIe, Vautrain au IVe, Vacherot au Ve, Arnaud (de l'Ariège) au VIIe, Carnot au VIIIe, H. Martin au XVIe, Clemenceau au XVIIIe. Sur leurs idées et leur administration, cf. *Enq.*, II, *passim*. De ce temps de toute puissance, ils tirèrent une partie de leurs arguments anti-communalistes.

une Commune avant la Commune elle-même, une Commune qui, sans se soucier des théories, réalisait en partie le programme de fédéralisme économique de l'Internationale, le plan de transmission directe aux consommateurs des produits des sociétés coopératives de production[1].

Joignez que la population parisienne, ainsi administrée, était armée. Le 11 août 1870, le Corps législatif avait voté l'armement de la garde nationale, et les entraves mises à l'exécution de cette mesure par le ministère Palikao avaient été dénouées par le Gouvernement de la Défense. Pendant le siège, des amas d'armes avaient été faits; Dorian et Clemenceau avaient fabriqué par milliers des bombes contre les Prussiens. A l'armistice, J. Favre avait énergiquement refusé à Bismarck le désarmement de la garde nationale; il devait plus tard « en demander pardon à Dieu et aux hommes »[2]. Ses idées confuses, la population parisienne pouvait donc les affirmer par un coup de force.

*
* *

Plusieurs essais antérieurs préparèrent le choc final.

1. Dunoyer, *Enq.*, II., 588.

2. Mme J. Favre, *La vérité sur les désastres de l'armée de l'est et le désarm. de la garde nat.*, Paris, 1883, in-12.

Le 4 septembre tout d'abord avait été en grande partie un mouvement blanquiste[1] : l'envahissement du Corps législatif, la mise en liberté des prisonniers de Sainte-Pélagie, le drapeau rouge sur le Palais-Bourbon[2] soulignèrent assez le sens du mouvement qui aboutit à l'organisation d'un gouvernement révolutionnaire à l'Hôtel-de-Ville, comme en 1830 et en 1848. Ce gouvernement fut, au moins dans les formes extérieures, une dictature, et une dictature parisienne, puisqu'en firent partie les députés de Paris[3], et ainsi, malgré la mise à sa tête du général Trochu, qui n'était pas républicain, malgré l'exclusion des révolutionnaires parisiens, une fois de plus dupés, il pouvait être, à certains égards, considéré comme répondant aux aspirations républicaines, fédéralistes et sociales de Paris : de fait, il fut accueilli par les cris de « Vive la Commune ! »

Seulement le Gouvernement de la Défense conserva le même personnel administratif[4], ajourna, en raison de l'investissement de Paris et de l'occupation de 26 départements,

1. Da Costa, *La Commune vécue*, III, 315 sq. ; J. Simon, *o. c.*, 221 sq.

2. J. Simon, *o. c.*, 235.

3. On considéra comme députés de Paris ceux-mêmes qui, élus à Paris, avaient opté, dans les élections multiples, pour les départements (Gambetta, J. Simon, E. Picard). Thiers refusa d'être du gouvernement. Bancel agonisait.

4. J. Simon, *o. c.*, 367-368.

les élections législatives et municipales annoncées, surtout écouta avec servilité les conseils d'expectative donnés par Trochu, et qui paraissaient à la population énervée des conseils de lâcheté et de trahison. De là, la série des incidents de toute espèce qui remplirent septembre et octobre[1] : manifestation du 22 septembre avec le père Gaillard et Lermina, puis Vermorel et Ranvier; destitution, le 28, par un club de Belleville présidé par Vésinier, du maire du XIXe; grande manifestation de Flourens, le 5 octobre, à l'Hôtel-de-Ville, suivie de l'adhésion, dans une réunion à la Bourse, de 19 chefs de bataillon à la proposition de Flourens et de Blanqui de faire une loi martiale et d'organiser une Commune; constitution, dans plusieurs quartiers, d'une police autonome révolutionnaire. On considéra le départ de Gambetta pour la province, où il allait organiser la défense, comme une trahison : un fort mouvement contre l'Hôtel-de-Ville se dessina le 8 octobre, à peine arrêté par le préfet de police de Kératry, qui, manquant d'agents, démissionna. Son remplacement par E. Adam, la destitution de Mottu, maire du XIe, pour avoir organisé l'instruction laïque dans son arrondissement, ajoutèrent à l'exaspération du peuple de Paris.

La nouvelle de la capitulation de Metz, niée et avouée à deux jours d'intervalle par

1. Id., *ibid.*, 316 sq.

le gouvernement, provoqua le 31 octobre[1]. L'échec du Bourget, les bruits d'une négociation de J. Favre pour obtenir un armistice remuèrent jusqu'aux républicains radicaux, E. Arago, maire de Paris, et ses quatre adjoints, Floquet, Hérisson, Clamageran, Brisson, les maires des arrondissements : ils demandèrent et obtinrent les élections municipales immédiates. C'était trop tard. La garde nationale, manifestant devant l'Hôtel-de-Ville, avait été entraînée dans un véritable mouvement insurrectionnel, et venait de faire prisonnier tout le gouvernement. Mais l'émeute, non préparée, n'avait pas de chefs présents. Tandis que Flourens gardait avec ses Bellevillois les hommes du 4 septembre, abasourdis et pleurards, à l'exception de de J. Favre, de J. Ferry et du général Le Flô, ses amis constituèrent un gouvernement : Blanqui, Delescluze, Millière, Ranvier, Mottu, aux noms desquels furent joints ceux de Flourens, Dorian, V. Hugo, Rochefort, L. Blanc, F. Pyat et Raspail. Le soir, le 106e bataillon, prévenu par Ch. Ferry, culbuta l'escorte de Flourens et fit évader J. Ferry et Trochu ; ce dernier, une fois dehors, put lancer les mobiles bretons contre l'Hôtel-de-Ville, abandonné par les trop confiants bataillons insurgés. La tentative faite par les agents de Blanqui sur le ministère de l'Inté-

1. Id., *ibid.*, 328 sq. ; Da Costa, *o. c.*, III, 330 sq.; L. Michel, *La Com.*, 82-88 ; Flourens, *Paris livré*, 134-162.

rieur, sur la Préfecture de police, sur l'Imprimerie nationale avait d'autre part échoué. Aussi l'annonce des élections pour une Commune, faite dans une affiche qu'avaient rédigée Dorian et Schœlcher et à laquelle avait adhéré J. Ferry[1], était sans signification le 1er novembre. Le gouvernement essaya d'entrer dans la voie de la répression : le commandant de la garde nationale, le général Tamisier, démissionna et fut remplacé par Cl. Thomas ; le préfet de police E. Adam, démissionnaire également, fut remplacé par Cresson, qui, dès le 3 novembre, dressa une liste de 23 arrestations à opérer : 14 furent faites le 4, le reste, en tout 80, pendant les mois de novembre et de janvier, avec tant d'arbitraire que Millière interpella sur ce point à l'Assemblée nationale le 19 février[2]. Mais les poursuites furent faites sans vigueur par un parquet qui avait trop d'amis de la veille dans les rangs des prévenus[3]. Le gouvernement préféra satisfaire la population en convoquant les électeurs pour l'élection des maires et adjoints le 5 novembre, et les appeler à un plébiscite. 557.996 oui contre 62.638 non lui redonnèrent confiance, encore que le XIe arrondissement élisant Mottu, le XIXe Delescluze, le XXe Ranvier, avec Flourens, Millière et Lefrançais pour

1. Ce point reste un peu obscur (J. Simon, *o. c.*, 349).
2. Blanqui resta introuvable.
3. Didier, dans *Enq.*, III, 344-352.

adjoints, lui montrassent que les ouvriers parisiens refusaient de lui faire crédit comme le reste de la population.

Celle-ci vit bientôt que le gouvernement était paralysé par une invincible mollesse. Peu confiant dans l'armée régulière démoralisée et dans la garde nationale trop ardente, Trochu continua de temporiser jusqu'au 19 janvier 1871, où une tentative de sortie échoua, malgré le courage de la garde. Acculée à la famine, mise en défiance, par ses orateurs et ses journaux, contre des chefs sans énergie et un gouvernement sans programme, excitée par l'affiche rouge de Vallès et de Tridon (6 janvier), comme par les proclamations des modérés de l'Union républicaine ou des radicaux de l'Alliance républicaine, la population commença à s'agiter sérieusement, surtout dans les xe, xie, xiiie, xive, xviiie, xixe et xxe arrondissements, où l'on cria « Vive la Commune ! » et où l'on arbora le drapeau rouge[1]. Ce fut pis quand elle apprit que Trochu, circonvenu par les maires, venait de démissionner de ses fonctions de gouverneur de Paris, tout en restant président du gouvernement, et qu'il était remplacé par le général bonapartiste Vinoy. La nuit du 21 janvier, des gardes nationaux des faubourgs vinrent à Mazas, délivrèrent Flou-

1. J. Simon, *o. c.*, 432 sq.; Da Costa, *o. c.*, III, 347 sq.; Flourens, *o. c.*, 201-208.

rens, et, avec lui, les prisonniers arrêtés après le 31 octobre, L. Meillet, Brunel, Bauer, etc., tandis que des réunions de militants agitaient les XIIIe, XIVe et XVIIIe arrondissements, préparant une manifestation pour le lendemain. Le gouvernement cependant, prévenu du mouvement, faisait occuper l'Hôtel-de-Ville par ses mobiles bretons, des marins et des gardes municipaux, sous le commandement de G. Chaudey. La proclamation du général Cl. Thomas, affichée le matin du 22, ne laissait aucun doute sur les intentions du gouvernement : il voulait « en finir avec cette criminelle entreprise ». Mais l'affaire était encore mal engagée ; l'Alliance républicaine, qui aurait pu entraîner les bataillons modérés ou patriotes, inclinait à la conciliation et entravait l'action des bataillons révolutionnaires. Très franchement Chaudey répondit à Tony-Révillon, délégué par les manifestants, que le gouvernement refusait l'élection immédiate de la Commune. L'arrivée des gardes nationaux des Xe, XIIIe et XIVe, avec Sapia, Duval et Sérizier, fit évoluer vers la violence la manifestation jusque-là pacifique : quelques coups de feu partirent de la place ; l'Hôtel-de-Ville riposta, vomit sa garnison qui, aidée des renforts que Chaudey avait réclamés à J. Ferry, balaya la place, où Sapia tomba mort, avec une cinquantaine d'autres.

Le gouvernement, voulant faire la paix

avec l'Allemagne, se croyait forcé de mâter les opposants : le général Vinoy supprima 17 journaux avancés et interdit les clubs. Néanmoins, le 27 janvier encore, 300 officiers s'attroupèrent en criant à la trahison[1]. Le Gouvernement de la Défense, revenant sur ses intentions, intimidé par la résistance opiniâtre de l'opinion parisienne, ne se crut pas autorisé à faire la paix. C'est un simple armistice que J. Favre signa le 28 janvier avec Bismarck. Cet armistice, réduisant la force armée dans Paris à une division, sans compter la gendarmerie et la police, jetant le reste des troupes désarmées parmi les citoyens exaspérés, laissant ses fusils à la garde nationale, était gros de conséquences que ne prévoyaient ni la suffisance imprudente de J. Favre, ni le machiavélisme possible de Bismarck. Le 28 janvier, d'autre part, le Gouvernement de la Défense signait son abdication, rejetait Paris dans l'inconnu troublant, en convoquant les électeurs pour nommer une Assemblée nationale. Une tentative de Brunel et de Piazza, élus par 35 chefs de bataillon, le premier général en chef, le second chef d'état-major de la garde nationale, pour installer à l'Hôtel-de-Ville une dictature militaire, pouvait échouer, le 29 janvier, grâce au sang-froid de Cresson, qui les arrêta, et à l'habileté de Dorian, qui

1. J. Simon, *o. c.*, 442.

obtint de Flourens que les arrondissements ouvriers ne marchassent pas[1]; elle indiquait assez dans quel sens Paris cherchait sa voie.

*
* *

Comment Paris en est venu là, c'est ce que l'analyse précédente a essayé de montrer. Dans l'équivoque des partis, dans l'absence de tout gouvernement, non pas même fort, simplement organisé, préparée par l'action de classe et l'éducation révolutionnaire de la fin de l'Empire, entraînée par la guerre, par la révolution du 4 septembre, par ses multiples assauts contre l'Hôtel-de-Ville aux solutions militaires, la population parisienne devait aboutir nécessairement à la Commune. Les chefs, les partisans, les idées, le nom et le symbole même de la Commune étaient prêts à la fin de janvier. On va voir comment ils triomphèrent au milieu de mars.

1. Id., *ibid.*, 456.

CHAPITRE II

LE 18 MARS. — LE COMITÉ CENTRAL LES MAIRES ET L'ASSEMBLÉE

Le 26 février, Thiers et J. Favre signèrent, le 1er mars l'Assemblée ratifia[1] les préliminaires de la paix, qui, moyennant la restitution de Belfort à la France, accordait aux Prussiens, par une convention annexe, l'honneur de l'entrée dans Paris : les corps allemands, par groupes de 30.000 hommes, devaient se succéder dans la capitale à partir du 3 mars et occuper les Champs-Élysées. Cette nouvelle, s'ajoutant à l'annonce de la nomination du général bonapartiste d'Aurelle de Paladines au commandement de la garde nationale, fut l'étincelle qui mit le feu aux poudres.

La mine était prête depuis la fin de janvier. A cette date, en effet, remonte l'origine du Comité central, centre commun des organi-

1. Par 546 voix contre 107 et 23 abstentions. C'est alors que démissionnèrent F. Pyat, Ranc, Rochefort, B. Malon, refusant de siéger dans une « Assemblée qui avait livré deux provinces, démembré la France et ruiné le pays »

sations locales créées un peu partout pour systématiser les énergies dispersées[1] : on avait alors essayé de grouper les gardes nationaux dans un but électoral, et l'on avait décidé une réunion nouvelle pour statuer sur les élections doubles dans la garde. Cette réunion eut lieu le 15 février : mais, à cette date, on songeait à grouper les forces parisiennes contre la réaction rurale, à fédérer les bataillons de la garde nationale autour du Comité, à remédier, par des distributions de secours et des remises de loyers[2], à la situation embarrassée des ouvriers et des petits bourgeois. La commission des statuts travailla du 16 au 20 : elle était formée d'inconnus, étrangers aux coteries politiciennes, — Génotel, Alavoine, Manet, Frontier, Badois, Morterol, Mayer, Arnold, Piconel, Audoynaud, Soncial, Da Costa, Masson, Pé, Weber, Trouellet, Lagarde, Bouit et Courty, le président, — qui élaborèrent une constitution assez compli-

1. Montaigu, *Enq.*, II, 415 ; Choppin, 113. Antérieurement, dès le 16 septembre 1870, on peut constater l'existence d'un Comité central républicain de défense nationale des vingt arrondissements de Paris, qui avait « pour but de surveiller la police, les subsistances, la défense de Paris » (Affiche du 16 sept., *Enq.*, I, 415-417). De plus, depuis le 4 septembre, ont existé dans les compagnies des conseils de famille qui devaient gérer les caisses de secours (de Mortemart, II, 446) ; ces conseils n'ont pas tardé à vouloir se fédérer. Enfin, il ne faut pas oublier les comités d'armement qui ont collaboré à l'œuvre de groupement (Tirard, II, 335).

2. Weill, *Mouv. soc.*, 138.

quée dont l'organe principal était un Comité central, formé des délégués des compagnies et des commandants élus[1]. Une assemblée générale convoquée le 24 février au Tivoli-Vauxhall écouta la lecture des statuts, trop houleuse pour y adhérer aussitôt, toute vibrante de patriotisme exacerbé et de républicanisme intransigeant, livrée en quelque sorte à elle-même par la démission du commandement de la garde du général Cl. Thomas et la nomination provisoire à ce poste du général Vinoy. Tandis que la commission des statuts exposait les linéaments d'un programme politique, dont le premier point était la suppression des armées permanentes, « instrument de despotisme », et justifiait l'accession possible de ses membres au pouvoir, l'assemblée s'engageait, « au premier signal de l'entrée des Prussiens à Paris..., à se rendre immédiatement en armes au lieu ordinaire de réunion et à se porter ensuite contre l'ennemi envahisseur », et partait manifester à la place de la Bastille avec des drapeaux rouges et des couronnes d'immortelles[2]. Les jours suivants, les manifestations continuèrent, apeurant le gouvernement qui replia ses troupes sur la rive gauche et laissa le 27 février les bataillons de la garde nationale, conformément au mandat impératif du

1. *Enq.*, III, 4-15.

2. Vinoy, *L'Armist. et la Com.*, 138,

Comité central[1], reprendre les 227 canons de 7 et les mitrailleuses payés par Paris et renfermés dans les parcs de Passy et de la place Wagram ; on les emmena, le 26 février, à Montmartre, à la Villette, à Belleville, à la place des Vosges, à la barrière d'Italie, tandis que des groupes armés attendaient aux Champs-Élysées et avenue de la Grande-Armée l'arrivée des Prussiens. On jeta à la Seine, le 28, un agent de police qui espionnait les soldats favorables au mouvement[2] ; les troupes fraternisaient en effet : Sainte-Pélagie forcée ouvrait ses portes à Brunel, la Pépinière envahie laissait sortir ses marins qu'entraînaient les fédérés (27 février). Les faubourgs s'armaient ; le 28, une réunion de chefs de bataillons et des délégués des comités militaires créés un peu partout, présidée par Bergeret, voulut appliquer les décisions du 24 : le choc menaçant était imminent. C'est le Comité central qui le détourna. Dans une affiche encadrée de noir, il montra que toute agression aboutirait au renversement de la République, et les vingt-neuf signatures d'hommes obscurs qui terminaient le document[3] suffirent à ajourner le mouvement et à laisser les Prussiens jouir en

1. N. Rousseau, *Mémoire pour sa défense*, cité par Hanotaux, *o. c.*, I, 165.

2. Macé, *Enq.*, II, 220.

3. Beaucoup de ces noms furent d'ailleurs estropiés. Cf. Lissagaray, *H. de la Com.*, 91, n. 1.

paix, du 1er au 3 mars, de leur timide triomphe[1].

Le Comité central existait donc avant que le suffrage des gardes nationaux l'eût légitimé. Ce Comité n'était pas identique à la commission du 15, puisque dix membres seulement de la commission figuraient dans le Comité, accru, par voie révolutionnaire, de tous ceux qui se croyaient ou qu'on croyait dans leur groupe capables d'une action énergique en face de la désorganisation gouvernementale présente[2]. Néanmoins, il fallait régulariser la situation. Le 3 mars, une nouvelle réunion, où 200 bataillons envoyèrent leurs délégués, fut convoquée au Tivoli-Vauxhall pour approuver les statuts ; jusqu'au moment où, selon leur teneur, serait organisé le véritable Comité central, une commission exécutive provisoire devait concentrer les pouvoirs de la garde, composée de Prudhomme, Alavoine, Frontier, Arnold, Piconel, Chauvière, Bénard, Castioni, Weber, Lagarde, Louis, Courty, Ramel, Bergeret, Lavalette, Viard, Fleury, Maljournal, H. Fortuné, Boursier, Pindy, Varlin, J. Durand, H. Verlet, Lacord, Ostyn, Chou-

1. Vinoy, *Enq.*, II, 93-95. Cf. Hanotaux, *o. c.*, I, 169 : 30.000 hommes seulement entrèrent dans Paris silencieux, et l'empereur Guillaume renonça à sa visite.

2. Voici leurs noms : Alavoine, Bouit, Frontier, Boursier, David-Boisson, Baroud, Gritz, Tessier. Ramel, Badois, Arnold, Piconel, Audoynaud, Masson, Weber, Lagarde, Laroque, Bergeret, Pouchain, Lavalette, Fleury, Maljournal, Chouteau, Cadaze, Castioni, Dutil, Matté, Ostyn.

teau, Gasteau, Dutil, Matté, Mutin[1]. Le lendemain, une affiche rouge annonçait l'apparition de cet organisme nouveau à la population parisienne et précisait son programme : la République et la défense de Paris; une note aux journaux ajoutait que le Comité repoussait « avec mépris les calomnies tendant à l'accuser d'excitations au pillage d'armes ou de munitions et à la guerre civile » ; dans le VI[e] arrondissement, une affiche spéciale montrait qu'à la garde incombait « le devoir de veiller sur la ville, de la préserver des calamités que lui préparent dans l'ombre les souteneurs des princes, les généraux de coups d'État, les ambitieux cupides et éhontés de toute sorte ». Une motion formulant « que le département de la Seine se constitue en République indépendante au cas où l'Assemblée décapitaliserait Paris » avait été même faite à la réunion du 3, motion dangereuse qui semblait vouloir faire du Comité central le rival de l'Assemblée nationale, et qui devait être considérée par certains hommes moins comme une menace conditionnelle que comme un programme délibéré. Ainsi le sens du mouvement se transformait peu à peu : les préoccupations politiques apparaissaient avec d'autant plus de vigueur que le gouvernement restait apathique; mais, dans le

1. *Enq.*, III, 20 sqq.

mouvement, de social il n'y avait guère que l'obscurité même des promoteurs, signalant le sourd travail opéré dans un prolétariat désireux de régler ses intérêts par l'intermédiaire de ses délégués propres.

L'Assemblée cependant pense que déjà la révolution est maîtresse de Paris : le 10 mars, elle vote qu'elle ne siègera pas dans la capitale, et Thiers obtient à grand'peine le transfert à Versailles[1]. Elle attaque même directement la population parisienne : les effets de commerce échus du 13 août au 13 novembre 1870 sont rendus exigibles sept mois après date pour date avec les intérêts, de sorte que du 13 au 17 mars il y eut 150.000 protêts; pour les loyers en retard, elle ne fait aucune concession. Laissant Thiers rentrer à Paris et s'installer au quai d'Orsay le 15 mars, elle s'ajourne au 20, abandonnant au gouvernement toutes les responsabilités de la situation qu'elle crée. Ce dernier, lancé par elle dans la voie de la réaction, essaie pourtant, par la voix de Picard, de négocier avec le Comité central ; mais Courty pressenti est désavoué finalement par ses camarades.

Le Comité central se fortifie tous les jours. Depuis le 6, il siège place de la Corderie, au siège de l'Internationale parisienne et de la Fédération des chambres syndicales. Le 10 mars, il reçoit l'adhésion de bataillons

1. *Bulletin des Lois*, nos 49, 79.

nouveaux, il s'incorpore le Comité fédéral républicain et le groupe organisé par l'aventurier Raoul de Bisson. Mais, tout en prévoyant le conflit dans une affiche à l'armée où il disait : « Soldats citoyens, obéirez-vous à l'ordre inique de verser le même sang qui coule dans vos veines ? Déchirerez-vous vos propres entrailles ? Non ! vous ne consentirez pas à devenir parricides et fratricides », il garde l'expectative, et n'avoue que son républicanisme : « Nous sommes les plus endurcis conservateurs qu'il soit possible, conservateurs de toutes les libertés résultant du principe républicain[1] ».

Le gouvernement s'en remet à l'armée ; il adjoint le général Valentin, qui a du goût pour les besognes de police, au général Vinoy. Celui-ci supprime, le 11 mars, 6 journaux républicains, dont le *Vengeur*, le *Cri du Peuple*, le *Mot d'Ordre*, le *Père Duchêne* ; un conseil de guerre juge les accusés du 31 octobre et condamne à mort Flourens et Blanqui. Mais les comités locaux de la garde agissent avec vigueur, refusent les canons de Montmartre aux officiers d'Aurelle dont Clemenceau, maire du XVIII[e], a négocié l'arrivée, suppléent aux journaux par des affiches qui protestent contre toutes les mesures de réaction. Enfin, le 15 mars, le Comité central, représentant 215 bataillons,

1. *Enq.*, III, 27-35.

est régulièrement organisé : les Ier, IIe, VIIe, VIIIe, IXe, XIIIe, XVIe, XVIIe, XXIIe arrondissements n'ont pas voté, et le Comité est formé d'A. Arnaud, Gouhier, Moreau, Clémence, Jourde, Blanchet, Chouteau, Ferrat, Arnold, Babick, Lisbonne, Assi, Mortier, Prudhomme, Géresme, Forgeret, Baroud, Alavoine, Billioray, Castioni, Audignoux, Gauthier, Groslard, Jocelyn, Fleury, Alemane, Ranvier, Bergeret, Maljournal, Varlin, et les quatre chefs de bataillon Faltot, Eudes, Lucien, Duval, qui représente le XIIIe, où se trouvent les plus fortes unités révolutionnaires. Leur but à tous, c'est la défense de la « République démocratique et sociale[1] ». Varlin et Alavoine, seuls membres de l'Internationale, montrent par leur présence le sens et les limites du mouvement[2].

Mais le 20 mars approche : Thiers a promis à l'Assemblée qu'elle délibèrera dans le calme à Versailles, aux banquiers qu'ils spéculeront en paix. Il veut tenir parole en réduisant Paris sous son obéissance, et pour cela, il lui faut enlever à la garde nationale les canons qu'elle a repris.

*
* *

L'entreprise était peu facile. En face de la garde nationale, poussée presque tout entière

1. *Enq.*, III, 36-39
2. Tolain, *Enq.*, II, 558 ; Dunoyer, 582.

par des intérêts collectifs, des sentiments définis, entraînée par les fatigues du siège, bien armée[1], bien fournie en munitions[2], commandée par des chefs de bataillon partisans de l'action blanquiste, tels que Jaclard, Flourens, Longuet, Eudes[3], Thiers n'avait à opposer que la division tolérée par les Prussiens, en perpétuel contact avec les fédérés, logée en partie chez l'habitant, 3.000 sergents de ville ou gendarmes, enfin des régiments « provisoires » formés d'hommes d'abord désarmés ; en dehors de ces troupes, d'ailleurs, rien d'autre que la confusion de l'armée inorganisée[4], indisciplinée[5], et que les quelques bataillons serviteurs de l'ordre, au nombre de 43 selon certains, de 20 selon d'autres, réduits finalement, le grand jour, à 3 seulement[6]. Thiers n'y prend pas garde, il n'a même pas l'idée de demander l'avis des maires de Paris qui auraient pu le renseigner sur l'état d'esprit de la population : l'historien de Napoléon, l'auteur des

1. Le Flô, *Enq.*, II, 82; Hervé, 168 sq; Bethmont, 177 sq. Les bataillons de Belleville avaient des chassepots achetés par Flourens.

2. 30 millions de cartouches. Les gardes nationaux ont peu tiré pendant le siège (*Enq.*, II, 453).

3. Colonel Montaigu, *Enq.*, II, 417.

4. La Rochetulon, *Enq.*, I, 407 ; Vinoy, II, 102-103.

5. Marseille, *Enq.*, II, 200 ; Corbon, 614 ; Choppin 115-116.

6. Roger du Nord, chef d'état-major d'Aurelle de Paladines, *Enq.*, II, 441; col. de Mortemart, 456-457.

fortifications parisiennes, le ministre de la rue Transnonain veut sa bataille contre Paris.

Le 18 mars, à 3 heures du matin, les troupes régulières, sans vivres ni bagages, occupent les Buttes-Chaumont, Belleville, le Temple, la Bastille, l'Hôtel-de-Ville, le Luxembourg, les Invalides, Montmartre surtout[1], reprennent les canons non gardés et affichent la proclamation du gouvernement qui menace « les mauvais citoyens » et exige « l'ordre entier, immédiat, inaltérable[2] ». Mais les troupes n'ont pas de vivres, pas de chevaux pour emmener les canons ; elles sont entourées par les faubouriens qui s'éveillent, par les gardes nationaux qui prennent les armes, elles fraternisent avec les fédérés ; bien plus, des soldats jettent leurs armes ou refusent de tirer, s'unissent aux gardes de Montmartre pour arrêter le gl Lecomte et ses officiers, empêcher, rue Lepic, le gl Paturel d'emmener les quelques canons qu'il a pu reprendre, mettre en fuite les généraux Susbielle et Vinoy. Aux Buttes-Chaumont, à Belleville, à la Bastille, au Luxembourg, également, la garde nationale a triomphé de l'agression[3], et se prépare à repousser la prochaine en dépavant les faubourgs. Tandis que d'Aurelle envoie aux journaux une ridicule proclama-

1. Le Flô, *Enq.*, II, 78 ; Da Costa, *o. c.*, I,1-18, 67-74

2. *J. O. V.*, 18 mars.

3. Lanjalley et Corriez, *H. de la Com.*, 30.

tion de vainqueur qui paraîtra dans certains, Vinoy doit se contenter du maigre trophée de dix canons.

A midi, le gouvernement commence à prendre peur et essaie par ses affiches d'exciter les quartiers riches du centre, qui, malgré le rappel, ne bougent qu'à peine : « Le gouvernement vous appelle à défendre vos foyers, vos familles, vos propriétés[1] », et plus tard : « Il a voulu et veut en finir avec un comité insurrectionnel dont les membres ne représentent que les doctrines communistes et mettraient Paris au pillage et la France au tombeau[2] ». Mais Thiers est hanté par des souvenirs historiques, « l'exemple du maréchal Windischgräz, qui, après être sorti de Vienne, y était rentré victorieusement quelque temps après[3] » ; c'est la tactique qu'il a conseillée à Louis-Philippe en 48, c'est celle qu'il veut qu'on suive maintenant. Malgré ses ministres, J. Favre, E. Picard, J. Simon, Pothuau, il fait donner l'ordre par le général Le Flô d'évacuer toute la ville, où l'on pourrait cependant résister à l'Hôtel-de-Ville, aux Invalides, au Trocadéro, d'évacuer jusqu'aux forts du sud rendus par les Prussiens[4], et, fuyant à l'approche des bataillons du Gros-Caillou, il ordonne, au pont de Sè-

1. Id., *o. c.*, 32.
2. Id., *o. c.*, 33.
3. *Enq.*, II, 12.
4. Vinoy, *Enq.*, II, 101.

vres, d'abandonner même le Mont-Valérien

Et pourtant, dans Paris, nul mouvement d'ensemble ne s'était dessiné tout d'abord. Les membres du Comité central étaient dispersés un peu partout[1]. Dans les quartiers, dans les faubourgs, c'étaient les groupes locaux qui agissaient, la foule elle-même. C'est la foule, mêlée de soldats, qui arrête, rue des Martyrs, Cl. Thomas, dont on se rappelle le rôle en juin 1848 et en janvier 1871 ; c'est elle qui, malgré les efforts des officiers fédérés, essayant d'arrêterles lignards exaspérés contre leurs chefs, l'exécute dans un jardin de la rue des Rosiers, où le g[l] Lecomte, arrêté par ses hommes et amené quelque temps auparavant du Château-Rouge, est également fusillé après un simulacre de conseil de guerre[2] ; c'est elle qui arrête, à la gare d'Orléans, le g[l] Chanzy pris pour d'Aurelle, ailleurs le g[l] Langourian. Une inconnue redoutable se pose à l'esprit des politiques : où va la colère populaire, si prompte qu'à Montmartre le maire Clemenceau n'a pu en imaginer les effets[3] ? Pour la prévenir, ou plutôt pour l'endiguer, poussés par les blanquistes Jaclard et Ferré, ils organisent, vers 5 heures du soir, la conquête méthodique de Paris, où

1. Da Costa, *o. c.*, I, 109-114. Lissagaray, *o. c.*, app. II.

2. Id., *ibid.*, I, 19-67 ; Lanjalley et Corriez, *o. c.*, 34 sqq. Récits mensongers dans *J. O. V.*

3. Cf. sa lettre aux journaux, 30 mars.

subsistent de rares éléments réguliers[1]. Brunel occupe la caserne du Prince-Eugène et descend vers l'Hôtel-de-Ville où se dirigent Pindy et Ranvier ; l'Imprimerie nationale est occupée, la caserne Napoléon livrée par les lignards au cri de « Vive la République ! », l'Hôtel-de-Ville, cerné à 7 heures et demie, abandonné à 10 heures par le maire de Paris, Jules Ferry[2], occupé vers 11 heures par Brunel, qui fait hisser le drapeau rouge au faîte. La rue de Rivoli se hérisse de barricades, d'ailleurs peu sérieuses. A la place Vendôme, Bergeret, Arnold, Varlin conduisent les bataillons de Montmartre et des Batignolles, qui occupent le Ministère de la Justice, la Place de Paris et l'État-Major de la garde. Puis une vingtaine des membres du Comité central, délaissant l'école de la rue Basfroi, se réunissent à l'Hôtel-de-Ville ; ils hésitent sur la conduite à tenir, pleins de scrupules légalitaires ; sur les instances d'Édouard Moreau, un blanquiste, ils finissent par convenir de garder le poste conquis, mais le temps seulement de faire les élections, et, en attendant, ils nomment Lullier, un instant

1. Dans sa retraite, commencée sans ordres écrits, Vinoy oublia trois régiments, six batteries et les canonnières (Le Flô, *Enq.*, II, 84-85). Il en aurait encore moins emmené si Lullier avait songé à fermer les portes. Lullier trahissait-il déjà ?

2. Voy. ses dramatiques dépêches, minute par minute, dans *Enq.*, II, 65-72.

lucide, commandant de la garde nationale[1].

C'est alors que, vers 2 heures du matin, se présente, à l'Hôtel-de-Ville, le colonel Langlois avec le même titre, manifestant ainsi les intentions d'un groupe politique qui s'était organisé dans la soirée du 18, le parti des maires. Dès 3 heures de l'après-midi, Bonvalet, maire du IIIe, et Tolain, adjoint du XIe, avaient réuni à la mairie du IIe un certain nombre de maires et de députés de Paris, pour examiner la situation, un peu plus grave seulement, à leurs yeux, qu'avant le 30 octobre ou le 21 janvier. Puis à la mairie du Ier, après le départ de Thiers, vers 6 heures, avait eu lieu une seconde réunion : là, ils eurent l'idée de demander la désignation d'E. Adam, jadis ardent contre les insurgés de juin, comme prefet de police, comme général en chef de la garde nationale le colonel Langlois, député nuageux qui avait fait partie de l'Internationale, de Dorian comme maire de Paris, les élections municipales immédiates, et le maintien de la garde nationale, espérant ainsi satisfaire tous les partis. Tirard, Méline, Tolain, Hérisson, Vacherot, Peyrat vinrent apporter cette solution à J. Favre, qui refusa d'entrer en composition avec la garde nationale : « On ne traite pas avec des assassins. »

1. Lullier, auteur de la réoccupation du Mont-Valérien par les Versaillais, fut arrêté le 23 mars, s'évada le 5 avril, fut repris une nouvelle fois, puis s'évada encore (cf. *Mes cachots*).

Alors les maires reviennent à la mairie du Louvre, où J. Mahias, secrétaire de la mairie centrale, évacuée par J. Ferry, vient les prier d'occuper l'Hôtel-de-Ville ; une délégation s'y dirige ; mais le Comité central s'en est rendu maître, il annonce qu'il assume l'ordre et lance une patrouille à la poursuite de J. Ferry qui, réfugié à la mairie du 1er, s'enfuit par une porte dérobée. Vers minuit et demi, les maires apprennent par Labiche, secrétaire de l'Intérieur, que presque toutes leurs propositions ont été acceptées par ce qui reste du gouvernement réuni rue Abbatucci. Langlois, accompagné des députés Cournet et Lockroy, part pour l'Hôtel-de-Ville : il annonce sa nomination ; on lui répond que la garde nationale veut nommer elle-même ses chefs, et il se retire, revient auprès des maires et, général sans armée, renonce aux fonctions qu'il ne peut remplir.

C'est ainsi qu'au matin du 19 mars Paris se trouvait sans gouvernement, sans maire central, sans commandant de la garde nationale ; la seule autorité régulière qui subsistât, c'était celle des maires d'arrondissement, mais autorité sans cohésion et sans force effective[1]. Par la faute même de Thiers, qui essaya de justifier, le 21 mars, devant l'Assemblée de son « formidable échec[2] », le Comité central,

1. 14 hommes seulement par bataillon étaient venus à la mairie du Louvre (J. Ferry, *Enq.*, II, 72).

2. Mot de J. Ferry, *Enq.*, II, 64.

sans programme bien défini, avait été amené à se substituer au gouvernement établi, et à appliquer l'article des statuts de la Fédération où celle-ci s'engageait à « prévenir toute tentative qui aurait pour but le renversement de la République ».

*
* *

Dès lors ce fut la lutte, faite surtout de ruse, entre les maires et le Comité central ; ils voulaient, somme toute, la même chose, les élections, mais désiraient en garder la direction et en préciser le sens. Toutefois le Comité, ayant la force, se croit apte à pourvoir, par lui-même ou par ses amis, aux services abandonnés par les derniers ministres : Varlin et Jourde aux Finances, dont ils ne forcent pas les caisses, se contentant d'un million de la Banque de France pour payer la solde des fédérés, Eudes à la Guerre, Duval et R. Rigault à la Préfecture de police, Bergeret à la Place, Assi à l'Hôtel-de-Ville, le garibaldien Combaz aux Postes, à l'*Officiel*, qui vient de tirer encore un numéro gouvernemental, avec deux proclamations violentes et inhabiles, et à l'Imprimerie nationale É. Moreau, qui a l'honnêteté de se refuser, en refusant également à ses collègues, un supplément de solde. Mais personne ne s'occupe bien sérieusement de la situation militaire; Lullier ne songe pas à mettre

garnison dans le Mont-Valérien, où Versailles envoie tout de suite un commandant, revenant ainsi à temps sur la faute énorme de l'évacuation [1]; on n'inquiète pas le 69e de marche, logé au Luxembourg, et qui quittera Paris seulement le 23 mars ; le 19 et le 20 pourtant, Lullier fait occuper les forts du sud [2], et rachète ainsi en une certaine mesure les précédentes fautes, qu'il paya de son arrestation [3]. On se contente d'afficher, dans l'après-midi de ce dimanche radieux, des proclamations au peuple : « Citoyens... que Paris et la France jettent ensemble les bases d'une République acclamée avec toutes ses conséquences, le seul gouvernement qui fermera l'ère des invasions et des guerres civiles. Le peuple de Paris est convoqué dans ses comices pour faire ses élections communales » ; à la garde : « Vous nous aviez chargés d'organiser la défense de Paris et de vos droits ; nous avons conscience d'avoir rempli cette mission ; aidés par votre généreux courage et votre admirable sang-froid, nous avons chassé ce gouvernement qui nous trahissait. A ce moment, notre mandat est expiré, et nous vous le rapportons, car nous ne prétendons pas prendre la place de ceux que le souffle populaire vient de renverser. »

Les hommes qui signaient ces paroles de

1. Vinoy, *Arm. et Com.*, 240.
2. Lissagaray, *o. c.*, 128.
3. Da Costa, *o. c.*, I, 248-249.

sagesse et de renoncement étaient ceux dont le gouvernement disait : « Sont-ils communistes, ou bonapartistes, ou prussiens ?[1] »

Mais Thiers qui a appelé à Versailles tous les fonctionnaires publics pour réorganiser les services, et vidé en quelque sorte Paris de tous ses organes administratifs [2], ne veut pas se résigner à laisser si vite triompher la révolution, et, au moment où il fait couvrir d'insultes les prolétaires obscurs du Comité central, il négocie indirectement avec eux, par l'intermédiaire des maires et députés de la capitale. L'administration provisoire de la ville avait été officiellement déléguée aux maires par le ministre de l'Intérieur Picard, dès le 19[3]. L'attitude même du Comité central, soulignée à nouveau dans sa proclamation du 20[4], rendait les négociations possibles. Le Comité toutefois, écartant définitivement ses hésitations du début, sortait au même moment de l'expectative, et agissait énergiquement ; il annonçait pour le 22 les élections, qui devaient se faire au scrutin de liste et par arrondissement, à raison d'un conseiller par 20.000 habitants ou fraction excédant de plus de 10.000[5] ; il s'engageait à respecter les préliminaires de la paix ; il s'adressait aux

1. *J. O. V.*, 19 mars.
2. Note-circulaire, 19 mars
3. *Enq.*, II, 338.
4. *J. O. C.*, 20 mars.
5. Arrêté du 19 mars.

grandes villes de France : « Que la province se hâte donc d'imiter l'exemple de la capitale en s'organisant d'une façon républicaine, et qu'elle se mette au plus tôt en rapport avec elle au moyen de délégués » ; nul sentiment séparatiste chez ces hommes qui veulent « la République démocratique, une et indivisible », mais cependant un mépris évident de la légalité gouvernementale, puisque le même jour ils lèvent l'état de siège dans le département de la Seine, abolissent les conseils de guerre et accordent l'amnistie de tous les crimes et délits politiques[1] ; une proclamation, datée du 19 mars, commençait par les mots : « Le nouveau Gouvernement de la République ». Ainsi grandissaient à chaque instant les ambitions du Comité central.

Ses relations avec les maires se transformèrent dans la même mesure. Réunis, le 19, à la mairie du IIIe, les maires avaient envoyé à l'Hôtel-de-Ville, à 6 heures du soir, sur l'initiative d'Arnold, un modéré du Comité, de Moreau et de Babick, une délégation, conduite par Clemenceau, pour régler la situation de concert avec le Comité ; à minuit, 4 membres du Comité, Arnold, Moreau, Jourde, Varlin, étaient venus exposer qu'ils ne pouvaient abandonner le pouvoir militaire, seule garantie des droits revendiqués, mais les maires avaient

1. Note de Grêlier, délégué à l'intérieur.

2. *J. O. C.*, 20 mars.

demandé que l'Hôtel-de-Ville leur fût laissé. A 4 heures du matin, le 20, une sorte de traité était passé, Jourde et Varlin seuls présents, par lequel l'Hôtel-de-Ville serait remis, à neuf heures, à Bonvalet, maire du IIIe, Murat, adjoint du Xe, Denizot, adjoint du XIIe, et le Comité central se rendrait à l'état-major de la place Vendôme ; les maires et députés de Paris avaient fait afficher une adresse aux citoyens, rédigée par Louis Blanc, où ils promettaient de faire leurs efforts pour obtenir de l'Assemblée l'élection de tous les chefs de la garde nationale et l'établissement d'un Conseil municipal élu par tous les citoyens[1]. Quand Denizot, Bonvalet et Murat, délégués par les maires, arrivèrent pour prendre possession de l'Hôtel-de-Ville, comme il avait été convenu, il leur fut lu par Viard une résolution écrite du Comité central, qui, fortifié par l'arrivée des révolutionnaires blanquistes[2], prévenant la conciliation, refusait de se « dessaisir ni du pouvoir militaire ni du pouvoir civil » ; les délégués durent se retirer, sans pouvoir aborder les membres du Comité occupés, et purent bientôt lire sur les murs de Paris la convocation pour les élections de la Commune. La rupture était faite, non du fait même du Comité central, qui avait d'ailleurs le droit de manquer de confiance dans des

1. Texte dans Da Costa, *o. c.*, I, 183-185.
2. Da Costa, *o. c.*, I, 185.

hommes peu populaires, comme les maires, des hommes sans autorité, comme les députés, mais des comités locaux qui avaient menacé de désavouer, au besoin de fusiller leurs représentants au pouvoir, pour une fois serviteurs dociles de la volonté populaire[1].

Le fossé se creusait, d'autre part, plus profond, du côté de Versailles ; là, l'Assemblée pouvait bien décréter l'urgence sur la proposition de loi présentée par les députés de Paris pour l'élection, à date indéterminée d'ailleurs, d'un conseil municipal, sur celle, présentée par Millière, pour la prorogation des délais d'échéance, elle était d'accord avec le gouvernement pour la répression, nommait, sur la demande de J. de Lasteyrie, une commission de 15 membres « qui réunisse toutes les pensées de l'Assemblée et qui s'entende avec le pouvoir exécutif, afin d'agir comme il convient dans les circonstances actuelles[2] » ; le gouvernement interdisait aux fonctionnaires militaires et civils de se diriger sur Paris, il faisait saisir l'*Officiel* du 20, « œuvre de l'insurrection », ainsi que les journaux apportés de Paris, sa police

1. Lanjalley et Corriez, *o. c.*, 70.

2. Cette Commission comprenait les royalistes ou bonapartistes suivants : duc d'Audiffret-Pasquier, Cordier, duc Decazes, Bérenger (de la Drôme), Ancel, de Lasteyrie, amiral Jauréguiberry, général Ducrot, Barthélemy-Saint-Hilaire, Gauthier de Rumilly, amiral La Roncière le Noury, Rameau, Vitet, général Martin des Pallières, Delille (*Annales*, II, 2).

organisait un filtrage savant à Versailles et bientôt coupait les communications télégraphiques entre Paris et la province[1].

Ces mesures eurent un contre-coup à Paris, où commencèrent à s'agiter les quartiers bourgeois, mis en branle par le capitaine de Bonne[2]. Les journaux modérés[3] signèrent une déclaration, rédigée chez un ami du prince Napoléon, pour engager les électeurs à ne pas aller voter le 22, le Comité n'ayant pas le droit, selon eux, de les convoquer. Au même moment, il est vrai, commençaient à se manifester dans le mouvement certains éléments sociaux, que soulignait le *Journal officiel* de la Commune du 21 : « Le prolétariat, en face de la menace permanente de ses droits, de la négation absolue de toutes ses légitimes aspirations, de la ruine de la patrie et de toutes ses espérances, a compris qu'il était de son devoir impérieux et de son droit absolu de prendre en main ses destinées et d'en assurer le triomphe en s'emparant du pouvoir. » L'accession de l'Internationale au mouvement, par une affiche du 23, prouvait la vérité de cette déclaration prolétarienne[4]. Pour assurer ces droits

1. *J. O. V.*, 20 mars. Cf. *J. O. C.*, 21 mars.

2. Lanjalley et Corriez, *o. c.*, 75.

3. *Le Temps*, *les Débats*, etc. (Cf. F. Maillard, *Affiches*, 61).

4. L'affiche du Conseil fédéral revendique les droits des communes, l'instruction gratuite, laïque, intégrale,

du prolétariat, l'*Officiel* recommandait le vote en masse [1]. Mais ces droits même n'étaient pas parfaitement définis ; ce que le Comité central, par la voix de Duval, revendiquait, c'était l'élection du maire de Paris, celle des maires, adjoints et conseillers municipaux, celle des chefs de la garde nationale, — rien d'incompatible avec l'unité française. Certaines mesures cependant semblaient indiquer les tendances juridiques nouvelles des hommes au pouvoir ; une prorogation d'un mois des échéances des effets de commerce, la suspension de la vente des objets engagés au Mont-de-Piété, l'interdiction aux propriétaires et maîtres d'hôtel de congédier leurs locataires, la décision de faire porter avant tout sur « les auteurs de la guerre maudite » la plus grande partie de l'indemnité exigée décèlent une transformation dans les conceptions sociales des maîtres de Paris.

Cette transformation échappe à l'esprit des maires et députés, pleins de foi encore dans leurs formules légalitaires. Dès le matin du 21, les députés affichent l'annonce que l'Assemblée a voté l'urgence d'un projet de loi relatif aux élections municipales. Dans la journée, joints aux maires, ils protestent contre les élections prévues par le Comité, et

l'organisation du crédit, de l'échange, de l'association (Cf. Weill, *Mouvement social,* 139).

1. *J. O. C.*, 21 mars.

réclament l'union de tous les citoyens [1]. Leur intervention n'a d'autre effet que de donner confiance aux partisans de « l'ordre » qui, groupés sur les boulevards, viennent manifester devant l'état-major de la garde nationale, et se proposent de recommencer le lendemain. Cette intervention paraît d'autre part hypocrite aux partisans du Comité central, qui peuvent constater combien elle est contradictoire avec les sentiments de l'Assemblée, faisant appel, comme en 48, à la province [2], refusant d'inscrire au bas de la proclamation les mots de « Vive la République », huant Millière, applaudissant, malgré Cournet, aux paroles pleines de fiel de J. Favre, pleines de brutalité de l'amiral Saisset, adhérant enfin à la politique d'atermoiement menaçant de Thiers.

La situation se tendit encore plus le 22 : au *Journal officiel* de Paris parurent l'arrêté du Comité central remettant les élections au lendemain, et différents articles qui insistaient sur le droit des Parisiens d'aller aux urnes. Pourquoi cette remise ? Peut-être parce que le Comité craignait que la manifestation promise par les « amis de l'ordre » et annoncée par les journaux réactionnaires, n'amenât quelques troubles dans les sections

1. Proclamation à la garde nationale et à tous les citoyens (F. Maillard, *Affiches*, pp. 63-65).

2. *Annales*, II, 30 sq., *J. O. V.*, 21 mars, pour la formation de bataillons de volontaires.

de vote. De fait, la manifestation eut lieu; elle tourna tragiquement pour les ennemis du Comité, descendus vers 1 heure de l'après-midi dans l'avenue de l'Opéra, arrêtés par 200 fédérés à la hauteur de la rue Neuve-des-Petits-Champs, hurlant des insultes qu'accueillit avec patience la garde nationale, méprisant les dix sommations que leur fit Bergeret, puis fuyant tout à coup dans une fusillade soudaine qu'amorcèrent quelques coups de pistolet tirés on ne sait d'où, et qui coucha une dizaine des amis de l'ordre [1].

Mais l'événement a galvanisé les quartiers bourgeois; les compagnies modérées occupent les environs de la Bourse, s'établissent aux mairies du VIe et du IXe, à la gare Saint-Lazare [2], tandis qu'à Versailles, l'Assemblée, de plus en plus inintelligente de la situation, repousse, à la demande de Vacherot, le projet de Louis Blanc sur les élections municipales, et vote l'urgence sur un projet de loi municipale présenté par Picard, où Paris conservait une place exceptionnelle, peu faite pour séduire ses habitants, en guerre alors pour obtenir au moins le droit commun [3].

Cette activité de la réaction à Paris comme à Versailles semblait devoir isoler le groupe des maires et des députés. Fort hésitants le

1. *J. O. C.*, 25 mars.

2. Lissagaray, *o. c.*, 136.

3. On accordait à tous les arrondissements de Paris, quelle qu'en fût la population, 3 conseillers municipaux,

22, au matin[1], ils se décidèrent le 23 à marcher également dans le sens réactionnaire ; alors Millière, Malon, Jaclard, Dereure les quittèrent définitivement. Les maires, en effet, avaient refusé de prêter leur concours pour l'organisation du scrutin qui fut une nouvelle fois remis au dimanche 26[2].

Largement autorisés par Thiers qui leur avait permis de ratifier « toutes les mesures de pardon et d'oubli pour ramener à la cause de l'ordre des hommes qui se sont laissés engager dans la sédition et qui ne sont coupables que d'égarement[3] », ils voulurent tirer parti des éléments de résistance fournis par les bataillons modérés, et y réunir les gardes hésitants par la promesse d'une solde régulière payée à la Bourse ; 25.000 hommes se rencontrèrent dans les Ier et IIe arrondissements. Puis la réunion des maires et députés nomma provisoirement l'amiral Saisset commandant de la garde nationale, le colonel Langlois chef d'état-major général, le colonel Schœlcher commandant de l'artillerie de la garde. Mais le Comité central se raidissait dans sa résistance ; sans doute sa proclamation du 22 mars ne formulait qu'un programme très sage d'autonomie municipale[4] : « Paris ne veut pas régner, mais il

1. Les affiches dans Lanjalley et Corriez, *o. c.*, 97-98.
2. Proclamation du Comité, *J. O. C.*, 23 mars.
3. *Enq.*, II, 338.
4. *J. O. C.*, 23 mars.

veut être libre ; il n'ambitionne pas d'autre dictature que celle de l'exemple ; il ne prétend ni imposer ni abdiquer sa volonté ; il ne se soucie pas plus de lancer des décrets que de subir des plébiscites ; il démontre le mouvement en marchant lui-même, et il prépare la liberté des autres en fondant la sienne. Il ne pousse personne violemment dans les voies de la République ; il se contente d'y entrer le premier. » En fait, il avait envoyé des délégués dans la plupart des municipalités récalcitrantes (IIIe, VIe, Xe, XIIe, XVIIIe), dont certains maires furent mêmes détenus pendant quelques heures ; il avait, à l'égal de J. Favre répondant aux interrogations du général prussien de Fabrice, répondu à l'avis du major général von Schlotheim, qui menaçait Paris au cas où les événements auraient un caractère d'hostilité à l'égard des Allemands [1] ; il incorporait dans la garde les soldats demeurés à Paris, il menaçait de poursuites « les écrivains de mauvaise foi auxquels seraient applicables en temps ordinaire les lois de droit commun sur la calomnie et l'outrage », il occupait le chemin de fer aux Batignolles, dominant ainsi la gare Saint-Lazare, puis envoyait 2 bataillons à la Banque de France pour obtenir le solde d'un second million, sur lequel 350.000 francs avaient été versés [2] ; il desti-

1. De Plœuc, *Enq.*, II, 487 sq.
2. *J. O. C.*, 23 mars.

tuait les employés des administrations publiques qui n'auraient pas repris leurs fonctions le 25; R. Rigault était son délégué à l'« ex-préfecture de police[1] », Arnaud et Vaillant le représentaient à l'Intérieur[2], Lebeau et Longuet au *Journal officiel*, Varlin et Jourde aux Finances.

L'attitude de l'Assemblée justifiait cette politique plus que l'action, forcément limitée, des maires et députés. Ceux-ci n'avaient pu se résigner à la violence, d'un succès improbable d'ailleurs, et voulurent tenter d'agir encore une fois sur la Chambre versaillaise. Là, on avait voté, par 449 voix contre 79, malgré l'opposition éloquente de Tolain, la loi ayant pour but d'organiser dans les départements des bataillons de volontaires, chargés de protéger la souveraineté nationale et de réprimer l'insurrection; on venait de renvoyer en fin de séance, c'est-à-dire d'enterrer la proposition Bérenger-Foucaud d'envoyer à Paris une délégation de 15 membres, pour aider à la conciliation, quand les maires firent leur entrée dans le théâtre de Trianon ; la gauche les accueille aux cris de « Vive la République ! », qu'ils poussent eux-mêmes, la droite et le centre répondent par ceux de « Vive la France ! », puis sortent par manière de protestation,

1. *J. O. C.*, 27 mars.

2. *J. O. C.*, 26 mars.

tandis que le président Grévy lève la séance[1]. La tentative conciliatrice des représentants de Paris a échoué, et si, à la séance du soir, le député-maire Arnaud (de l'Ariège) lit la déclaration préparée, où ses collègues et lui ont indiqué les nécessaires concessions, si les propositions avancées sont prises en considération, il est évident que l'Assemblée n'a pas l'intention de les transformer en loi.

Aussi l'amiral Saisset agit-il d'une façon extraordinairement légère ou machiavélique, quand, dans la matinée du 24 mars, il fit paraître des affiches où il assurait avoir obtenu du « gouvernement de l'Assemblée nationale la reconnaissance complète des franchises municipales, l'élection de tous les officiers de la garde nationale, des modifications à la loi sur les échéances, un projet de loi sur les loyers ». A cette tentative de conciliation, le Comité central, qui vient d'apprendre la proclamation de la Commune à Lyon, répond par l'envoi d'une colonne dans les IIe et IIIe arrondissements[2]. Brunel, accompagné des délégués Protot et Lisbonne, obtient d'Adam et de Méline, au Ier, de prendre comme bases de discussion la nomination du commandant de la garde au suffrage universel et les élections municipales à

1. Sur la séance, cf. vicomte de Meaux, dans *le Correspondant*, 10 mai 1902, p. 440 sq.

2. Da Costa, *o. c.*, I, 218-225, d'après les récits de Protot et Lisbonne.

bref délai ; au IIIe, où sont réunis une douzaine de maires et d'adjoints, il convient, après de longs débats, de dates précises, celle du 30 mars pour les élections municipales, celle du 2 avril pour l'élection du commandant de la garde nationale ; partout les gardes nationaux modérés s'unissent aux fédérés pour crier « Vive la République ! »

Mais la politique des maires était pleine de fourberie. Tirard l'avoua devant la Commission d'enquête : « Le but principal que nous avions tous poursuivi par cette résistance, était d'empêcher les fédérés de marcher sur Versailles... Notre résistance de quelques jours a permis au gouvernement d'organiser la défense [1]. » Elle servait celle de l'Assemblée, qui, sur les conseils de Peyramont, puis de Thiers, refusait d'entamer la discussion sur les propositions des maires. On comprend très bien que le Comité n'ait pas voulu désarmer dans ces conditions. Non seulement, dans la nuit du 24 au 25, Arnold et Ranvier vinrent devant les maires maintenir la date du 26 pour les élections municipales, repoussée par Dubail et Héligon, qui se confiaient aux mitrailleuses installées dans la cour de la mairie du IIe [2], mais le Comité remplaça Lullier et son état-major d'intrigants et d'aventuriers,

1. *Enq.*, II, 342. Cf. dans ce sens également les variantes des 7 manuscrits des proclamations Saisset (DA COSTA, *o. c.*, I, 218).

2. *J. O. C.*, 26 mars.

en attendant Garibaldi, nommé général en chef, par 3 généraux, Eudes, Duval, Brunel, qui définirent nettement la situation: « Le temps n'est plus au parlementarisme; il faut agir et punir sévèrement les ennemis de la République. Tout ce qui n'est pas avec nous est contre nous. Paris veut être libre ![1] »

Mais toutes ces négociations avaient été trop confuses pour ne pas aboutir à une équivoque. Le Comité afficha, le 25, l'adhésion des députés, maires et adjoints à son ultimatum des élections municipales pour le 26; une seconde affiche, posée sur l'ordre des maires et députés, prétendait donner le seul texte authentique de la convention passée par Arnold et Ranvier, et rabaissait à une sorte de démarche officieuse l'intervention des délégués du Comité[2]. Les divergences des deux textes ne parurent pas émouvoir beaucoup la population parisienne, confiante, semble-t-il, dans la réalité de la conciliation[3]. Les bataillons adhérant à la Fédération occupèrent les quartiers du centre, vidés des gardes de Saisset. Les affiches et les proclamations du Comité, en appelant au vote les électeurs, n'insistaient que sur la nécessité de l'autonomie communale, et ne formulaient

1. Arrêté du 24 (*J. O. C.*, 25 mars). Garibaldi refusa d'ailleurs, par une lettre habile, du 28 mars (Da Costa, *o. c.*, I, 213-214).

2. Cf. les textes dans Da Costa, *o. c.*, I, 297-299.

3. Dans ce sens pacifique, cf. affiche de Ranc (*Ibid.*, 300).

aucun programme social, si ce n'est l'utilité du crédit au travail[1].

Le général Chanzy était mis en liberté dans la soirée du 25. Depuis le 18, nul fait d'hostilité militaire, que quelques reconnaissances des fédérés du côté de Clamart, Bagneux, Châtillon, et une courte reconnaissance du général Ducrot, n'avait indiqué qu'il y eût rupture entre Paris et Versailles. A l'égard des Prussiens, le Comité, oublieux de ses origines chauvines, entendait faire respecter les préliminaires de la paix[2]. Au bout d'une semaine d'autorité, le Comité central, malgré les circonstances et les acoups, apparaissait bien comme le sage chargé d'affaires de la garde nationale, moins préoccupé de réaliser des théories sociales préconçues que d'appliquer sérieusement les principes de la démocratie républicaine et de l'autonomie communale ; ni communiste, ni fédéraliste, il avait été cependant, pour un temps, l'expression de la population petite-bourgeoise et prolétarienne de Paris, et su se dresser contre le libéralisme dogmatique des républicains de l'Empire comme contre la réaction sournoise de l'Assemblée rurale.

1. Proclamation à la garde nationale ; déclaration des délégués à l'intérieur Vaillant et Arnaud (*J. O. C.*, 25 mars).

2. Note dans *J. O. C.*, 25 mars.

CHAPITRE III

LE GOUVERNEMENT COMMUNALISTE
LE PERSONNEL

« Citoyens, ne perdez pas de vue que les hommes qui vous serviront le mieux sont ceux que vous choisirez parmi vous, vivant de votre propre vie, souffrant des mêmes maux. Défiez-vous autant des ambitieux que des parvenus... ; défiez-vous également des parleurs, incapables de passer à l'action...; évitez également ceux que la fortune a trop favorisés, car trop rarement celui qui possède la fortune est disposé à regarder le travailleur comme un frère. Enfin cherchez des hommes aux convictions sincères, des hommes du peuple, résolus, actifs, ayant un sens droit et une honnêteté reconnue. Portez vos préférences sur ceux qui ne brigueront pas vos suffrages ; le véritable mérite est modeste, et c'est aux électeurs à connaître leurs hommes et non à ceux-ci à se présenter[1]. »

Tels étaient les conseils que donnait à la population parisienne le Comité central, au matin de cette journée qui devait voir l'élection de la Commune. Tandis qu'à Versailles, l'Assemblée votait l'érection d'un monument à la mémoire des généraux Tho-

1. *J. O. C*,, 26 mai.

mas et Lecomte [1], que Thiers désavouait, comme la veille l'Assemblée, la « capitulation » des maires [2], les Parisiens procédaient dans le plus grand calme au scrutin municipal, dans les mairies organisées pour l'élection par les délégués du Comité central et inutilement réintégrées par les maires et adjoints [3].

Aux urnes se présentaient 229.167 citoyens, sur les 485.569 inscrits, dont beaucoup avaient quitté Paris ; c'était un peu plus que pour l'élection des maires en novembre 70 [4]. D'après une décision, d'ailleurs tardive, du Comité central, un huitième des électeurs inscrits devait donner une majorité suffisante pour être élu [5] ; c'était avec les cartes électorales de février qu'on votait, à raison d'un conseiller par 20.000 habitants et par fraction de 10.000. Le sens du scrutin, malgré les efforts du Comité des 20 arrondissements, était obscur, dans la pleine liberté où le Comité le laissait s'exprimer, et dans le silence où il était resté à l'égard des attributions possibles de la Commune. Longuet, délégué

1. *Bull. des Lois*, n° 49, 84.

2. *J. O. V.*, 26 mars : Circulaire aux préfets.

3. Sur l'aspect électoral de Paris, cf. E. Moriac, *Paris sous la Com.*, 55-60.

4. Lanjalley et Corriez, *o. c.*, 142 ; cf. Da Costa, *o.c.*, I, 142, pour la comparaison des chiffres des scrutins. Sur la campagne électorale, voy. F. Maillard, *Affiches.* , 25 sq., et son recueil tout entier ; Moriac, *o. c.*, 241.

5. Six candidats n'eurent pas ce minimum.

à l'*Officiel*, exposait, dans un article intelligent, quel pouvait être le rôle de la Commune à élire : rédiger le « statut de l'autonomie municipale », « assurer le libre jeu des rapports de la Commune avec les représentants de l'unité nationale », faire réformer par l'Assemblée la loi électorale, de sorte que « la représentation des villes ne soit plus à l'avenir absorbée et comme noyée dans la représentation des campagnes[1] ». Le résultat du scrutin, qu'une proposition de 80 membres de la droite, à l'Assemblée, annulait par avance, fut proclamé le mardi 28 mars, à l'Hôtel-de-Ville, aux cris de « Vive la Commune ! », dans l'enthousiasme de la foule qui chantait la *Marseillaise* et le *Chant du Départ* et acclamait les élus[2].

Ceux-ci étaient par arrondissement[3] :

Ier, Adam, Méline, Rochard, Barré. — IIe, Brelay, Tirard, Chéron, Loiseau-Pinson. — IIIe, Demay, Arnaud, Pindy, Dupont, Cléray, qui céda sa place à Murat, élu effectivement[4]. — IVe, Lefrançais, A. Arnould, Clémence, Amouroux, Gérardin. — Ve, Jourde, Régère, Tridon, Blanchet, Ledroit. — VIe, Leroy, Goupil, Robinet, Beslay, Varlin. — VIIe, Parisel, Lefèvre, Urbain, Brunel. — VIIIe, R. Ri-

1. *J. O. C.*, 27 mars.

2. Lissagaray, *o. c.*, 147 sq.; sur la tenue officielle des élus plus tard, cf. *J. O. C.*, 4 avril.

3. *J. O. C.*, 28 mars. Le rapport de Parisel sur les élections fut affiché.

4. *J. O. C.*, 31 mars.

gault, Vaillant, A. Arnould. — IXe, Ranc, U. Parent, Desmarest, Ferry, Nast. — Xe, F. Pyat, H. Fortuné, Gambon, Champy, Babick. — XIe, Assi, Avrial, Delescluze, Mortier, Eudes, Protot, Verdure. — XIIe, Varlin, Fruneau, Géresme, Theisz. — XIIIe, L. Meillet, Durand, Chardon, Frankel. — XIVe, Billioray, Martelet, Decamps. — XVe, Clément, J. Vallès, Langevin. — XVIe, Dr Marmottan, Bouteiller. — XVIIe, Varlin, Clément, Chalain, B. Malon. — XVIIIe, Blanqui, Theisz, Dereure, Clément, Ferré, Vermorel, P. Grousset. — XIXe, Oudet, Puget, Cournet, Delescluze, Ostyn, J. Miot. — XXe, Ranvier, Bergeret, Flourens, Blanqui.

Les élections avaient été si libres que la Commune comptait une quinzaine de conseillers bourgeois, la plupart maires et adjoints : Desmarest, Ferry, Nast, E. Adam, Méline, Rochard, Barré, Loiseau-Pinson, Tirard, Chéron, A. Leroy, Ch. Murat, Marmottan, de Bouteiller, et, à part, l'énergique Ch. Beslay. Du Comité central subsistaient : Bergeret, Ranvier, Billioray, H. Fortuné, le mystique Babick, Géresme, Eudes, Jourde, Blanchet, de son vrai nom Pourille, ex-capucin et banqueroutier, arrêté plus tard[1], Brunel, C. Dupont, Mortier, A. Arnaud. Mais à ces éléments qui s'étaient combattus pendant la semaine précédente, s'en ajoutaient de nouveaux, qui donnaient un aspect confus à l'assemblée municipale. Les uns étaient des radicaux révolutionnaires[2] :

1. Le 5 mai.
2. Dunoyer, *Enq.*, II, 582.

blanquistes purs, R. Rigault, Ferré, Chardon; blanquistes dissidents, Ranc, Protot, Tridon, ce dernier favorable aux idées de l'Internationale[1], tous dominés par le nom de Blanqui, qui, alors détenu dans le Midi, avait été cependant élu à Ménilmontant ; publicistes radicaux qui avaient joué un rôle en 48, à la fin de l'Empire, pendant le Gouvernement de la Défense, A. Arnould, J.-B. Clément, P. Grousset, J. Miot, Gambon, F. Pyat et Delescluze, puis, un peu à part, Vermorel, Flourens et Robinet ; élus des « clubs rouges », Amouroux, J. Allix, l'inventeur toqué de la correspondance escargotique, l' « illuminé qui n'a jamais fait de mal à personne[2] », Champy, E. Clément, dont le passé impérialiste lui valut d'être arrêté au mois de mai[3], Demay, C. Gérardin, Goupil, Ledroit, Lefèvre, L. Meillet, Martelet, Ostyn, Puget, Régère, Rastoul, Urbain, U. Parent, Fruneau, Parisel, Decamps, tous connus par le gros de la population parisienne, violents, soupçonneux, peu pratiques. Les autres étaient des membres de l'Internationale : Varlin, propagandiste ardent, membre du Comité central, Theisz, Avrial, Langevin, Pindy, accusé par Da Costa d'avoir été un

1. B. Malon, *La troisième défaite du prolét. fr.*, 154 sq.

2. Denormandie, *Enq.*, II, 368 ; Allix fut arrêté le 11 mai pour avoir brisé des scellés à la mairie du VIII[e].

3. *J. O. C.*, 21 mai.

agent secret de la police[1], tous de la Chambre fédérale des sociétés ouvrières, Assi, qui s'était illustré à la grève du Creusot, Lefrançais, orateur écouté, Frankel, sujet autrichien, qui avait fondé une section allemande de l'Internationale à Paris[2], B. Malon, ouvrier, député, V. Clément, Duval, Chalain, Clément, E. Gérardin, Dereure, Vaillant, délégué à l'Intérieur par le Comité central, penchant vers les révolutionnaires, illustré par un article retentissant sur le tyrannicide[3], et encore le vieux Beslay, un des adhérents bourgeois de l'Association. Depuis le 18 mars, l'Internationale réorganisée[4] avait agi, à l'abri du Comité central, où elle comptait quelques représentants, et avec lequel elle était en relation au moyen de quatre délégués[5]. Elle se méfiait d'ailleurs du Comité, trop patriote, se demandait si elle ne devait pas le déposer au moyen des sociétés ouvrières[6], ne se décidait à collaborer avec lui qu'à partir du 23 mars[7]. Ce jour-là, le

1. T. II et introd. au t. III.

2. Il fut admis malgré sa nationalité, car, disait Parisel dans son rapport, « le drapeau de la Commune est celui de la République universelle » (*J. O. C.*, 31 mars).

3. *J. O. C.*, 27 mars : « La société n'a qu'un devoir envers les princes, la mort ».

4. Révision des statuts le 15 mars (*Enq.*, III, 231-235).

5. Séance du Conseil fédéral, 1er mars (*Ibid.*, 227).

6. Cf. les procès-verbaux du Conseil fédéral, d'où se dégage le sens de l'organisation ouvrière (*Ibid.*, 211 sq.).

7. *Ibid.*, 237.

Conseil fédéral (Aubry, Boudet, Chaudesaigues, Coifé, V. Dumay, A. Duchêne, Dupuis, Frankel, H. Goullé, Laureau, Limousin, Martin Léon, Nostag, Ch. Rochat), joint à la Chambre fédérale des sociétés ouvrières (Camélinat, Descamps, Évette, Galand, Haan, Hamet, Jame, J. Lallemand, Lazare Lévy, Pindy, E. Pottier, Rouveyrolles, Spötler, Theisz, Very), avait lancé une proclamation aux travailleurs pour les engager à voter : « L'indépendance de la Commune, y était-il dit, est le gage d'un contrat dont les clauses librement débattues feront cesser l'antagonisme des classes et assureront l'égalité sociale [1] » ; par elle seront organisés « le crédit, l'échange, l'association, l'instruction gratuite, laïque et intégrale, l'hygiène et la statistique ». A la séance du Conseil fédéral du 29 mars, Frankel formulait les principes de la politique de l'Internationale : « Nous voulons fonder le droit des travailleurs et ce droit ne s'établit que par la force morale et la persuasion [2] ». Ces idées avaient présidé à la confection des nombreuses listes électorales lancées pour les élections, qui amèneraient « l'avènement politique de la classe ouvrière », qui constitueraient « le commencement de l'ère de la réorganisation sociale [3] ».

1. *J. O. C.*, 27 mars.
2. *Enq.*, III, 240.
3. Séance du Conseil fédéral, 15 avril (*J. O. C.*, 7 mai).

Au point de vue de la condition sociale, les membres de la Commune étaient également différents : à 25 ouvriers, dont 13 de l'Internationale, s'opposait une majorité de « petits bourgeois, employés, comptables, médecins, instituteurs, hommes de loi, publicistes[1] ». Les membres de l'Internationale seuls avaient une doctrine politique et sociale assez bien définie, encore qu'ils hésitassent entre le mutuellisme proudhonien et le collectivisme marxiste. Les autres membres de la Commune étaient divisés entre les conceptions politiques les plus diverses, allant du jacobinisme autoritaire[3] au fédéralisme girondin[2], mélangeant les souvenirs de la Commune de 93 à ceux des communes bourgeoises du XIIe siècle[4]. Cette incohérence même exprimait bien l'absence de doctrine sociale chez des hommes qui, dans l'agonie de l'Empire, s'étaient occupés avant tout de politique, et que leur origine bourgeoise devait nécessairement tourner contre leurs temporaires alliés prolétariens.

De là, la bizarrerie de la proclamation de la Commune aux citoyens[5], qu'elle félicite

1. Lissagaray, *o. c.*, 170.

2. *J. O. C.*, 29 mars, article de Longuet contre la République bourgeoise centraliste.

3. *J. O. C.*, 26 et 27 mai (article sur la Commune de 1793).

4. *J. O. C.*, 17 avril, article de Maréchal.

5. *J. O. C.*, 30 mars.

d'avoir repoussé un gouvernement qui voulait rétablir la royauté et à qui elle promet des décrets sur les loyers, les échéances, la réorganisation et la simplification des services, la réorganisation de la garde nationale. De là, l'absence de tout programme défini d'action, en dehors des articles trop vagues et officieux de Longuet [1] ou de Vapereau [2] ; c'est en effet seulement le 19 avril que Vallès présenta à la Commune le texte rédigé par Delescluze et surtout par le proudhonien P. Denis [3], et ce texte n'avait qu'un sens théorique, exposant l'utilité de l'autonomie communale sans en définir la méthode, nul au point de vue social, nul au point de vue international; il fut cependant voté par la Commune dans sa séance du soir, presque sans débat [4].

D'ailleurs le corps municipal ne resta pas tel quel. Dès la première séance officielle (1er avril), Beslay, qui présidait, après avoir expliqué avec une certaine naïveté le sens de la Commune, expression naturelle du fédéralisme nécessaire dans une République pacifique [5], donna sa démission pour raison d'âge ; il ne devait pas la maintenir. Mais

1. *J. O. C.*, 30 mars, 1er, 3, 6 avril.

2. *J. O. C.*, 19 avril.

3. Les idées de Denis s'expriment plus franchement dans le *Cri du Peuple*, 7 avril.

4. *J. O. C.*, 20 avril.

5. *J. O. C.*, 2 avril; dans *J. O. C.*, 26 avril, le même Beslay demande naïvement à Thiers de démisssionner.

le même jour, Tirard, maire et député, mal à l'aise dans cette Assemblée qui prétend légiférer, va au devant des désirs de Vallès, Jourde et Theisz, demandant qu'on déclare l'incompatibilité entre les fonctions de représentant et de membre de la Commune [1] : il démissionne avec ironie, tandis qu'au contraire Cournet, le 28, Delescluze, le 29, abandonnent leur mandat de député [2]. Puis ce sont les refus de siéger des modérés, qui adhèrent à la doctrine constitutionnelle de Versailles : Adam, Méline [3], Rochard, Barré, Brelay, Loiseau-Pinson, Chéron, Leroy, Robinet, Desmarest, Ferry, Nast, Fruneau, Marmottan, de Bouteiller [4]. Ces départs nécessitèrent des élections complémentaires, obligatoires également par suite de l'élection simultanée dans plusieurs arrondissements d'A. Arnould, Varlin, Delescluze, Theisz, Blanqui, et la mort de Duval. D'abord fixées au 5 avril [5], elles furent, le 4 avril, ajournées « en raison des opérations militaires engagées », puis fixées au 10, ajournées encore, trop de citoyens

1. Dans ce sens rapport de Parisel (*J. O. C.*, 31 mars).

2. Clemenceau démissionne le même jour; Floquet et Lockroy le 3 avril, de sorte que la représentation de Paris à l'Assemblée fut réduite de plus d'un tiers : le « ruralisme » en tira parti pour frapper plus durement Paris.

3. Cf. sa plate lettre de démission dans Lissagaray, *o. c.*, app.III, 497.

4. *J. O. C.*, 2 avril.

5. *J. O. C.*, 2, 7, 10, 13 avril ; cf. un avis de Cluseret, *J. O. C.*, 15 avril.

étant occupés aux remparts, enfin définitivement fixées au 16. Paris, à cette date, était en pleine guerre avec Versailles ; les modérés parisiens s'étaient détachés de cette Commune, qu'avaient quittée, en prétextant le décret sur les otages (5 avril), successivement U. Parent, Ranc et Lefèvre, Goupil enfin[1] ; aussi, le 16, le IIIe et le XIIIe, un des plus révolutionnaires, qui devaient nommer chacun un représentant, ne votèrent pas, et ailleurs les électeurs vinrent en si petit nombre aux urnes[2], que la minorité de la Commune essaya de contester la validité des élections, dont 20 finalement furent confirmées par 26 voix contre 13, sur le rapport de F. Henry, Martelet et Ranvier[3] ; 12 des élus seulement avaient obtenu la majorité du huitième des électeurs inscrits. Les nouveaux venus étaient les suivants : Ier, Vésinier, Cluseret, Pillot, Andrieu ; IIe, Pothier, Serrailler, Durand, Johannard ; VIe, Courbet, Rogeard ; VIIe, Sicard ; XIIe, Philippe, Lonclas ; XVIe, Longuet ; XVIIe, Dupont ; XVIIIe, Cluseret, Arnold ; XIXe, Menotti Garibaldi ; XXe, Viard, Trinquet. Rogeard, le fameux auteur des *Propos de Labienus*, Briosne et Garibaldi ne siégèrent pas, les deux premiers n'ayant pas obtenu le hui-

1. *J. O. C.*, 6, 7, 12 avril.

2. 65.000 votants. 16.000 électeurs sur 51.000 inscrits votèrent dans les arrondissements modérés.

3. *J. O. C.*, 20 avril.

tième des voix, qu'ils considéraient comme nécessaire, le troisième étant hors Paris. L'accession des autres à la Commune ne changea pas la force numérique des partis qui la composaient : au groupe de l'Internationale, grossi déjà de Vallès, Vermorel, Ostyn, Arnould, Tridon, Jourde, Verdure et Babick, se rattachèrent Andrieu, Serrailler, Ch. Longuet, le peintre Courbet, et Arnold, dont le rôle avait été si actif pendant la dictature du Comité central ; à la majorité s'agrégèrent Cluseret, Pothier, Johannard, Pillot, Sicard, Philippe, Lonclas, Dupont, Viard et Trinquet[1].

*
* *

Les divisions entre les membres de la Commune ne devaient pas tarder à se manifester, peu éclatantes d'abord, et, même après l'insertion des procès-verbaux à l'*Officiel* (12 avril), mal connues du public, pour qui devaient rester secrets incidents et discussions[2], et qui n'assista jamais aux séances[3]. Plusieurs s'abstinrent de venir aux réunions,

1. Le 12 mai, Beslay démissionna, à l'occasion du décret contre la maison de Thiers (Moriac, *o. c.*, 423-424).

2. *J. O. C.*, 19 avril.

3. Elles se tenaient dans une salle étroite de l'Hôtel-de-Ville. Plus tard, Billioray proposera de chercher un local qui permette d'organiser des séances publiques. Cette proposition, d'abord faite par le Comité des 20 arrondissements, ne devait pas aboutir.

si bien que, le 9 avril, on décida de retirer l'indemnité aux absents [1]. La Commune semblait pourtant s'être mise sérieusement à la besogne, organisant, le 29 mars, dix commissions véritablement gouvernementales [2] : exécutive, des finances, militaire, de la justice, de la sûreté générale, des subsistances, du travail, industrie et échanges, des relations extérieures, des services publics, enfin de l'enseignement[3]. La Commission exécutive avec Eudes, Tridon, Vaillant, Duval, F. Pyat, Bergeret, et Brissac comme secrétaire [4], devait donner l'impulsion à tout le système. Dès le 1er avril, F. Pyat, qui poussait aux mesures violentes dans *le Vengeur*, chercha à s'esquiver [5]. Le 2, c'est sans l'avis de la Commission, sans l'avis de la Commune même, que les généraux engagèrent la lutte avec les troupes versaillaises. Ce fut l'occasion d'une escarmouche entre la minorité socialiste, flanquée de Delescluze, critiquant cette façon d'agir, et la majorité révolutionnaire. C'est malgré la Commission qu'un mouvement fut opéré par Bergeret et Flourens sur Versailles dans la nuit du 3,

1. Lissagaray, *o. c.*, 205.

2. *J. O. C.*, 30 mars. Sur le texte de leurs attributions, Da Costa, *o. c.*, I, 122 sq.

3. Sur les modifications du personnel de ces commissions, cf. *J. O. C.*, 31 mars, 4, 14 avril.

4. *J. O. C.*, 18 avril.

5. Lissagaray, *o. c.*, 213.

pour aboutir à un échec sanglant [1] ; la minorité parvint, dans la séance du 3, à faire adopter ses vues par la Commune, qui réunit les services militaires entre les mains de Cluseret, et remplaça Duval, Bergeret et Eudes, retenus par les opérations militaires, par les citoyens Delescluze, Cournet et Vermorel [2]. Mais quand, le 12 avril, Bergeret, à cause des sottises commises par lui et ses compagnons, fut arrêté, ce n'était pas pour suivre les suggestions de la minorité, puisque le même jour un des membres de celle-ci, Assi, l'homme du Creusot, était également arrêté, sous la prévention de provoquer un soulèvement populaire contre la Commune ; B. Malon le fit remettre en liberté [3]. Les révolutionnaires radicaux prenaient d'ailleurs tous les jours plus d'assurance. D'après leurs vues, et sur la proposition de Delescluze, fut réorganisé le gouvernement communaliste, le précédent système ayant donné ses preuves de faiblesse ; dans chaque Commission était délégué un membre de la Commune : Cluseret à la guerre, Jourde aux finances, Viard aux subsistances, P. Grousset aux relations extérieures, Frankel aux travail et échange, Protot à la justice, Andrieu aux

1. Lanjalley et Corriez, *o. c.*, 187 et 195.

2. *J. O. C.*, 4 avril. Plus tard, Lefrançais fut remplacé par Avrial (*J. O. C.*, 11 avril).

3. Lanjalley et Corriez, *o. c.*, 269; Bergeret fut mis en liberté le 22 avril.

services publics, Vaillant à l'enseignement, R. Rigault à la sûreté générale; et les 9 délégués, où le socialisme n'était guère représenté que par Frankel et Vaillant, se réunissaient pour constituer la Commission exécutive[1].

Désormais la situation des radicaux jacobins, farcis de littérature révolutionnaire, fut prépondérante. Ils imposèrent, le 21 avril, la ratification des élections avec moins d'un huitième des voix, dont prit cependant prétexte F. Pyat pour annoncer une seconde fois sa démission[2]; ce fut l'occasion d'une polémique violente de Pyat, dans *le Vengeur*, contre Vermorel, dans *le Cri du peuple*. A la suite de la panique d'Issy, le 28 et les jours suivants, ils élaborèrent, J. Miot en tête, malgré Tridon, Vermorel, Longuet, B. Malon, la création d'un Comité de salut public, voté par 45 voix contre 23, parmi lesquelles on s'étonne de ne pas trouver celle de Vaillant. Le même jour, au nombre de 37, les autres membres s'abstenant, ils élurent les membres de ce Comité : A. Arnaud, L. Meillet, Ranvier, Ch. Gérardin, F. Pyat, les uns éduqués par le Comité central aux coups de force, les autres remplis de pathos révolutionnaire, Ranvier seul de valeur[3].

Le changement était-il utile? Le Comité

1. *J. O. C.*, 21 avril.

2. *P. V. C.*, 21 et 22 avril,

3. *J. O. C.*, 2 mai; le procès-verbal de ces débats ne parut que le 4 mai.

de salut public ne parut pas valoir mieux que la Commission exécutive ; c'est par sa faute qu'eut lieu, dans la nuit du 3 au 4 mai, la surprise du Moulin-Saquet par les troupes de Versailles, comme Arnould le prouva malgré les mensongères dénégations de F. Pyat[1], et ceux-là même qui l'avaient créé, réunis sous la présidence de P. Grousset, à la mairie du 1er, où ils avaient l'habitude de se concerter sur les mesures à prendre, blâmèrent sa conduite[2]. Au lieu d'agir, le Comité de salut public introduisit le Comité central de la garde nationale dans les services de la guerre, qu'il désorganisa[3] ; la conséquence, c'est la crise du 9 mai, ouverte par l'évacuation du fort d'Issy et la démission du délégué à la guerre Rossel[4]. Dans sa séance du soir, la Commune renouvelle le Comité de salut public ; cette fois, la minorité vote, malgré les efforts des révolutionnaires qui ont quitté la salle[5], et si nul de ses membres ne fait partie du Comité, du moins Delescluze est adjoint à Ranvier, Arnaud, Gambon et Eudes, F. Pyat, renvoyé à sa besogne de calomnies, Gérardin à ses ambitions dictatoriales. D'autres décisions furent prises : la nomination d'un délégué civil à la guerre,

1. Lissagaray, *o. c.*, 259 sq.
2. Lanjalley et Corriez, *o. c.*, 416.
3. *P. V. C.*, 8 mai.
4. *P. V. C.*, 9 mai.
5. Lissagaray, *o. c.*, 271 sq.

assisté de la Commission militaire, désormais permanente, la nomination d'une commission de 3 membres pour rédiger immédiatement une proclamation, la création d'une cour martiale, la permanence du Comité de salut public à l'Hôtel-de-Ville, celle des membres de la Commune dans leurs arrondissements, et la réunion de ceux-ci trois fois par semaine, sauf en cas d'urgence et sur la proposition de 5 membres ou du Comité [1]. Les conceptions radicales l'emportaient encore une fois, et il s'en fallut de peu que, conformément aux menaces de Chalain et de F. Pyat, les socialistes ne fussent arrêtés. C'est pourtant Gérardin, partisan de la dictature militaire de Rossel [2], membre du premier Comité de salut public, qui fit évader Rossel, protégé par les socialistes contre la haine hypocrite de F. Pyat et de P. Grousset. Delescluze, nommé par 42 voix sur 46 délégué à la guerre, à la place de Rossel, fut remplacé par Billioray; le second Comité ne valait dès lors pas plus que le premier, et pourtant, c'est à ce corps que, malgré les efforts de la minorité, la Commune, suivant l'avis d'Eudes, Ferré, Régère et Urbain,

1. *J. O. C.*, 30 mai.

2. Il paraît avoir pris part à un complot blanquiste contre la Commune parlementaire, qui aurait été remplacée par un triumvirat formé de lui, Rossel et A. Dupont. R. Rigault, tâté à ce sujet, subordonna son accession à l'arrivée de Blanqui, dont il espérait l'évasion (Da Costa, *o. c.*, II, 191-195).

remettait toute son autorité, le Comité ayant « pleins pouvoirs sur les délégations et sur les Commissions », et pouvant « faire tout remplacement ou toute révocation sans la consulter[1] ». Pratiquement d'ailleurs le Comité ne pouvait rien, devant les empiètements graduels du Comité central.

L'abdication de la Commune fut si complète, que les membres de la majorité cessèrent en quelque sorte de se réunir. A la séance du 15 mai, les seuls présents appartenaient à la minorité : Arnould, Ostyn, Longuet, Arnold, Lefrançais, Serrailler, J. Vallès, Courbet, V. Clément, Jourde, Varlin, Vermorel. Ils se décidèrent à publier dans les journaux une déclaration, signée en outre de Beslay, Theisz, E. Gérardin, Clémence, Andrieu, Avrial, Frankel, Pindy et Tridon[2], où ils annonçaient, sans préciser suffisamment leurs motifs, l'intention de ne plus prendre part aux délibérations communales et de se retirer dans leurs arrondissements. A la séance du 17, on commença par l'appel nominal, qui devait permettre de constater l'absence des membres de la minorité ; P. Grousset prétendit que cette attitude provenait de l'échec du 9 ; Vallès et Langevin défendirent la déclaration vivement attaquée par Régère, Billioray et Amouroux, tandis que Vaillant

1. *P. V. C.*, 12 mai.
2. *P. V. C.*, 17 mai.

proposait qu'on passât l'éponge ; les prétentions de la majorité firent maintenir la déclaration par ses signataires, qui, de fait, n'assistèrent pas à la séance du 19. Ce furent leurs électeurs qui les forcèrent à revenir à la Commune [1]. Mais à cette date la Commune existait-elle encore? L'entrée des troupes versaillaises à Paris venait de l'anéantir.

*
* *

On peut s'étonner qu'elle ait pu durer si longtemps, rongée par les discordes intestines, de plus battue en brèche par l'autorité rivale du Comité central [2]. Il semblait que ce dernier eût abandonné définitivement le pouvoir. Dans sa séance d'installation, la Commune avait déclaré qu'il avait « bien mérité de la patrie et de la République [3] » ; le Comité, d'autre part, avait chargé Assi et Géresme de rédiger une proclamation à la garde nationale, où il l'engageait à se grouper autour de la Commune, à régénérer la France « par une liberté calme et par un travail assidu [4] ». C'eût été trop demander à ses membres que d'exiger la disparition com-

1. *P. V. C.*, 1er prairial 79.

2. On trouvera les extraits de ses procès-verbaux dans Dauban, *Le fond de la Soc. sous la Com.*, 207-212, 254-258.

3. *J. O. C.*, 29 mars.

4. Proclamation du 28 mars (*J. O. C.*, 30 mars).

plète. Bien au contraire, le Comité central reprit, à partir du 30 mars, une vigueur nouvelle, tenant deux séances par jour, gourmandant les absents [1]. Il s'arrogea à l'égard de la garde nationale une autorité singulière. Dès le 29 mars, un arrêté signé Prudhomme, Lavalette, B. Moreau, Fougeret et Baroud, appelait les gardes nationaux à des élections complémentaires [2] ; le 30, des délégués, conduits par Arnold, qui n'était pas encore de la Commune, vinrent à l'Hôtel-de-Ville, prétendirent que le Comité redevenait « le grand conseil de la famille de la garde nationale [3] ». Le 31, le conflit est imminent : une note annonce que le Comité délègue Cluseret à la guerre pour réorganiser la garde sous la direction du Comité ; la Commune, furieuse, veut sévir, fait enlever à Assi, du Comité, le commandement de l'Hôtel-de-Ville, qui passe à Pindy. Le Comité désavoue la note, mais le 1er avril, il réclame l'intendance, le droit de nommer le chef d'état-major [4], et, depuis ce moment, il ne cessera de prétendre à l'administration de la Guerre, pour laquelle il a constitué dans son sein 11 commissions spéciales [5]. Bien plus, il suppléera aux insuffisances politiques de la Commune. Quand la

1. *Enq.*, III, 50 sq.
2. *J. O. C.*, 31 mars.
3. Lissagaray, *o. c.*, 175.
4. Id., *ibid.*, 176.
5. *Enq.*, III, 50.

lutte est définitivement engagée avec Versailles, la Commune n'a pas encore exposé son programme ; le Comité, installé à l'Entrepôt, lance alors sa proclamation du 5 avril[1] :

« Travailleurs, ne vous y trompez pas : c'est la grande lutte, c'est le parasitisme et le travail, l'exploitation et la production qui sont aux prises. Si vous êtes las de végéter dans l'ignorance et de croupir dans la misère ; si vous voulez que vos enfants soient des hommes ayant le bénéfice de leur travail, et non des sortes d'animaux dressés pour l'atelier ou pour le combat, fécondant de leurs sueurs la fortune d'un exploiteur, ou répandant leur sang pour un despote ; si vous ne voulez plus que vos filles, que vous ne pouvez surveiller à votre gré, soient un instrument de plaisir aux bras de l'aristocratie d'argent ; si vous ne voulez plus que la débauche et la misère poussent les hommes dans la police et les femmes à la prostitution ; si vous voulez, enfin, le règne de la justice, travailleurs, soyez intelligents, debout ! et que vos fortes mains jettent sous vos talons l'immonde réaction !... »

Sans doute, le même jour, il manifestera à la population parisienne la sincérité de son abstention politique[2]. Invinciblement, il tend à usurper, et cela est si apparent, que la minorité socialiste de la Commune, sans tenir compte des idées prolétariennes exprimées par le Comité, exige catégoriquement sa dissolution[3]. Mais le Comité, réorganisé

1. *J. O. C.*, 7 avril.
2. *J. O. C.*, 7 avril.
3. Lanjalley et Corriez, *o. c.*, 217.

le 9 avril[1], se croit autorisé par les événements à intervenir de plus en plus effectivement dans l'action militaire[2] ; l'appui de la majorité radicale parvient à assurer la dépossession de la Commune[3]. Après l'arrestation de Cluseret, le Comité propose de prendre la place de la délégation à la guerre[4]; Rossel nommé accepte, le Comité de salut public confirme, la Commune ratifie la mainmise par le Comité central sur l'administration de la guerre[5], désormais contrôlée par la Commission d'organisation du Comité, formée de Bouit, Baroud, Boursier, Lacord et Tournois[6]. Sans doute, le Comité assure qu'il ne s'immiscera pas dans les opérations militaires[7], mais sa présence même paralyse la Commission communaliste de la guerre, gêne Rossel[8], arrête les efforts de la défense[9]. Le Comité de salut public subit son influence à ce point que, le 9 mai, il nomme un membre du Comité central, Éd. Moreau, en qualité

1. *J. O. C.,* 10 avril.

2. Cf. ses procès-verbaux du 10 au 25 avril.

3. *P. V. C.*, 8 mai.

4. On ne possède de ce texte qu'une copie authentique, pub. dans *Enq.*, III, 149.

5. Ordre du 4 mai (*J. O. C.*, 5 mai) ; Cf. arrêté du *C. S. P.*, 15 floréal 79, et décret de la Commune 8 mai (*J. O. C.*, 9 mai).

6. Affiche du 9 mai (*Enq.*, III, 164-165).

7. Circulaire de Bouit, 10 mai (*Enq.*, III, 165).

8. Arrêté du 8 mai (*J. O. C.*, 9 mai).

9. Lissagaray, *o. c.*, 267.

de « commissaire civil auprès du délégué à la guerre[1] ». Moreau était un des plus intelligents du Comité, et son programme d'action, caractérisé par certaines idées moralisatrices, pouvait être excellent[2] ; sa personne et son programme s'opposaient à la personne et au programme de Rossel, les deux systèmes se neutralisaient.

Le gâchis était à son comble quand Delescluze remplaça Rossel (9 mai). En entrant au ministère, il trouva la Commission d'organisation du Comité rédigeant une proclamation qui fut affichée, le 10 mai, en même temps que la sienne[3]. Malgré son énergie de vieux lutteur stoïque, Delescluze ne pouvait réagir contre un pouvoir qui, en phrases à double entente, affirmait sa volonté « d'appliquer sans faiblesse les mesures exigées par les circonstances... de faire cesser les compétitions et de renverser les obstacles résultant de l'ignorance ou de l'incapacité ou habilement suscités par la réaction ». Comme au temps du premier Comité de salut public, c'était lui le véritable Comité de salut public. La proclamation du 19 mai, signée des membres de la Commission de la guerre, de la Commune et du Comité central, avait beau nier des dissidences entre l'assemblée communaliste et le Comité, assurer qu'il était toujours

1. *J. O. C.*, 10 mai.
2. 10 mai (*Enq.*, III, 167-170).
3. *J. O. C.*, 11 mai.

« le défenseur né de la Commune, la force qui se met en ses mains, l'ennemi armé de la guerre civile, la sentinelle mise par le peuple auprès des droits qu'il s'est conquis[1] », il était véritablement le maître de l'heure, et, le jour même,

considérant que c'est dans la fédération de la garde nationale seulement que l'on peut trouver les puissants moyens d'action révolutionnaire et de contrôle efficace qui donneront aux décrets de la Commune et aux ordres de la guerre la sanction qui leur a manquée jusqu'ici,

il organisa un rapport journalier pour centraliser toutes les opérations militaires[2]. Le 21, procédant par voie terroriste, il ordonnait aux Parisiens, par la bouche de Grêlier, de « se rendre à leur domicile dans les 48 heures ; passé ce délai, leurs titres de rente au Grand-Livre seraient brûlés[3] ». Cette note, insérée par erreur, prétendit Vésinier, délégué au *Journal officiel*, souleva un violent tolle à la séance de la Commune. Langevin, Vallès, Jourde s'élevèrent avec énergie contre une pareille tactique, que n'osa pas approuver complètement P. Grousset lui-même ; mais on vota, sur la proposition de Lefrançais, qu'on s'en « rapportait au Comité de salut public pour prendre toutes

1. *J. O. C.*, 20 mai.

2. Arrêté de la commission d'organisation, 29 floréal 79 (*J. O. C.*, 20 mai).

3. *J. O. C.*, 21 mai.

mesures de répression[1] ». Qu'était ce Comité en face de l'autre ? Rien. Quant au Comité central lui-même, vidé de ses éléments intelligents, que la Commune avait absorbés, affaibli par d'incessants efforts pour la conquête du pouvoir politique, il demeurait, au moment où celle-ci disparaissait, incapable de repousser de Paris les troupes de Versailles, dont l'entrée était en grande partie imputable à sa politique désorganisatrice.

*
* *

F. Pyat et le Comité central furent les mauvais génies de la Commune. Il y en eut d'autres de moindre envergure. Il n'est pas besoin de parler du Comité des 20 arrondissements, organisé à la fin de février, de tendances socialiste et révolutionnaire, et dont les membres ou bien fusionnèrent avec le Comité central ou bien adhérèrent à la Commune[2]. Mais, dans les arrondissements, paralysant l'action des municipalités émanées de la Commune, ont pris des sous-comi-

1. *P. V. C.*, 1er prairial 79.

2. *Enq.*, III., 253. Cf. *J. O. C.*, 31 mars ; ces membres sont : Bedouch, Napias-Piquet, A. Texier, Toussaint, Thélidon, Missol, Monestès, C. Martin, Drosse-Garignant, Vigneron, Maréchal, Landa, E. Túrpin, J. Richard, A. Lévy, Sicard, Trohel, Portalier, Pagnière, J. Baux, Parthenay, Chalvet, Rival, Piazza, Turpin, Richard, B. Gastineau, Dupas, Pillon, Gaillard père, Briosne, Rastoul, E. Pottier.

tés, « boutures du Comité central[1] », ou racines des anciens clubs fauchés par Vinoy, cultivés par Cluseret[2]. Ceux de Montmartre et de la rue d'Aligre surtout sont gênants, donnent des ordres. Le 6 avril, la Commune, protégée par le secret, décide la dissolution de ces sous-comités « irresponsables, qui entravent l'exécution de ses ordres[3] ». Mais comment peut-elle faire sanctionner cette mesure, tandis qu'Allix propose justement de faire traiter par les clubs d'arrondissement les questions de subsistance et de défense[4] ?

Contre l'opposition des journaux anticommunalistes, elle est plus courageuse, et ce n'est pas une de ses moindres contradictions que sa réédition des formules rigoureuses de la police impériale. A la Sûreté générale, elle avait laissé R. Rigault, qu'y avait introduit le Comité central, étudiant affriolé par les dossiers de Lagrange, la tête bourrée de souvenirs hébertistes[5] ; à R. Rigault, jetant à la Commune sa démission à propos de la question du secret[6] et nommé procureur de la Commune[7], succédèrent, le 25 avril, Cour-

1. Lissagaray, *o. c.*, 224.
2. Dès le 29 mars, affiche dans le xviiie arrondissement (Lanjalley et Corriez, *o. c.*, 161).
3. *J. O. C.*, 7 avril.
4. *P. V. C.*, 8 mai.
5. Sur l'organisation de la police par Rigault, cf. son ami Da Costa, *o. c.*, II, 124-137, 218-222.
6. *J. O. C.*, 24 mai.
7. *J. O. C.*, 27 avril.

net, puis, le 13 mai, Ferré, tous deux également violents. C'est à ces deux hommes que remonte la responsabilité des mesures qui ont pu être considérées comme des nécessités de la guerre, comme de la tactique coercitive adoptée à l'égard de la presse. Non seulement la déclaration préalable et le dépôt furent maintenus, le bureau des renseignements pour la presse parisienne à l'Intérieur rétabli[1], mais,

> considérant qu'il est impossible de tolérer dans Paris assiégé des journaux qui prêchent ouvertement la guerre civile, donnent des renseignements militaires à l'ennemi et propagent la calomnie contre les défenseurs de la République[2],

on supprima, environ 36 journaux, du 15 avril au 19 mai, on interdit de faire paraître un nouveau journal ou écrit périodique avant la fin de la guerre, on exigea la signature de tous les articles, on déféra à la cour martiale les attaques contre la République et contre la Commune[3]. Raidie dans son attitude jacobine, la majorité radicale de la Commune pastichait le passé surtout dans ses erreurs ; elle tendait à monopoliser l'expression et la formation de l'opinion publique, à laquelle elle ne donnait que des comptes-rendus expurgés[4]

1. *J. O. C.*, 3, 9, 13 avril.
2. *J. O. C.*, 15 avril.
3. Arrêté du Comité de salut public, 28 floréal 79 (*J. O. C.*, 19 mai).
4. Cf. *P. V. C.*, 2 et 8 mai.

dans le *Journal officiel*[1], également mal administré[2], jusqu'au 12 mai, par l'intelligent Longuet, et jusqu'à la fin par le littérâtre Vésinier, obscur secrétaire d'E. Sue[3]. C'est là surtout[4] qu'il faut rechercher les modes de l'activité gouvernementale et municipale de la Commune.

1. Le 30 mars seulement, il eut comme titre : *Journal de la Commune*. Il garda le titre de *Journal de la République française*.

2. Introd. au *Journal des Journaux de la Commune*.

3. *J. O. C.*, 13 mai. Il fut vendu 5 cent. sur l'ordre du Comité de salut public depuis le 14 mai.

4. A ce titre, la Commune se réserva le monopole des affiches blanches (*J. O. C.*, 30 mars). Le 19 mai, on vota la confection d'un *Bulletin des Lois*.

CHAPITRE IV

LE GOUVERNEMENT COMMUNALISTE
L'ŒUVRE

Gouvernement, la Commune dut l'être pour plusieurs raisons. Les radicaux qui constituaient la majorité, vite oublieux des simples promesses communales faites, voulaient organiser un pouvoir qui anéantît celui de l'Assemblée et assurât le régime républicain compromis par le Gouvernement de la Défense nationale[1], et à eux se joignaient les blanquistes, partisans invétérés de coups de force au service d'un programme doctrinal mal défini. D'autre part, la désorganisation voulue par le ministère fugitif de tous les services publics, privés de leur personnel coutumier, forçait la Commune à prendre les mesures nécessaires pour assurer l'expédition des affaires en souffrance, et à remplacer les fonctionnaires manquant ou fidèles au gouvernement de Versailles[2]. Enfin les partisans d'une refonte complète de la société, encore qu'ils penchassent pour

1. La Commune eut l'idée, réalisée par l'Assemblée de Versailles, d'une enquête sur le Gouvernement du 4 septembre (*J. O. C.*, 15 avril, et *P. V. C.*, 24 avril).

2. Décret du 29 mars (*J. O. C.*, 30 mars).

les solutions évolutionnistes et pacifiques, devaient tenter de profiter de leur situation gouvernèmentale pour expérimenter au moins, sinon pour réaliser complètement, leurs idées de rénovation sociale. Ces directions différentes devaient faire que l'action de la Commune, entravée d'autre part par les divisions du dedans et les rivalités du dehors, resta surtout théorique et bien souvent contradictoire.

De mesure d'ensemble, il n'y a guère à signaler que la fixation du maximum des traitements à 6.000 francs[1], l'interdiction du cumul[2] et l'abolition du serment politique et professionnel. Cette dernière mesure est due au blanquiste Protot, naguère mis en lumière par le procès Mégy, dont le rôle à la délégation de la justice est à mentionner[3]. Il fallut d'abord, pour remplacer le tribunal civil détruit, organiser une Chambre de référés, « en attendant la reconstitution complète des tribunaux civils par le suffrage universel[4] ». Puis furent nommés des juges de paix[5] et des juges d'instruction[6]. Un décret du 12 mai réorganisa une Chambre du tribunal civil,

1. Décret du 2 avril (*J. O. C.*, 2 avril).

2. Décret du 4 mai (*J. O. C.*, 5 mai).

3. Il fut cependant attaqué par Miot à la séance du 19 mai.

4. Décret du 26 avril (*J. O. C.*, 27 avril).

5. *J. O. C.*, 3 mai.

6. *J. O. C.*, 7 mai et 16 mai.

qui devait instruire les affaires selon la procédure sommaire[1] et entendre les parties elles-mêmes; elle fut installée le 18. On s'occupa même du Tribunal de commerce[2], dont le rétablissement ne pressait sans doute pas, dans l'arrêt à peu près complet des transactions, et du service de l'état-civil, qui fonctionna à partir du 6 avril[3].

Nul principe spécifiquement révolutionnaire ne se dégage de tout cela, non plus que des quelques dispositions juridiques décrétées, comme celle qui institua pour le président du tribunal le droit d'allouer à la femme demandant la séparation de corps une pension alimentaire[4]. Vésinier proposa bien, le 17 mai, à la Commune, de reconnaître la légitimité des enfants reconnus, les non-reconnus étant légitimés par la Commune, et d'instituer le mariage libre par consentement mutuel, à 16 ans pour la femme, 18 pour l'homme[5]; mais nul décret ne s'ensuivit. A l'égard des officiers ministériels, en revanche, certaines idées se manifestèrent, qui méritent d'être signalées. Très tôt, un certain nombre d'huissiers avaient fermé leurs études ou refusé d'instrumenter[6]; mais, le 23 avril, on

1. *J. O. C.*, 13 mai.
2. *J. O. C.*, 16 avril.
3. *J. O. C.*, 6 avril.
4. Décret du 12 mai (*J. O. C.*, 13 mai).
5. *P. V. C.*, 17 mai.
6. *J. O. C.*, 18 avril.

décréta que les huissiers, notaires, commissaires-priseurs et greffiers des tribunaux, désormais nommés, verseraient tous les mois entre les mains du délégué aux finances les sommes par eux perçues pour les actes de leur compétence ; le 24, qu'on considérerait comme démissionnaires tous les officiers ministériels qui n'auraient pas fait dans les 24 heures la déclaration de continuer leurs fonctions et d'appliquer les dispositions introduites dans la législation [1]. Des huissiers, des commissaires-priseurs, des notaires furent ainsi nommés [2]. Protot alla plus loin : son arrêté du 16 mai porte que les officiers publics devraient, sur l'ordre du délégué à la justice, dresser gratuitement tous les actes de leur compétence et d'une certaine urgence, tels que donations entre vifs, testaments, reconnaissances d'enfants naturels, contrats de mariage, actes respectueux, adoptions, etc.[3] Il eût peut-être fait davantage sans la lutte qu'il eut à soutenir avec la délégation à la Sûreté générale. Celle-ci, on l'a vu, et on le verra autre part, procédait selon les traditions « administratives » de l'Empire, mais avec beaucoup de légèreté, et comme une sorte de « dévergondage », selon l'expression de B. Malon. Or, Protot avait été chargé par la Commune de prendre les

1. *J. O. C.*, 24 et 25 avril.
2. *J. O. C.*, 28, 29, 30 avril.
3. *J. O. C.*, 17 mai.

mesures nécessaires pour garantir la liberté individuelle [1], puis d'instruire immédiatement sur les arrestations ordonnées par le Comité central et la Sûreté générale [2]. Il inspira le décret du 14 avril, qui exigeait la notification au délégué à la justice, sous peine de poursuites, de toute arrestation, et interdisait les perquisitions ou réquisitions sans mandat régulier [3], et celui du 18 avril, plein de sous-entendus curieux à l'égard de la Sûreté [4], et qui ordonnait d'inscrire les motifs de l'arrestation sur le registre d'écrou, de déposer les papiers et valeurs à la Caisse des dépôts, et d'envoyer les pièces à conviction au délégué à la justice [5]. De là, la volonté de Protot, victime, en 70, des agissements policiers de l'Empire, d'obtenir un état nominatif des prisons [6], l'institution par la Commune, à la suite de la démission de R. Rigault, partisan du secret des prisonniers, de 3 délégués chargés de les visiter et d'en-

1. Arrêté de la Commune, *J. O. C.*, 1er avril.

2. Décret du 7 avril (*J. O. C.*, 8 avril).

3. *J. O. C.*, 15 avril.

4. Une note affichée le 31 mars priait les gardes nationaux « d'adresser à la police municipale tous les renseignements pouvant intéresser la Commune » (Lanjalley et Corriez). Néanmoins, une note de Wirkely, chef de bureau des affaires politiques à la préfecture de police, annonçait qu'on ne tiendrait pas compte des dénonciations anonymes (*J. O. C.*, 30 avril).

5. *J. O. C.*, 19 avril.

6. *J. O. C.*, 17 avril.

tendre leurs réclamations[1], la restitution à 5 Compagnies d'assurance de leurs fonds requis, le 30 mars, par des agents de la Commune[2], à la Compagnie du gaz de la caisse saisie, le 21 avril, par un bataillon de gardes nationaux[3], la destitution du commissaire de police Pilotell, qui, en arrêtant G. Chaudey, s'était emparé de son argent[4]. De là aussi le désir de Protot d'être tenu au courant des mouvements des pensionnaires dans les maisons d'aliénés[5]. Mais si, pour le service des maisons de santé, Protot pouvait trouver à la Sûreté une collaboration effective[6], il se heurtait, pour le reste, aux pratiques autoritaires des jeunes chefs de la police, qui, forts de la création dans chaque arrondissement de commissaires centraux[7], imposaient, par un nouveau pastiche, l'obligation pour tous les citoyens, sous peine d'arrestation, de porter une carte d'identité contenant l'indication de leurs nom, prénoms, profession, âge, domicile, légion, bataillon, compagnie et signalement[8].

1. *J. O. C.*, 24 avril. A la séance du 6 mai, Miot proposa un décret pour supprimer l'emprisonnement cellulaire et décompter le temps de prévention de l'emprisonnement.

2. Lanjalley et Corriez, *o. c.*, 169.

3. *J. O. C.*, 24 avril; Lanjalley et Corriez, *o. c.*, 320 et 327.

4. *P. V. C.*, 23, 24 avril.

5. *J. O. C.*, 17, 25 avril.

6. Arrêté de Cournet, 27 avril (*J. O. C.*, 28 avril).

7. Arrêté du Comité de salut public (*J. O. C.*, 14 mai).

8. Arr. du Comité de salut public, 24 flor (*J. O. C.*, 15 mai.)

Dans sa sphère, Vaillant, délégué à l'enseignement, fut plus indépendant que Protot dans la sienne. Ingénieur et médecin, d'assez large culture scientifique et philosophique, il se trouva mieux à sa place dans cette délégation que dans la Commune elle-même, où, partisan de la conciliation, il n'adhéra pas à la minorité socialiste et vota pour le Comité de salut public. A l'instruction publique, il inaugura ce qu'on pourrait appeler la méthode syndicaliste, faisant appel, dans une large mesure, aux initiatives corporatives. C'est ainsi que, l'École de médecine ayant suspendu ses cours, il voulut réorganiser l'enseignement médical en s'adressant aux docteurs et officiers de santé, aux professeurs libres et aux étudiants, qui désigneraient un certain nombre de délégués pour examiner un plan de travail[1]. Au Muséum, il nomma un commissaire-administrateur qui devait s'entendre avec le directeur et les professeurs pour la reprise des cours, la conservation du matériel et des collections[2]. Dans les musées, il facilita l'action de la Fédération des artistes, qui devait seconder Courbet, « président des peintres », dans leur rétablissement[3]. Cette Fédération, où figuraient des artistes comme Dalou, A. Gill, constituée

1. *J. O. C.*, 18 avril. Cf. *J. O. C.*, 24 et 27 avril.

2. Arr. du 3 mai (*J. O. C.*, 4 mai). Cf. *J. O. C.*, 18 et 19 mai

3. *J. O. C.*, 13 avril (avis de la réouverture du Louvre). Cf. *J. O. C.*, 22 mai.

le 14 avril, avait un programme vraiment révolutionnaire : suppression du budget de l'École des Beaux-Arts, développement d'écoles communales d'art professionnel, fêtes publiques, neutralité artistique de l'État [1]. C'est elle qui réorganisa le musée du Luxembourg [2], qui fit des coupes sombres dans le personnel du Louvre, du Luxembourg et du Palais de l'Industrie [3], qui dut examiner les titres des candidats au professorat de dessin et de modelage [4]. Vaillant fut moins heureux pour les théâtres et les bibliothèques. La Sûreté, sous Cournet, avait voulu s'arroger l'administration des théâtres [5] ; par un décret de la Commune du 20 mai, Vaillant fit rattacher les théâtres à l'instruction publique, et prit en quelque sorte l'engagement de supprimer les subventions et de remplacer par le régime de l'association libre l'exploitation des théâtres par un directeur où une société [6]; de même, au Conservatoire, les professeurs durent s'entendre avec lui sur les réformes nécessaires [7]. A la Bibliothèque nationale, c'était aussi la Sûreté qui avait agi, nommant,

1. Rapport de la Commission fédérale, *J. O. C.*, 10 mai
2. Arrêté du 13 mai (*J. O. C.*, 14 mai).
3. *J. O. C.*, 16, 17, 20 mai.
4. *J. O. C.*, 17 mai.
5. Arrêté de Cournet révoquant Perrin, directeur de l'Opéra, qui avait mis des obstacles à une représentation en faveur des victimes de la guerre (*J. O. C.*, 10 mai).
6. *J. O. C.*, 21 mai.
7. Note du 15 mai (*J. O. C.*, 17 mai).

dans les premiers jours d'avril, J. Vincent comme administrateur[1] : ce fut une gabegie, et Vaillant dut révoquer Vincent[2]. De la Bibliothèque nationale comme de la Mazarine, le personnel fuyait[3], laissant la Commune réorganiser les services, avec Élie Reclus à la Nationale, Gastineau, inspecteur des bibliothèques communales[4], à la Mazarine, et interdire le prêt des livres, grâce auquel « les privilégiés se taillaient leur bibliothèque dans les bibliothèques nationales[5] ». Mais plus que l'enseignement supérieur et que les beaux-arts, c'est l'enseignement primaire qui attirait l'attention de Vaillant. A l'école Turgot, il organisa des réunions où instituteurs, institutrices, parents pourraient étudier les réformes à réaliser dans les programmes, la méthode et les lois d'enseignement[6] ; il dut fournir de personnel enseignant les écoles communales[7], au moment où, là encore, le désarroi régnait, cherchant à posséder des états de situation exacts[8], promettant d'établir, d'après ces états, « un budget rationnel assurant aux écoles les ressources

1. *J. O. C.*, 6 avril. Cf. *J. O. C.*, 22 avril.
2. 27 avril (*J. O. C.*, 29 avril). Cf. Dauban, *o. c.*, 153-154.
3. *J. O. C.*, 12 et 13 mai.
4. *J. O. C.*, 12 et 13 mai.
5. *J. O. C.*, 13 mai.
6. *J. O. C.*, 6 et 14 avril.
7. *J. C. C.*, 9 et 16 avril.
8. *J. O. C.*, 18 avril, 14 mai.

nécessaires et aux instituteurs et institutrices un traitement en rapport avec leurs importantes fonctions ». Le désarroi s'accentua, quand les frères et les sœurs des écoles chrétiennes abandonnèrent leur poste, et que la question se posa de « l'instruction laïque, gratuite et obligatoire[1] ». Le 28 avril, une Commission fut nommée pour hâter la transformation de l'enseignement religieux en enseignement laïque, et organiser l'enseignement professionnel[2], dont, depuis le 22, Vaillant s'occupait en personne de dresser le programme[3]. Le 12 mai, Vaillant demanda aux municipalités de rendre à leur destination les locaux destinés à l'enseignement et d'en faire disparaître les attributs religieux[4]. Mais un certain nombre de congréganistes demeuraient en fonction et entravaient l'établissement de l'enseignement laïque[5] ; on menaça d'arrêter les récalcitrants[6] et de publier chaque jour au *Journal officiel* les noms des membres de la Commune délégués aux municipalités des arrondissements, où l'établissement de l'instruction laïque ne serait pas fait[7]. Sanctions inutiles, dans l'impossi-

1. *J. O. C.*, 27 avril.
2. *J. O. C.*, 29 avril.
3. *J. O. C.*, 22 avril. Cf. ses demandes de renseignements, *J. O. C.*, 18 mai.
4. *J. O. C.*, 12 mai.
5. *J. O. C.*, 14 mai.
6. *J. O. C.*, 16 mai.
7. *J. O. C.*, 19 mai.

bilité de donner tout de suite cette instruction, dont les programmes étaient encore à l'étude. Néanmoins l'ouverture de l'école professionnelle de la rue Lhomond fut annoncée pour le 22 mai[1] : elle ne devait pas s'ouvrir par la faute des circonstances. Il faut donc juger Vaillant plus par les intentions qu'il a eues que par les réformes qu'il a réalisées ; sa tentative pour instituer l'enseignement laïque est à retenir.

C'est en effet un des rares indices d'une politique religieuse de la Commune [2] qui, sans doute, par le bras de Rigault et de Cournet, pouvait sévir sur les prêtres, considérés comme les alliés naturels du gouvernement de Versailles, mais qui a vécu cependant dans une complète indifférence dogmatique à l'égard de l'église. Elle décréta bien le 2 avril la séparation de l'église et de l'Etat, la suppression du budget des cultes, la confiscation comme propriétés nationales des biens des congrégations[3], mais cette dernière mesure fut si peu appliquée, que Cournet revint sur elle un mois après, et demanda la nationalisation des églises[4], dont la plupart étaient fermées faute de desservants, et où, vers la fin d'avril, des clubs

1. *J. O. C.*, 22 mai. Cf. *J. O. C.*, 6 mai.

2. Cf. Debidour, *L'égl. cathol. et l'état sous la 3e Rép.*, Paris, 1906, in-8°.

3. *J. O. C.*, 3 avril.

4. *P. V. C.*, 3 mai.

s'installèrent[1]. L'anticléricalisme violent des blanquistes s'exerça, par contre, à l'égard des prêtres, que R. Rigault, les 3 et 5 avril surtout, fit arrêter en masse, l'archevêque Darboy, Deguerry, curé de la Madeleine, les jésuites de la rue Lhomond en tête, sous prétexte qu'ils détournaient les biens nationaux, en réalité parce qu'ils étaient une des formes de la réaction[2].

C'eût été là une source de revenus pour la Commune, riche seulement des 4.658.000 fr. laissés par le gouvernement dans les caisses. Mais les vastes programmes financiers lui étaient interdits, faute d'hommes. Le comptable Jourde, venu comme Vaillant à la Commune par le Comité central, mais hostile aux révolutionnaires de la majorité, avait trouvé les services des finances complètement en déroute. Olivier à l'enregistrement[3], Massard, puis Fontaine à la direction des domaines et à l'atelier général du timbre[4], Bastelica aux contributions indirectes[5], Révillon aux douanes[6], Combault aux contributions directes[7], font appel à la fois aux employés sécessionnaires et au public débridé. Deux

1. Cercle des Jacobins à l'église de Vaugirard Club de la Révolution sociale à Saint-Jean-des-Batignolles, etc.
2. *Le Mot d'ordre*, 5 avril. Cf. LULLIER, *o. c.*, 84-85.
3. *J. O. C.*, 3, 7, 20 avril.
4. *J. O. C.*, 5 et 12 avril.
5. *J. O. C.*, 1er avril. Pour les tabacs, *J. O. C.*, 8 avril.
6. *J. O. C.*, 8 avril.
7. *J. O. C.*, 20 avril,

services se distinguent entre tous par les efforts qu'on y fait, l'hôtel des Monnaies, avec l'ouvrier bronzier Camélinat[1], les Postes, avec l'ouvrier ciseleur Theisz, qui n'a ni timbres ni postiers[2], et qui essaie de reprendre avec les départements les communications coupées par le gouvernement de Versailles[3], mais laisse bientôt à l'initiative privée le soin de faire parvenir le courrier à la province[4], — Pauvert, aux Télégraphes[5], finissant par rouvrir 9 bureaux à la télégraphie privée[6]. Mais Jourde les dépasse tous par sa lucidité calme de bon comptable. Il veille avec exactitude aux rentrées légitimes : droits sur les affiches, sur les entreprises de voitures publiques, sur les compagnies d'assurances[7]. Le 27 avril, il prend un arrêté pour forcer les Compagnies de chemins de fer à verser leurs arriérés d'impôts, en tout deux millions, et pour exiger le versement à l'avenir de toutes les rétributions dûes[8]. Ainsi

1. *J. O. C.*, 9 mai. On a frappé, avec des coins de 48, 1.800.000fr. (De Plœuc, *Enq.*, I, 494). — Debock, à l'Imprimerie nationale eut une gestion digne d'éloges (Lissagaray, *o. c.*, app. IX).

2. *J. O. C.*, 31 mars, 5, 23, 24 avril. Cf. la relation de Theisz, dans Lissagaray, *o. c.*, app. VII.

3. *J. O. C.*, 8 et 25 avril.

4. *J. O. C.*, 26 avril, 4 mai.

5. *J. O. C.*, 3 et 25 avril.

6. *J. O. C.*, 15 avril.

7. *J. O. C.*, 11, 19, 24, 26 avril, 16 mai.

8. *J. O. C.*, 28 avril, et arrêté complémentaire du 1er mai (*J. O. C.*, 2 mai).

Jourde n'a que des rapports en quelque sorte légaux avec l'oligarchie financière. De même qu'il conservera intacts les 214 millions de titres trouvés au ministère des finances, il gardera à l'égard de la Banque de France une attitude qui n'a rien de révolutionnaire et que les radicaux lui reprochèrent. Au 28 mars, la Banque, qui a fourni 2.350.000 francs en deux fois au Comité central, a en caisse 2.424.000.000, plus 900 millions en billets non griffés [1]. Abandonnée par le gouvernement, dont ne vint « ni un avis, ni un encouragement » [2], la Banque se met en rapport avec la Commune, et, pour se protéger, obtient qu'on lui nomme, comme dans les sociétés anonymes, un commissaire-délégué [3] : ce fut Beslay, « sans le concours duquel, dit M. de Plœuc à la Commission, la Banque de France n'existerait pas », et dont la prudence, de fait, évita tout conflit avec R. Rigault, fort malintentionné contre M. de Plœuc. Jourde se fit payer par la Banque 9.400.000 francs, pris sur le solde créditeur de la ville de Paris, puis 7.290.000, pris sur d'autres fonds.

Les troupes de Versailles étaient déjà à Paris quand le Comité de salut public exigea encore le paiement, le lundi, de 700.000 fr., le mardi, de 500.000 francs. Ce conflit d'attri-

1. De Plœuc, *Enq.*, II, 487-505. Chiffres inexacts dans Beslay, *Mes Souvenirs*.

2. De Plœuc, *Enq.*, II, 490.

3. Id., *ibid.*, 491. Décret du 30 mars.

butions ne permet pas par suite de connaître exactement les opérations financières de la Commune. A la séance du 2 mai, Jourde présenta un bilan, pour la période comprise entre le 20 mars et le 30 avril [1] : à 26.013.916 francs de recettes, correspondaient 25.138.089 francs de dépenses [2]. Pour le mois de mai, il ordonnança 20 millions environ de dépenses [3], de sorte qu'en tout et pour neuf semaines de gouvernement, et en entretenant une armée de 170.000 hommes en moyenne, le Comité central et la Commune ont dépensé un peu plus de 46.300.000 fr., dont 16.696.000 ont été fournis par la Banque, le reste par les services remis sur pied, en particulier par l'octroi, qui rapporta 12 millions. L'administration de Jourde était jugée si bonne qu'on lui refusa la démission qu'il donnait à l'occasion de l'élection du Comité de salut public [4]. En tout cas, il essayait de la rendre probe, en s'opposant aux dilapidations de la garde nationale, mal contenues par la Commission militaire de l'ordonnancement, que le Comité central avait imposée à la Commune malgré les propres efforts de Jourde [5]. Le 16 mai, il avait institué une direction chargée

1. *J. O. C.*, 4 mai.

2. Cf. dans Lissagaray, *o. c.*, 227, la répartition.

3. Chérest, dans *le Correspondant,* mai 1892 ; Da Costa, *o. c.*, III, 8 et sq.

4. *P. V. C.*, 3 mai.

5. *P. V. C.*, 8 mai.

du contrôle de la solde, et menacé de poursuivre tout auteur de détournement devant la cour martiale[1]. La Commune, l'attention éveillée par lui et par Cournet[2], se décidait à entrer dans la voie de la rigidité financière, et, le 19 mai, prenait trois décrets importants : le premier instituait une Commission supérieure de comptabilité, pour examiner tous les comptes ; le second traduisait devant la cour martiale tout auteur de concussion, déprédation et vol, et condamnait les coupables à mort ; le troisième interdisait le cumul des traitements et l'ordonnancement d'indemnités spéciales pour services rendus en dehors des occupations normales[3].

Ainsi, dans les finances, comme dans l'enseignement et dans la justice, c'est au moment où elle périssait, que la Commune avait l'idée des mesures qui, prises deux mois plus tôt, l'auraient peut-être fait vivre.

*
* *

La besogne gouvernementale de la Commune, il faut l'avouer, était d'autant plus dure, qu'elle voulait, sans doute avec une précision insuffisante, être une administration prolétarienne. A ce titre, que fit-elle ?

1. *P. V. C.*, 18 mai (Cf. *J. O. C.*, 19 mai).
2. *P. V. C.*, 19 mai.
3. *J. O. C.*, 20 mai.

Elle voulut d'abord régler la question des échéances et celle des loyers. Dès le 29 mars, elle avait réglé la seconde. « Considérant que le travail, l'industrie et le commerce ont supporté toutes les charges de la guerre, il est juste que la propriété fasse au pays sa part de sacrifices » ; en vertu de quoi, on remettait aux locataires les termes d'octobre 70, janvier et avril 71, tout paiement fait devant être imputé sur les termes à échoir ; on remettait les dettes pour locations en garni, on accordait aux locataires le droit de résilier leurs baux pendant 6 mois, ou de proroger pendant 3 mois le congé qui leur était donné[1]. Les ouvriers et petits bourgeois ne tardèrent pas à user de ce décret, déménageant avec l'aide des gardes nationaux, lorsque les concierges s'opposaient à leur départ[2]. Le bombardement de Neuilly par les troupes de Versailles accentua le sens révolutionnaire de la législation communaliste, qui dépassait de loin les mesures de l'Assemblée natio-nationale : un décret du 25 avril réquisitionna pour les habitants des quartiers bombardés les appartements vacants, à la seule condition de délivrer des états de lieux aux représentants des possesseurs en titre, et de sceller les meubles contenant des objets porta-

1. *J. O. C.*, 30 mars. Sur le rôle des socialistes dans la discussion, cf. J.-B. Clément, *La revanche des Communeux*, 98-108.

2. *J. O. C.*, 7 avril.

tifs[1]. Quant à la question des échéances, dès le 1er avril la Commune invita les sociétés ouvrières et les Chambres syndicales du commerce et de l'industrie à lui faire parvenir tous les renseignements utiles[2] ; le *Journal officiel* publia même le projet de Beslay[3], qui fut discuté assez sérieusement[4], et un arrêté du 12 suspendit toutes les poursuites jusqu'au jour où devait paraître le décret[5]. Ce fut le 16 avril ; le décret était assez radical : le remboursement des dettes de toute nature portant échéance devait être effectué dans les trois années, à partir du 15 juillet 71, sans intérêt, par trimestre[6].

Mais ces mesures ne suffisaient pas à faire sortir le prolétariat parisien de la situation précaire où il se trouvait, et qui se traduisait par la courbe ascendante des remboursements faits par la Caisse d'épargne et le petit nombre des versements opérés[7]. C'est ainsi que se posa la question du Mont-de-piété. Le 29 mars, un décret avait suspendu simplement la vente des objets déposés[8]. C'était insuffisant, et Avrial ouvrit une dis-

1. *J. O. C.*, 25 avril.
2. *J. O. C.*, 1er avril.
3. *J. O. C.*, 11 et 14 avril.
4. *P. V. C.*, 13-15 avril.
5. *J. O. C.*, 13 avril.
6. *J. O. C.*, 18 avril.
7. *J. O. C.*, *passim.*
8. *J. O. C.*, 30 mars. Cf. *J. O. C.*, 7 avril.

cussion sur ce sujet à la Commune le 25 avril, quelques jours avant la publication des rapport et projet rédigés par la Commission du travail et des échanges[1]. Mais les choses traînèrent en longueur. Sur les instances d'Arnould, la discussion fut reprise le 3 mai, et aboutit à l'adoption du projet Jourde, voté le 6 mai, qui, tout en indemnisant l'administration du Mont-de-piété, autorisait le dégagement gratuit, à partir du 12 mai, de toutes les reconnaissances antérieures au 25 avril 1871 qui porteraient engagement jusqu'à 20 francs d'effets d'habillement, de meubles, de linge, d'objets de literie et d'instruments de travail [2]; mais l'opération devant porter sur 1.800.000 articles au moins, on répartit ceux-ci en 48 séries à tirer au sort[3]. Il ne devait y avoir que deux tirages, le 12 et le 20 mai[4].

Cette politique de dégrèvement aurait dû être complétée par l'utilisation des ressources de l'Assistance publique. Mais cette administration avait été, avec préméditation, « désorganisée et abandonnée par la presque totalité des employés qui en ressortent[5] », et il ne suffisait pas de dire que « l'assistance

1. *J. O. C.*, 25 avril.

2. *J. O. C.*, 7 mai.

3. Avis de Jourde du 9 mai (*J. O. C.*, 10 mai).

4. *J. O. C.*, 12, 18, 21 mai. Cf. Lanjalley et Corriez, *o. c.*, 469.

5. *J. O. C.*, 8 avril.

communale ne devrait plus être considérée à l'avenir comme une aumône[1] », pour qu'elle existât réellement. De fait, l'œuvre de Treilhard, ancien proscrit de 1851, directeur général, fut minime : révocation du directeur de l'Hôtel-Dieu, remplacement des noms anciens de salles, « souvenirs du fanatisme », par de nouveaux, nomination d'une commission pour la réorganisation des services, laïcisation du personnel de l'hôpital Beaujon, voilà l'essentiel de sa besogne[2], pleine sans doute de probité[3], mais qui n'empêcha pas la mendicité de se développer[4].

C'est que la Commune, avec la guerre contre Versailles et sa constitution intime, ne pouvait pas avoir l'œil sur tous les détails d'une administration compliquée, qui devait s'occuper également des bureaux des nourrices, de la vérification des poids et mesures, de l'inspection des carrières et champignonnières, de la caisse des brevets d'invention[5]. Elle put toutefois se décharger d'une grande partie de ses responsabilités sur deux commissions dont l'action fut considérable sur la vie économique de Paris et produisit en

1. *J. O. C.*, 25 avril.

2. *J. O. C.*, 29 avril, 10, 15, 16, 22 mai. Cf. *Enq.*, III, 301-303.

3. Lissagaray, *o. c.*, app. VIII.

4. Cf. deux arrêtés de R. Rigault, dans Lanjalley et Corriez, *o. c.*, 303.

5. *J. O. C.*, 25, 26 avril, 2 et 6 mai.

somme tout ce que la Commune contient d'essentiellement « socialiste ».

A dire vrai, la première de ces commissions, celle des subsistances[1], ne fut réellement agissante qu'en la personne de son délégué, Viard, qui, nommé aux élections complémentaires, centralisa tous les services au ministère de l'agriculture à partir du 20 avril[2]. Il fit tous ses efforts, après Parisel, alors membre de la commission, pour assurer l'approvisionnement de Paris et la diminution des prix[3], compromis par certains fonctionnaires peu scrupuleux[4] ; il autorisa, à partir du 25 avril, la sortie des marchandises de transit, sauf les denrées alimentaires, les armes et les munitions[5]. La suppression des correspondances avec les départements[6] ne changea pas l'état du marché de Paris, approvisionné par la zone neutre et par terre[7],

1. Ses membres sont : Dereure, Champy, Ostyn, Clément, Parisel, F. Clément, F. Henry.

2. Avis de la suppression de la Commission des subsistances dans *J. O. C.*, 2 mai.

3. *J. O. C.*, 2 avril.

4. Le 13 avril, fut arrêté l'inspecteur des halles et marchés, accusé d'avoir dissimulé une partie du stock de farines.

5. Arr. de la Commission exécutive, 25 avril (*J. O. C.*, 26 avril) et arr. du Comité de salut public, 3 mai (*J. O. C.*, 4 mai).

6. Cf. circulaire du général Valentin aux chefs de gare, 25 avril (Lissagaray, *o. c.*, app. VI).

7. Interdiction des convois par eau (Lanjalley et Corriez, *o. c.*, 390).

pauvre seulement en viande[1]; les prix continuèrent à baisser[2]. Ainsi la prévision de Parisel d'un maximum possible en cas de blocus effectif[3] était déjouée ; Viard se contentait de fixer la taxe du pain et celle de la viande[4]. C'est à peine s'il osait intervenir, bien médiocrement, dans la vie économique, en offrant, le 30 avril, aux boulangers le sel nécessaire à leur fabrication[5], et, seulement « dans un but humanitaire » et « dans les circonstances actuelles », en faisant des achats en gros cédés à la consommation à prix coûtant par l'entremise d'établissements placés sous la garantie des municipalités[6]. D'ailleurs, la surveillance de la vente des denrées ne rentrait pas dans ses attributions. Il ne s'occupa que du débit de la viande au marché-libre de boucherie des Halles, à partir du 6 mai, et dans les 4 boucheries municipales de Montmartre[7]. Ce sont les délégués aux finances et à la sûreté, puis le premier seul, qui contrôlèrent tous les services de ventes en gros dans les halles et marchés[8]. Mais Jourde se préoccupa uniquement de faire rentrer au Trésor les droits des

1. *J. O. C.*, 28 avril.
2. *J. O. C.*, 18 mai.
3. *J. O. C.*, 14 avril.
4. *J. O. C.*, 8 et 11 mai.
5. *J. O. C.*, 30 avril.
6. *P. V. C.*, 25 avril. *J. O. C.*, 27 avril et 12 mai.
7. *J. O. C.*, 3 et 14 mai.
8. *J. O. C.*, 3 et 15 mai.

compagnies concessionnaires[1], tandis que, pour des raisons de circulation, R. Rigault excluait les regrattières des abords des marchés[2].

Les timidités en matière économique de Viard, membre radical du Comité central, partisan de la majorité jacobine de la Commune, se manifestèrent encore mieux à l'occasion de la politique ouvrière de la Commission du travail, de l'industrie et des échanges[3], aidée dans sa besogne par une commission d'initiative instituée le 5 avril[4], puis, à partir du 20 avril, du délégué unique Frankel. Frankel, en effet, voulut, dans une large mesure, appliquer le programme de l'Internationale, dont, ouvrier intelligent et conscient, il avait été sous l'Empire un des plus ardents propagandistes. L'application de ce programme ne devait pas se faire brusquement, mais, au contraire, avec la prudence exigée par la difficulté de l'adaptation des principes nouveaux à la collectivité parisienne; Frankel avait même pensé que l'établissement d'une commission intermédiaire entre la Commune et le Conseil fédéral de l'Internationale aurait pu favoriser la

1. *J. O. C.*, 18 mai.

2. *J. O. C.*, 19 avril.

3. Ses membres sont : B. Malon, Frankel, Theisz, Dupont, Avrial, Loiseau, E. Gérardin, Puget.

4. Ses membres sont : Misset, Teulière, Roullier, Paget-Lupicin, Serrailler, Loret, H. Goullé, E. Moullé, L. Lévy.

satisfaction des intérêts ouvriers[1]. C'est ainsi que le décret du 16 avril,

considérant qu'une quantité d'ateliers ont été abandonnés par ceux qui les dirigeaient afin d'échapper aux obligations civiques et sans tenir compte des intérêts des travailleurs; considérant que, par suite de ce lâche abandon, de nombreux travaux essentiels à la vie communale se trouvent interrompus, l'existence des travailleurs compromise,

demandait aux chambres syndicales ouvrières de constituer une commission d'enquête ayant pour but de dresser la statistique des ateliers abandonnés et l'inventaire des instruments de travail, de présenter un rapport sur les conditions pratiques pour remettre promptement en exploitation ces ateliers par l'association coopérative des ouvriers y employés, d'élaborer un projet de constitution de ces sociétés coopératives ouvrières[2]. Ce décret prévoyait même le paiement d'une indemnité à payer aux patrons, à leur retour, d'après les décisions d'un jury arbitral. A partir du 6 avril, un local fut mis à la disposition des chambres syndicales au ministère des travaux publics[3], et tout de suite il y eut un mouvement dans la population ouvrière, désireuse, malgré les difficultés de l'heure présente, le service à la garde, l'avenir sombre, d'utili-

1. Delpit, *Enq.*, I, 227.
2. *J. O. C.*, 17 avril.
3. *J. O. C.*, 25 avril.

ser le décret du 16 avril : le 23, un des plus importants syndicats, celui des mécaniciens et métallurgistes, nommait 2 délégués ayant pour mandat de « supprimer l'exploitation de l'homme par l'homme, dernière forme de l'esclavage, et organiser le travail par associations solidaires à capital collectif et inaliénable[1] ». La Commission d'enquête tint deux séances, le 10 et le 18 mai[2]; malheureusement, elle dut s'en tenir aux études préliminaires, et, là encore, la chute de la Commune arrêta le progrès social.

Frankel fut plus heureux avec le travail de nuit des ouvriers boulangers, qu'il fit interdire par décret de la Commission exécutive du 20 avril[3], en même temps qu'il supprimait les placeurs institués par la police impériale[4]. Appliqué théoriquement à partir du 27[5], en fait, malgré les efforts de Viard, à partir du 3 mai, sanctionné à cette date par la saisie des pains des patrons contrevenants[6], ce décret fut accueilli avec gratitude par les ouvriers boulangers, qui manifestèrent en sa faveur le 16 mai[7]. Une mesure plus générale fut prise le

1. *J. O. C.*, 25, 26, 28 avril.
2. *J. O. C.*, 10 et 17 mai.
3. *J. O. C.*, 21 avril.
4. *J. O. C.*, 23 avril. Il n'y eut, semble-t-il, qu'un essai de placement municipal au IIIe (*J. O. C.*, 10 mai).
5. *J. O. C.*, 29 avril.
6. *J. O. C.*, 4 mai.
7. *J. O. C.*, 13 et 17 mai.

27 avril, qui interdisait, sous peine de poursuites devant les tribunaux, les amendes et retenues sur les appointements et salaires dans les administrations publiques et privées, infligées sur les motifs les plus futiles, et restituait celles qui l'avaient été depuis le 18 mars[1]. Une circonstance particulière força la Commune d'aller plus loin. Elle avait confié, le 4 mai, à L. Lévy et Évette le soin de surveiller la confection des habillements militaires. Le rapport de ces délégués, lu à la séance du 12 mai par Frankel, constatait que les prix d'adjudication avaient causé une diminution des salaires[2]. Malon observait en effet que la Commune payait ses fournitures 2,5 0/0 de moins que le Gouvernement du 4 septembre, et concluait, avec Frankel, à la nécesité de recourir désormais aux corporations ouvrières[3]. Vésinier et Jourde firent alors une proposition de décret qui fut adoptée : la Commission d'échange était autorisée à reviser les marchés conclus jusqu'à ce jour, à donner la préférence pour les marchés futurs aux associations ouvrières, d'après des cahiers de charges confectionnés par l'intendance, les chambres syndicales, un délégué de la

1. *J. O. C.*, 29 avril. Le 30 avril, les Compagnies de chemins de fer reçurent l'ordre d'exécuter le décret (*J. O. C.*, 31 avril).

2. Rapport publié dans *Enq.*, III, 242-245.

3. *J. O. C.*, 13 mai.

Commission d'échange, et fixant le salaire minimum du travail à la journée ou à façon [1]. Frankel avait proposé qu'on exigeât la journée de 8 heures. Ce fut la journée de 10 heures qui fut adoptée par le règlement des ouvriers des ateliers du Louvre, pour la réparation et la transformation des armes, rédigé dès le 3 mai dans l'esprit du décret du 12 mai et approuvé par Avrial, membre, comme Frankel, de l'Internationale, alors directeur du matériel d'artillerie : dans ces ateliers, organisés communistement, le directeur, le chef d'atelier et les chefs de banc étaient nommés par les ouvriers, munis de moyens quotidiens d'action sur la direction [2].

C'est donc à l'autonomie des syndicats ouvriers que Frankel faisait appel [3], plutôt qu'à l'intervention directe de l'administration. C'est à peine si, au début d'avril, il avait songé à organiser des espèces d'ateliers communaux [4]. Mais cette intervention était nécessaire lorsqu'il s'agissait simplement de

1. *P. V. C.*, 12 mai. Application dès le 14 mai par Parisel, chef de la délégation scientifique, faisant appel aux ouvriers sans emploi qui travaillent le papier.

2. *J. O. C.*, 21 mai.

3. Dès le 5 avril, on lance un appel aux corporations ouvrières et aux chambres fédérales pour les mettre en rapport avec la commission du travail (*J. O. C.*, 6 avril).

4. Arrêté du 1er avril (*J. O. C.*, 2 avril), pour nommer une sous-commission chargée de présenter un état des travaux de construction et de réparation inachevés. Il faut ici noter le peu d'importance de la commission des travaux publics. Sur cette commission, cf. *J. O. C.*, 6 mai.

contrôler l'action des grandes oligarchies financières, telles que les compagnies de chemins de fer : Frankel rejoignait ainsi Jourde. Jusqu'au 4 mai, date à laquelle la surveillance des chemins de fer passa à la Commission des subsistances[1], il s'occupa de ce service, contrôlé plus particulièrement, à partir du 16 avril, par P. Pia, avec l'aide de 7 commissaires administratifs et d'un commissaire principal[2]. Vaillant, d'autre part, collaborait à l'œuvre de Frankel en tentant d'organiser l'enseignement professionnel; l'école d'art industriel pour les jeunes filles de la rue Dupuytren fut ouverte le 13 mai[3].

Aussi, malgré la diminution du nombre des ouvriers occupés, passant de 600.000 en 1870 à 114.000 environ, dont 62.500 femmes[4], malgré la guerre, la vie corporative eut-elle une véritable intensité pendant la Commune. Dès le 23 mars, la chambre syndicale des tailleurs et scieurs de pierre s'occupait d'organiser des secours en cas de blessures où d'accidents, et depuis lors elle ne cessa pas de témoigner d'une grande activité[5]. Le

1. Arrêté du Comité de salut public (*J. O. C.*, 4 mai).
2. Arrêté de la Commission exécutive (*J. O. C.*, 16 avril, cf. *J. O. C.*, 22 avril). Non sans désorganiser quelque peu ce qui restait des services, la Commune a accordé aux employés de chemins de fer certaines faveurs, telles que l'exemption de la garde (Arrêtés du Comité de salut public, *J. O. C.*, 6, 7 et 10 mai).
3. *J. O. C.*, 13 mai.
4. Audiganne, dans la *Rev. des Deux-Mondes*, 15 mai 1871.
5. *J. O. C.*, 23 mars, 1er avril, 19 mai.

27 avril, les fondeurs en suif et stéariniers, les fondeurs en fer se réunirent pour former une chambre syndicale et une association coopérative[1]; semblablement, les ouvriers bouchers voulurent organiser une chambre syndicale, grâce à laquelle on pût supprimer l'exploitation patronale[2]; d'autres corps de métiers s'agitèrent[3] au souffle syndicaliste qui passait à travers les 43 associations de production, les 34 chambres syndicales, les 7 sociétés d'alimentation, les 4 groupes de la *Marmite*[4].

Les ouvrières elles-mêmes parurent vouloir entrer dans la voie indiquée par leurs camarades masculins. Le Comité central de l'Union des femmes pour la défense de Paris et les soins aux blessés, organisé par une Slave étrange, Élisabeth Dmitrieff[5], ayant été chargé par la Commission d'échange de l'organisation du travail des femmes à Paris, convoqua le 10 mai les ouvrières à la Bourse pour nommer des déléguées dans chaque

1. *J. O. C.*, 25 avril; DAUBAN, *o. c.*, 140-141.

2. *J. O. C.*, 21 mai. Cette réunion, fixée au 23, ne devait pas avoir lieu, par la faute des circonstances.

3. A noter une protestation des délégués de la typographie parisienne, adressée le 30 avril à la Commune, contre la suppression de 10 journaux (LANJALLEY et CORRIEZ, *o. c.*, 368-369).

4. État fourni à la commission du travail (*Enq.*, III, 246-248.)

5. Sur les idées révolutionnaires de ce groupe, cf. son manifeste du 6 mai (LANJALLEY et CORRIEZ, *o. c.*, 410-411). Sur Mme Dmitrieff, cf. J. GUILLAUME, *L'Internationale*, II, 157-158.

corporation, et arriver à la constitution de chambres syndicales et d'une chambre fédérale[1]; une seconde réunion, fixée pour le 21 mai, où la constitution serait définitive, ne put avoir lieu[2].

L'autonomie du mouvement ouvrier apparaissait d'autant plus évidente à Frankel qu'il appartenait à l'Internationale, laquelle poursuivait l'émancipation des travailleurs par les travailleurs eux-mêmes.

L'Internationale continua d'agir sous la Commune, non plus comme une société secrète forcée de déblayer le terrain politique en même temps que le terrain économique, mais dans la pleine conscience de son programme prolétarien. On a vu que certains de ses membres, ouvriers pleins de mérite, parvinrent à se faire élire en petit nombre, car le mouvement politique parut les surprendre[3], et qu'ils adoptèrent une conduite antijacobine, essayant de réaliser peu à peu leur progrmme économique. Non seulement les sections continuèrent de vivre et de s'occuper des questions sociales[4], mais encore le Conseil fédéral conserva son rôle de pouvoir centralisateur à l'égard des sections,

1. *J. O. C.*, 18 mai.

2. *J. O. C.*, 21 mai.

3. Delpit, *Enq.*, I, 225 sq.

4. A Montrouge, Montmartre, Bercy, Ivry (*J. O. C.*, 11 avril, 11 et 19 mai). Cf. la liste des sections actives dans *J. O. C.*, 24 mai.

tout en surveillant l'action de ses membres élus à la Commune[1] et en se faisant représenter à l'assemblée par une délégation particulière[2]. C'est sans doute ce qui a fait croire aux politiciens réactionnaires de l'époque que l'Internationale avait dirigé tout le mouvement communaliste. Thiers a évalué, avec quelque scepticisme, il est vrai, le nombre de ses adhérents à 800.000[3], les policiers Nusse et Mouton à 100.000, dont 70.000 ouvriers, 30.000 gens sans aveu[4]; l'amiral Saisset a pensé que ces derniers avaient brûlé l'Hôtel-de-Ville pour anéantir les casiers judiciaires[5]; le prévôt Ossude a prétendu que le Comité central était une délégation de l'Internationale[6]; beaucoup, malgré les dépositions de Tolain et de Fribourg, les aveux de Dubail[7], le rapport étudié de Delpit[8], ont cru que l'Internationale avait médité un bouleversement sanglant pour réaliser un programme de rénovation sociale farouchement égalitaire. C'est pourtant la minorité internationaliste de la

1. Assemblée extraordinaire du 20 mai, approuvant les motifs de la scission minoritaire (*J. O. C.*, 23 mai).

2. Nostag en était le secrétaire (*J. O. C.*, 21 mai).

3. *Enq.*, II, 20.

4. *Ibid.*, 225 et 230.

5. *Ibid.*, 217. Cette accusation rejoint celle de Da Costa, déjà signalée.

6. *Ibid.*, 473.

7. *Ibid.*, 354.

8. *Enq.*, I, 137-231.

Commune qui s'est opposée à la politique inutilement brutale des radicaux et du Comité central. Theisz a empêché qu'on brûlât la Poste [1], Camélinat les Monnaies [2], Beslay a protégé la Banque, Varlin a essayé de sauver les otages voués à la mort par les blanquistes. La bourgeoisie ne s'est plus ensuite souvenue que de sa peur.

*
* *

La suppression ou le relâchement des liens qui unissaient Paris à la France aurait pu servir les idées de l'Internationale, confiante dans les groupements locaux autonomes pour l'exercice des libres associations économiques. Mais la Commune, menée par des révolutionnaires de tradition jacobine, ne songea jamais délibérément à déchirer le pacte de l'unité nationale, et c'est sans principes d'ensemble qu'elle résolut les questions d'administration proprement municipale qui se posèrent à elle. Réorganisation de l'octroi sous la direction de Volpesnil [3], institution d'un corps civil de sapeurs-pompiers [4], remaniement des services d'architecture et de voirie [5], telle fut l'œuvre de la

1. *Enq.*, II, 560.
2. *Ibid.*, 498.
3. *J. O. C.*, 2 et 22 avril.
4. Décret du 12 avril (*J. O. C.*, 13 avril).
5. *J. O. C.*, 9 et 17 avril.

Commune à cet égard. Ce n'est pas tout. Les membres de la Commune eurent aussi la direction administrative des arrondissements qui les avaient nommés, en s'adjoignant à leur choix et sous leur responsabilité un commissaire pour l'expédition des affaires[1]; seuls, ils pouvaient procéder aux actes de l'état civil, à ces actes qui devaient être annulés par l'Assemblée nationale[2]. On songea même à établir autant de sous-délégations que les arrondissements comptaient de quartiers[3]; Andrieu et Allix allèrent jusqu'à proposer, pour décentraliser, de faire régler par les clubs d'arrondissement les questions de subsistance et de défense[4].

Ce que les membres de la Commune firent dans les arrondissements, il serait trop long et difficile, étant donné la pénurie et la dispersion des sources, de l'exposer. Mais il faut bien se le rappeler, si l'on veut juger équitablement l'œuvre de ces hommes. Elle est pleine, sans doute, de contradictions; Vaillant a même dit que la Commune était « un petit parlement bavard, brisant le lendemain aux hasards de sa fantaisie ce qu'il a créé la veille[5] »; Lissagaray a souligné

1. Décret du 30 mars (*J. O. C.*, 31 mars).

2. Loi du 19 juillet 1871 (*Bull. des Lois*, n° 17, 16; cf. loi du 23 août, *Bull. des Lois*, n° 60, 87).

3. *P. V. C.*, 2 mai.

4. *P. V. C.*, 8 mai.

5. De Clère, *Les hommes de la Commune*, 167.

toutes les incertitudes de sa politique[1]. Elle pastiche la grande révolution jusque dans son calendrier[2], mais, sans se soucier de rétablir la Terreur, ne proteste pas contre la destruction de la guillotine par le 137e bataillon[3]. Elle crée un Comité de salut public, mais ce sont ses délégués aux ministères qui font la besogne gouvernementale, traversée sans cesse par l'activité jalouse et désordonnée du Comité central. Elle est fédéraliste par la force des choses plutôt que par la volonté de réaliser les doctrines des socialistes conscients, elle est jacobine et autoritaire, centraliste, somme toute, par le désir de la majorité radicale, incapable d'utiliser pour une refonte sociale le bouleversement politique. Si l'on songe qu'avec ces divisions congénitales, avec la lourde besogne de réorganisation municipale et gouvernementale qu'elle dut assumer, elle eut encore à soutenir le poids d'une guerre de près de deux mois contre les troupes de Versailles, on sera sans doute amené à penser qu'elle eût pu faire peut-être mieux, mais au moins que ses efforts n'ont pas été tout à fait stériles.

1. Lissagaray, *o. c.*, 206, 266.

2. Elle en a usé pour la première fois avec un arrêté du Comité de salut public du 5 mai (*J. O. C.*, 6 mai.)

3. *J. O. C.*, 8 avril.

CHAPITRE V

LA GUERRE CONTRE VERSAILLES

COMBATS — CONCILIATEURS ET INTRANSIGEANTS
L'ENTRÉE DANS PARIS

De même que le gouvernement força la Commune à assumer un rôle gouvernemental en abandonnant à Paris des services désorganisés, de même il la força à entrer dans la voie belliqueuse en se décidant lui-même à attaquer la capitale. La Commune en effet venait d'abolir la conscription, sur la proposition de F. Pyat[1], de décider qu'il n'y aurait plus à Paris d'autres forces militaires que la garde nationale et de supprimer les titres et fonctions de général en chef[2], quand la guerre commença : ce fut dans la matinée du 2 avril qu'un engagement entre les gendarmes de Versailles et les gardes nationaux de Puteaux dégénéra en un vif combat à Courbevoie et aux alentours de la porte Maillot. L'attaque surprit la Commune qui n'avait fait aucun préparatif défensif, et la ville tout entière, incapable encore de croire à la possibi-

1. Décret du 29 mars (*J. O. C.*, 30 mars).
2. Décret du 1er avril (*J. O. C.*, 2 avril).

lité de la guerre civile[1]. Une grande exaspération se manifesta aussitôt dans la garde nationale, qui vint grouper ses bataillons aux environs de Neuilly et de la porte de Versailles ; ses chefs assuraient à la Commission exécutive pouvoir emporter Versailles au moyen d'une triple attaque et de la neutralité supposée du Mont-Valérien[2]. Sans attendre les ordres de la Commune, malgré la majorité de la Commission exécutive, ces chefs décidèrent de mettre tout de suite à profit l'élan des troupes, d'ailleurs sans vivres, souvent sans commandants de bataillon, ralliées au hasard de leurs affections derrière ceux qui allaient les conduire à la mort ; la journée du 3 aboutit en effet à une véritable boucherie, la marche sur Versailles, conduite par les généraux Duval, Eudes et Bergeret, fut arrêtée dans toutes les directions, le Mont-Valérien sortit de son silence pour canonner les bataillons parisiens, les officiers des troupes versaillaises commencèrent les exécutions sommaires de prisonniers dont on avait vu quelques exemples isolés le 2[3]. Ce jour-là, Flourens fut tué à Nanterre dans des conditions horribles, et l'on s'étonne que son secrétaire et ami,

1. Proclamation de la Commission exécutive à la garde nationale, affichée le 2 avril au soir (*J. O. C.*, 3 avril).

2. Lissagaray, *o. c.*, 188 ; Lanjalley et Corriez, *o. c.*, 177.

3. Cf. la proclamation du général de Gallifet, publiée dans *Le Gaulois*, 4 avril.

A. Cipriani, n'ait pas subi le même sort [1]. La Commune put espérer un changement dans la situation militaire, quand elle eut subordonné Bergeret, Duval et Eudes à Cluseret, officier de carrière en France et aux États-Unis [2].

Cluseret, sans titre défini, essaya tout d'abord de réorganiser les compagnies de marche [3] de la garde en y incorporant tous les citoyens de 17 à 35 ans non mariés et les gardes mobiles licenciés (5 avril). C'était la besogne la plus urgente ; les combats du 4 ayant abouti à la retraite des Parisiens sur la rive droite de la Seine, et, sur la rive gauche, à la prise par les Versaillais des retranchements de Châtillon et de Clamart [4], Cluseret fit rentrer les fédérés à Paris sous la surveillance du colonel La Cecilia, puis décida de faire provisoirement nommer les officiers supérieurs par le délégué à la guerre [5] et de mettre Bergeret en état d'arrestation [6]. La Commune, intimidée par le dogmatisme de

1. Da Costa, *o. c.*, I, 358-384, pour Flourens et Duval. Pour Cipriani, cf. L. Michel, *La Commune*, 177-178.

2. Lettre de la Commission exécutive, *J. O. C.*, 4 avril.

3. Dès le 3 avril, un arrêté de la Commune versait dans la garde les compagnies spéciales des administrations publiques et privées (*J. O. C.*, 3 avril) ; cet arrêté ne fut pas appliqué à la Banque de France.

4. *J. O. C.*, 5 avril ; *J. O. V.*, 6 avril. C'est ce jour-là que le général Duval fut fusillé, sur l'ordre du général Vinoy, avec quelques camarades.

5. *P. V. C.*, 12 avril.

6. La dépêche de Bergeret du 3 avril l'avait couvert de ridicule.

Cluseret, mais furieuse des exécutions de Flourens et de Duval[1], proclamait la loi du talion[2], décrétait la poursuite des complices de Versailles et l'arrestation d'otages[3] : elle édictait d'autre part le désarmement des gardes réfractaires[4] et privait de leurs droits civiques ceux qui refuseraient d'aller au combat[5], tandis que Cluseret, modifiant le décret du 5, imposait le service obligatoire à tous les gardes nationaux, mariés ou non. Mais l'application de ces mesures se fit mal, sans uniformité. La concurrence du Comité central traversait les projets de Cluseret, qui cependant était parvenu à remplacer l'incapable et prétentieux Bergeret par Dombrowski, froid Polonais, habile soldat[6], à organiser, le 8 avril, à l'écart du Comité, une commission des barricades dirigée par le cordonnier Gaillard[7], à restreindre l'usage des galons, des inutiles appels sous les

1. Cf. la déclaration violente de Millière, *J. O. C.*, 5 avril.
2. Proclamation du 5 avril (*J. O. C.*, 6 avril).
3. *J. O. C.*, 6 avril.
4. *J. O. C.*, 7 avril.
5. *J. O. C.*, 8 avril.
6. Décision de la Commission exécutive, 6 avril (*J. O. C.*, 8 avril). Cf. *J. O. C.*, 11 avril. A Versailles et à Paris, on a accusé sans raison Dombrowski d'être un agent prussien ou russe. Cf. Choppin, *Enq.* II, 106 et 123.
7. On commença à bâtir des barricades d'un type nouveau, plus imposantes, moins commodes à défendre (Lanjalley et Corriez, *o. c.*, 253).

armes [1] et des bruyantes caracolades dans les rues [2]. Mais il ne pouvait rien aux dilapidations des fonds par les officiers-payeurs [3], mal recrutés, et l'argent de la Commune coulait par ce trou, agrandi par l'institution de pensions aux blessés et aux familles des morts [4], et par l'administration de l'intendance sous les frères May [5], qui finirent par être révoqués et remplacés par Varlin [6]; rien non plus à la détention d'armes et de munitions par les cioyens apeurés ou défiants [7]; rien enfin à l'anarchie des troupes, qui, ayant supprimé les formes traditionnelles de l'obéissance militaire, n'avaient pas su encore s'imposer la discipline nécessaire aux mouvements cohérents [8], ni au départ de la population modérée de Paris : dans ce sens, il avait promis l'institution de conseils de guerre dans les légions ; il se contenta d'organiser une cour

1. *J. O. C.*, 8 avril.
2. *J. O. C.*, 14 avril.
3. Cf. *J. O. C.*, 12 avril.
4. Décrets des 8 et 10 avril (*J. O. C.*, 9 et 11 avril). Cf. *J. O. C.*, 19 et 23 avril.
5. Sur la question de l'intendance, cf. *J. O. C.*, 31 avril, 3, 4, 5, 21 et 23 mai. V. Lissagaray, *o. c.*, 227-229.
6. Arrêté du Comité de salut public, 2 mai (*J. O. C.*, 4 mai). A noter ici que Varlin s'opposa aux réquisitions arbitraires (arrêté du 6 mai, *J. O. C.*, 7 mai).
7. Arrêté de la Commission exécutive, 15 avril (*J. O. C.*, 16 avril), arrêté du délégué à la guerre, non daté (*J. O. C.*, 26 avril).
8. Note du Comité de salut public, 28 floréal (*J. O. C.* 29 mai). Cf. les jugements de la Cour martiale.

martiale[1]. Ces troupes avaient d'ailleurs un entrain, un courage merveilleux, qui démentaient rétrospectivement Trochu. Du 6 au 8 avril, de gros postes de Versaillais s'avancèrent sur Neuilly, Levallois-Perret et Asnières ; tandis que les promeneurs dominicaux venaient, le 9, constater les dégâts du bombardement de Paris par des Français, on prépara l'attaque de la nuit du 9 au 10, où les fédérés reprirent Asnières et le nord-est de Neuilly. Le 11 et le 12, Neuilly fut repris, et, dès lors, ce fut une lutte pied à pied dans cette partie de la banlieue, tandis qu'au sud, les forts de Vanves et d'Issy essuyaient sans relâche les attaques des Versaillais. Malgré les rodomontades de Thiers, ces derniers ne réussirent rien avant le 17, où ils prirent le château de Bécon et firent évacuer momentanément Asnières ; ils occupaient, le 18, à peu près toutes les positions naguère tenues par les Prussiens, bombardant les quartiers périphériques : leur cercle d'investissement n'était pas encore complet, grâce à Dombrowski qui empêcha, le 21, leur passage sur la Seine à Clichy, et ils étaient si peu triomphants qu'ils accordèrent pour le 25, il est vrai non sans difficulté, une suspension d'armes, réclamée par les partisans de la conciliation, à l'effet de faire évacuer les ruines de Neuilly par ce qui restait

1. *P. V. C.*, 17 avril. Cf. *J. O. C.*, 16 avril. V. Dauban, *o. c.*, 218-219.

de la population [1]. Les gens de Neuilly étaient à peine reçus par la Commune, que la lutte reprenait, de plus en plus ardente et efficace du côté des Versaillais, complètement oublieux désormais des lois de la guerre [2]. Leur objectif était alors les forts du sud, qui, criblés, continuaient de résister, grâce à leurs mitrailleuses américaines et à l'aide des locomotives blindées circulant sur le viaduc du Point-du-Jour et des canonnières embossées sous ses arches. Mais les habiles travaux des Versaillais autour du fort d'Issy parvinrent à lui imposer silence, dans la nuit du 29 au 30 avril. Ce n'était plus qu'un amas de décombres que les 300 hommes de sa garnison, lâchés par leur commandant, quittèrent dans la matinée, en enclouant leurs canons abandonnés.

Après la chute de Cluseret, arrêté par Pindy, sur l'ordre de la Commission exécutive, on chargea provisoirement de l'administration de la guerre Rossel [3], hier officier de l'armée régulière, aujourd'hui socialiste par ambition et par patriotisme déçu. Dans le fort fumant d'Issy, les Versaillais n'avaient pas osé entrer [4] ; les fédérés, ayant repris

1. Proclamation de la Commune (*J. O. C.*, 25 avril).

2. Dans ce sens, voy. le massacre de la Belle-Épine (*J. O. C.*, 26 et 27 avril), au sujet duquel il faut noter, le 6 mai, une intervention de Tolain à l'Assemblée, qui l'accueillit avec une violente colère.

3. Arrêté de la Commission exécutive du 30 avril (*J. O. C.*, 31 avril).

4. Récit controuvé de Thiers dans *J. O. V.*, 3 mai.

courage, occupèrent à nouveau la position. Mais Rossel prévoyait déjà la guerre des rues, devant le lent resserrement du cercle autour de Paris, où Batignolles et Montmartre reçurent le 1er mai des obus ; il donna une impulsion décisive aux travaux de la Commission des barricades [1], essaya d'appliquer les décrets sur les réfractaires et les dépôts d'armes [2], rappela aux officiers les prescriptions du service en campagne [3]. Mais déjà le Comité de salut public, nommé le 1er mai, embarrasse son action, et surtout apparaît la concurrence du Comité central, auquel Rossel est forcé de confier les services d'administration de la guerre [4]. Néanmoins Rossel, directement ou par l'intermédiaire d'Avrial, directeur général de l'artillerie, ou par celui de la Commission de la guerre [5], essaie de vérifier l'état du matériel, d'imposer un minimum de connaissances aux officiers d'état-major [6]. Jusqu'au 3 mai, il semble attendre ; mais dans la nuit du 3 au 4, les Versaillais, sans doute grâce à un traître, purent s'emparer du Moulin-Saquet, qu'ils

1. Arrêté du 30 avril (*J. O. C.* 31 avril).

2. *P. V. C.*, 2 mai.

3. Ordre du 2 mai (*J. O. C.*, 3 mai).

4. Arrêté du Comité de salut public, 15 floréal; ordre de Rossel, 5 mai.

5. Composée de : Avrial, Arnold, Ranvier, Bergeret, Tridon; plus tard, Varlin, délégué à l'intendance.

6. Ordres divers du 4 mai; note d'Avrial (*J. O. C.*, 7 mai); arrêté de Varlin, 7 mai.

vacuèrent après en avoir tué ou pris la garnison[1]. C'est alors que les secteurs de la défense furent organisés avec soin, sous les ordres de Dombrowski, au nord, La Cecilia, entre la Seine et la Bièvre, Wroblewski plus à gauche, Bergeret et Eudes commandant les réserves. Mais le Comité central énervait la direction des opérations, en intervenant sans cesse, malgré le décret de la Commune et l'arrêté de la Commission de la guerre du 8 mai[2]. Jusqu'au 6, il n'y eut rien d'important; mais le fort d'Issy, défendu héroïquement, dut être abandonné les 8 et 9 mai, ce qui permettait aux Versaillais de s'en prendre désormais au fort de Vanves et d'écraser la Muette et Auteuil sous les obus des formidables batteries de Montretout, qui comptaient 70 pièces de marine ; Thiers pouvait avec confiance lancer aux Parisiens son ultimatum du 8 mai[3].

La Commune démentit l'évacuation d'Issy, annoncée au matin du 9 par Rossel. Contre ce dernier, contre le Comité de salut public, contre la minorité socialiste, Miot et F. Pyat lancèrent toute une série d'imprécations et d'accusations à la séance du jour. Le Comité de salut public fut changé, Rossel, dégoûté,

1. Sur les débats consécutifs à cet échec, causé en partie par F. Pyat, cf. Lissagaray, *o. c.*, 259 sqq.

2. *J. O. C.*, 9 mai.

3. *J. O. V.*, 8 mai

donna sa démission[1] et évita Mazas, où il avait réclamé une cellule, en s'enfuyant avec Ch. Gérardin, le membre de la Commune chargé de le surveiller; le Comité central imposa la nomination d'un commissaire civil auprès du délégué à la guerre. C'était Delescluze qui succédait, le 10, à Rossel. Sa proclamation du 10 à la garde nationale réclamait l'union, alors que la compromettaient les procédés vexatoires des délégués du Comité central[2]. Les attaques contre Vanves, continuées cependant, aboutirent à la prise du fort dans la nuit du 13 au 14, tandis que, protégés par les batteries qui éventraient les canonnières communalistes, les Versaillais développaient leurs travaux d'approches dans le Bois de Boulogne ; à cette date, l'enceinte servait à peu près seule de protection aux fédérés. Aussi, sans prendre garde à l'institution grotesque par le Comité de salut public de commissaires civils auprès des généraux[3], Delescluze pourvoit, par un arrêté du 14, à la direction des opérations militaires dans la ville[4], où les trains n'entrent plus que surveillés de très près, pour éviter les surprises[5]. Mais

1. Lettre du 9 mai (Journaux du jour).

2. Lanjalley et Corriez, *o. c.*, 463.

3. Arrêté du 26 floréal.

4. Cf. l'appel du Comité de salut public (*J. O. C.*, 16 mai) aux terrassiers, maçons, charpentiers et mécaniciens pour préparer la défense urbaine.

5. Arrêté du Comité de salut public, 16 mai.

les divisions paralysent ses efforts : la Commission de la guerre est remplacée par une délégation, où l'esprit du Comité central domine [1], le père Gaillard est renvoyé, et ce n'est pas la plate proclamation du Comité de salut public du 18 mai [2], montrant la nécessité de lutter pour les principes de 1792, qui peut galvaniser les fédérés harassés.

Le dimanche 21 mai, en effet, partout enserrés, ils ne sont plus qu'à demi-abrités, non pas même par les débris de l'enceinte, mais par la première ligne des barricades. Ce jour-là, vers 3 heures, Ducatel, piqueur des ponts et chaussées [3], sans doute un des nombreux agents de la réaction, qui avait organisé à Paris tout un réseau de trahisons [4], agitant un mouchoir blanc au-dessus de la porte du bastion 64, près de la porte de Saint-Cloud, fit signe aux avant-postes versaillais, très rapprochés, d'entrer dans Paris, où les généraux de l'Assemblée nationale avaient décidé de ne

1. *J. O. C.*, 16 mai. Ses membres étaient : Bergeret, Cournet, Géresme, Ledroit, Lonclas, Sicard, Urbain, tous blanquistes ou « révolutionnaires ». Sicard démissionna le lendemain (*J. O. C.*, 18 mai).

2. *J. O. C.*, 18 mai.

3. En août, le journal *Le Figaro* ouvrit une souscription pour Ducatel, qui toucha 100.000 francs.

4. Sur les conspirations pendant la Commune, cf. *Enq.*, I, 424-432, II, 260 sq., 267-268, 275 sqq, III, 352-353 ; Lissagaray, *o. c.*, 275-280, et App. XII et XIII ; Da Costa, *o. c.*, II, 223 sqq ; Dalsème, *Hist. des conspir. sous la Com.*, Paris, 1872, in-18 ; Lullier, *o, c.*, 99, sqq ; Dupont. *Souv de Versailles pend. la C.*, 190-199.

donner l'assaut que le mardi. Quelques heures après, les corps des généraux Douay, de Cissey, Ladmirault et Vinoy inauguraient la répression, que ne surent pas prévenir les conciliateurs avant et pendant la semaine de mai.

*
* *

De ces tentatives pacifiques, qui furent quotidiennes, depuis le 3 avril, de l'opinion de l'Assemblée, il faut dire ici quelques mots. Dès le 4, *Le Temps* formulait l'idée du compromis nécessaire, au moyen de la démission simultanée de l'Assemblée et de la Commune ; le 6, il proposait de remettre à L. Blanc et à Thiers le soin de régler la situation. Ce jour-là également, l'Union nationale des Chambres syndicales, qui, par l'intermédiaire de 56 organisations, représentait environ 7.000 commerçants et industriels de Paris [1], commença d'agir, tandis que quelques députés démissionnaires ou en activité, Corbon, L. Pichat, Floquet, Lockroy, Clemenceau [2], adhéraient au programme conciliateur de Ranc, et constituaient, dans les bureaux de l'*Avenir National*, « l'Union républicaine pour les droits de Paris [3] », réclamant la reconnaissance de la République, les franchises

1. *Enq.*, III, 279 sq.

2. C. Pelletan, *Le Comité central et la Commune*, 72.

3. Lanjalley et Corriez, *o. c.*, 208-210, 217-219 ; Floquet, *Enq.*, II, 291 sq. ; *J. O. C.*, 14 avril.

municipales de Paris, l'établissement définitif de la garde nationale comme force militaire dans la capitale[1]. Mais une réunion, organisée par un groupe mal défini de citoyens[2], et qui devait avoir lieu à la Bourse, fut interdite, le 6 avril, par la Commission exécutive, considérant que « la conciliation, c'est la trahison[3] » ; d'ailleurs, neuf députés de Paris, L. Blanc, H. Brisson, E. Adam, Tirard, E. Farcy, A. Peyrat, E. Quinet, Langlois, Dorian, refusaient d'adhérer aux principes de l'Union républicaine[4], en prétendant que « la République n'avait été contestée ouvertement par aucun membre de l'Assemblée nationale », et s'engageaient à demeurer à Versailles « jusqu'à l'épuisement de leurs forces ».

Néanmoins trois groupes de conciliateurs ne devaient pas cesser jusqu'à la fin de la guerre de se prodiguer entre Paris et Versailles. Les francs-maçons de Paris, réunis le 8 avril, rédigent un manifeste et envoient, le 11, des délégués à Versailles. Les délégués de l'Union nationale, ceux de la Ligue des droits de Paris, désignés le 9 avril à la réunion à l'École centrale, n'obtiennent de Thiers rien

1. Cf. l' « Adresse aux Français » de l'Union, 10 avril.

2. Affiche du 5 avril (Lanjalley et Corriez, *o. c.*, 219). Dans le même esprit, autre affiche d'un groupe d'intellectuels du quartier des Ecoles, 7 avril (*ibid.*, 236-237).

3. Lanjalley et Corriez, *o. c.*, 225.

4. Journaux du 8 avril.

de plus que les francs-maçons [1]. L'Assemblée venait de voter, en se déjugeant, la proposition de Batbie, appuyée par Thiers, d'accorder le droit d'élire les maires aux seules communes de moins de 20.000 habitants [2], d'ajourner, sur la proposition de Baze, l'interpellation de Brunet sur la paix avec Paris [3], d'écouter avec sympathie les propositions de Picard pour abroger le décret de la Défense relatif aux journaux et pour donner à Thiers le droit de déclarer l'état de siège dans les départements autres que celui où siégaient les représentants [4]. La pensée gouvernementale s'exprimait durement dans un article du *Journal officiel* du 12 avril. Bien plus, le 6 avril, l'Assemblée avait voté l'urgence sur un projet de loi présenté par Dufaure, tendant à abréger la procédure des conseils de guerre, mesure complémentaire, et bien significative, de la mise en état de siège des départements de la Seine et de Seine-et-Oise [5]. On comprend, dans ces conditions, qu'à l'ultimatum de Thiers [6] les gens de la Commune aient jugé ne rien pouvoir répondre.

1. Rapports dans Lanjalley et Corriez, *o. c.*, 258-263, 275-277.

2. 9 avril. *Annales* II, 345 sqq. Cf. *Bull. des Lois*, n° 50, 97-101.

3. 13 avril. *Annales,* II, 455 sqq.

4. 17 avril. *Annales*, II, 561, 572.

5. *Annales*, II, 276 sqq.

6. *J. O. V.*, 15 avril. Cf. Lanjalley et Corriez, *o. c.*, 286-289.

Les conciliateurs ne perdirent cependant pas courage. Le 19 avril, une réunion de la Ligue nomma une commission de 7 membres, afin d'organiser une action commune avec les Chambres syndicales [1]; le 21, 24 de celles-ci, représentant 107 associations et corporations, adhérèrent au programme de la Ligue [2]. La maçonnerie, d'autre part, envisageait la possibilité d'une agitation dans les grandes villes de France. On songea à grouper en un faisceau solide les forces de la maçonnerie, de la Ligue et de l'Union nationale, qui décidèrent, le 22, de collaborer à l'œuvre pacifique. Une déclaration faite par les municipalités des arrondissements de Sceaux et de Saint-Denis [3], un mouvement de protestations provinciales, la préparation d'un Congrès des délégués des villes à Bordeaux soulignaient le sens de cette action. Mais que faire avec une assemblée qui, dans un brouhaha de fureur, opposait la question préalable à la proposition de Brunet, demandant qu'on traitât avec Paris [4], qui élevait des difficultés sans nombre pour le règlement de la suspension d'armes nécessaire à l'évacuation de Neuilly par les non-

1. Lanjalley et Corriez, *o. c.*, 305.

2. Programme commun publié le 27 avril (Lanjalley et Corriez, *o. c.*, 348-352). Sur les publications de la Ligue. cf. Maillard, *o. c.*, n° 243, 94-95.

3. 22 avril (*J. O. C.*, 23 avril).

4. 20 avril. *Annales*, II, 627 sqq.

combattants, accordée enfin pour le 25 par l'intermédiaire de la Ligue ? Que faire avec un gouvernement qui, par la voix de Dufaure, ordonnait de poursuivre les « apôtres d'une conciliation... qui mettent sur la même ligne l'Assemblée issue du suffrage universel et la prétendue Commune de Paris [1] », et qui arrêtait arbitrairement les personnes venues de la capitale [2].

La maçonnerie le comprit la première [3]. Le 26 avril, elle vint déclarer à la Commune qu'elle planterait ses bannières sur les murs de Paris, et que, si une seule balle les touchait, elle marcherait tout entière contre l'ennemi commun. Cette manifestation eut lieu le 29 et n'amena qu'une courte trêve, après laquelle la bataille reprit, irrespectueuse des symboles fraternitaires [4]. Thiers, tous les jours victorieux en détail, devenu, par la volonté de l'Assemblée, le dictateur de la France [5], ne pouvait qu'exiger la reddition à merci de Paris. L'Assemblée faisait prévoir ce que serait la répression en votant, le 29 avril, l'inaliénabilité et le droit de saisir pendant 10 ans des propriétés publiques ou

1. Circulaire du 23 avril aux procureux généraux.

2. Ainsi Chassin, Meurice, Lockroy.

3. De ce temps sont le nouveau programme de conciliation du *Temps* (26 avril), et *La Paix en 24 heures*, du fouriériste V. Considerant.

4. *J. O. C.*, 29 et 31 avril.

5. Cf. loi du 28 avril, donnant à Thiers le droit, pour 3 mois, de déclarer l'état de siège (*B. des L.*, nº 52, 132).

privées, mobilières ou immobilières, soustraites, détenues ou séquestrées par le Comité central et la Commune, ainsi que la punition des coupables et de leurs complices [1].

C'est alors que l'élément municipal, mis en mouvement par les récentes élections républicaines, essaie à son tour d'entreprendre l'œuvre où la Ligue, l'Union nationale et la maçonnerie ont échoué. Le dimanche 30 avril eut lieu une grande réunion au Louvre de l'Alliance républicaine des départements, plutôt sympathique aux revendications communalistes [2]. La Ligue, à l'action de laquelle les députés de Paris restés à Versailles refusent de collaborer, cherche entre temps à obtenir une trêve pure et simple, qui permettra peut-être d'arriver à un compromis ; la maçonnerie et le compagnonnage, d'autre part, s'engagent « à défendre par les armes la reven-

1. *Annales,* II, 788-9. Lo du 12 mai (*Bull. des Lois*, no 52, 135).

2. *J. O. C.*, 16 et 31 avril. Sur l'Alliance, cf. les documents publiés dans *Enq.*, III, 265-277. L'adresse de l'Alliance « à nos frères de la province », du 30 avril 1871, leur demandait d'unir leurs efforts pour « appuyer la revendication des droits qui nous sont communs » (F. Maillard, *o. c.*, n° 14, 4-5). — Je ne connais pas le détail de l'action d'une autre association, celle des Défenseurs de la République, dont les statuts sont de la fin de février, et qui, dirigée par Bayeux-Dumesnil, Dujarrier, U. Parent, Dassis, A. Arnould, Chavagnat, voulait alors « propager les principes de justice qui sont la base même des institutions républicaines ». (*Enq.*, III, 260-262).

dcation des franchises municipales[1] », tandis que la Commission de conciliation du commerce, de l'industrie et du travail publie, le 3 mai, un nouveau et inutile programme[2], et que le député Brunet, le 6, dépose à l'Assemblée une proposition de décret pour convoquer, le 10, les conseils municipaux, à l'effet de connaître leur avis sur la question de la paix ou de la guerre. Mais tous ces conciliateurs n'aperçoivent pas le sens social du conflit, la volonté expresse de l'Assemblée de réduire ce qui reste du pouvoir rival. Thiers repousse les propositions de la Ligue, Barthélemy Saint-Hilaire écarte celles de l'Union nationale[3]; bien plus, la Ligue ne peut obtenir une suspension d'armes en faveur des non-combattants de Vanves, Malakoff et Montrouge[4], qui finirent par quitter d'eux-mêmes leurs villages minés. D'ailleurs, la tactique de P. Grousset, délégué de la Commune aux relations extérieures, n'était pas très habile, qui offrait au Congrès

1. Affiche du 2 mai; appel du 5 mai aux « frères de France et du monde entier » (*J. O. C.*, 5 mai; *Enq.*, III, 256-259). Sur les procédés de la maçonnerie pour atteindre la province, cf. Lanjalley et Corriez, *o. c.*, 400.

2. *Enq.*, III, 279-284.

3. Voy. le programme illusoire de l'Union, désireuse d'un compromis, dans Lanjalley et Corriez, *o. c.*, 443-445; ce programme fut repoussé par le gouvernement à la séance du 10 mai. (Cf. lettre des délégués, 11 mai, et séance du 11 mai où Thiers dément ses déclarations aux délégués de la ville de Bordeaux).

4. Lettre du bureau de la Ligue à Thiers, 7 mai.

des municipalités républicaines le Luxembourg pour tenir ses séances, car elle semblait préjuger de la décision de ce Congrès[1]. Au moins, cette démarche prouvait que la Commune ne repoussait plus *a priori* les conciliateurs, au moment même où le gouvernement manifestait son intention d'interdire le Congrès[2] et sa volonté de détruire la Commune[3], où l'Assemblée, par la bouche de Baze et du ministre Picard, condamnait les « tentatives criminelles » de « véritables usurpateurs de la souveraineté nationale[4] » et repoussait le projet de loi de Quinet et ses amis pour assurer la représentation loyale des villes. Comme disait le journal *la Vérité*, le 10 mai :

« Un pardon dédaigneux et un secours humiliant, voilà tout ce que nous pouvons espérer avant la victoire de M. Thiers ; s'il triomphe, que devons-nous redouter ? »

Le gouvernement de Versailles fit arrêter illégalement, le 13 mai, deux des cinq délégués de la Ligue des droits de Paris, qui se rendaient à Bordeaux, et interdit une réunion analogue à Lyon[5]. Le mouvement municipal

1. Lettre du 8 mai.
2. *J. O. V.*, 8 mai.
3. Cf. la proclamation, déjà signalée, de Thiers aux Parisiens.
4. 8 mai. *Annales*, II, 854 sqq.
5. Cf. lettre des délégués, 9 mai (Lanjalley et Corriez, *o. c.*, 467-468 ; cf. *J. O. C.*, 22 et 23 mai). 16 départements envoyèrent des délégués à Lyon.

se dessinait donc, quand, le 15 mai, P. Grousset adressait aux grandes villes de France un appel trop grandiloquent, où il réclamait non plus des « sympathies platoniques », mais un appui effectif. Cet appui ne vint pas ; il n'eut pas le temps de venir, et il ne devait probablement pas venir. L'Assemblée, confiante dans l'armée qui enserrait Paris, accentuait sa politique monarchique et cléricale, en repoussant, le 16 mai, l'urgence sur une proposition d'A. Peyrat de reconnaître définitivement la République comme le gouvernement de la France, et en ordonnant, par 413 voix contre 3, sur le rapport du vicomte de Meaux, des prières publiques dans tout le pays[1].

Le 20 mai, l'Union nationale reçut l'offre de Billioray, délégué du Comité de salut public, de conclure une trêve sur les bases de l'acte du 3 mai[2]. Amigues, l'un des représentants de l'Union à Versailles, demanda aussitôt une entrevue avec Thiers à Barthélemy-Saint-Hilaire, qui répondit que Thiers, ne recevant pas le dimanche, ne serait visible que le lundi. Le lundi matin, les délégués de l'Union vinrent au rendez-vous : Thiers était absent ; il était à Paris, et plus glorieux qu'aux jours de la rue Transnonain, présidait à la répression de la Commune.

1. *Annales*, III, 31-32.

2. Lanjalley et Corriez, *o. c.*, 516 ; Delpit, *Enq.*, I, 141-142. Vermorel espérait que la Ligue ferait beaucoup pour Paris (Corbon, *Enq.*, II, 616-617).

CHAPITRE VI

LA RÉPRESSION

COMBATS DANS PARIS — MASSACRES — ARRESTATIONS — CONDAMNATIONS

Ce que fut cette répression, la mémoire des contemporains se le rappelle avec horreur. Mais ils n'ont peut-être pas assez cherché à comprendre pourquoi les défenseurs de la Commune devaient exaspérer leur héroïsme jusqu'à l'exécution des otages et à l'incendie de Paris, pourquoi les troupes versaillaises devaient se ruer dans le massacre sauvage des insurgés.

Certains, comme le général Trochu, l'amiral Saisset, le policier Choppin, ont cru que les « communards » avaient été les agents conscients ou inconscients soit de la Prusse, soit du parti bonapartiste [1]. D'autres ont mis sur le dos des « cosmopolites », accourus à la défense de la France d'abord, de la Commune ensuite, les mesures violentes de la

1. *Enq.*, II, 31, 122 (Cf. Garcin, *Enq.*, II, 239). *Contra*, J. Favre, E. Picard, Claude, chef de la sûreté, *Enq.*, II, 49, 58, 206.

semaine de mai[1] ; mais ces étrangers, Italiens garibaldiens ou Polonais exilés[2], ont été des soldats héroïques et disciplinés de l'insurrection, où ils voyaient une manifestation de leurs propres idées politiques et sociales et le moyen de satisfaire leur instinct obscur de dévouement[3]. D'autres enfin ont simplement assimilé les Parisiens révoltés à des criminels de droit commun ; la garde nationale aurait été remplie de malfaiteurs, 35.000 libérés, selon le général d'Aurelle de Paladines, et le colonel Montaigu, 12.000, selon Claude, chef de la Sûreté[4], plus 8.000 venus de province et recrutés par les agents de la Commune en vue de l'émeute ; d'après Vacherot, Degouve-Denuncques [5], les officiers auraient possédé bien souvent des casiers judiciaires, et il était donc tout naturel que des troupes ainsi éduquées commissent les pires crimes.

1. De la Rochethulon, *Enq.*, I, 404. Macé prétend que Cipriani avait le plan des hôtels particuliers à brûler (*Enq.*, II, 222-222). La légion garibaldienne ne s'était cependant mise à la disposition du Comité central que « pour la défense de la République sociale » (*Enq.*, III, 219-260). Voy. dans *Guerre des Communeux*, d'après le *Figaro*, 331-333, une liste d'étrangers occupés par la Commune.

2. La Cecilia, A. Cipriani parmi les Italiens, Dombrowski, Wroblewski parmi les Polonais.

3. Dans ce dernier sens, cf. prince Czartoriski, *Enq.*, III, 323-330.

4. *Enq.*, II, 203 sq., 418. Cf. Garcin, *Enq.*, II, 236. D'après Adam, il faudrait réduire ce nombre à 4 ou 5 mille (*Enq.*, III, 157).

5. *Enq.*, II, 205, 207, 405.

Mais, comme on l'a fait remarquer, « généralement ces gens-là ne sont pas ceux qui se battent[1] ». Ceux qui se battaient[2] combattirent héroïquement, se firent tuer avec entrain[3]. Leur nombre a grossi tous les jours, les conservateurs ont dû l'avouer[4]. C'est que, pour eux, la Commune représentait la liberté municipale, le régime républicain, l'abolition d'un certain nombre de gênes sociales ; même une partie de la bourgeoisie laissa faire, ou adhéra aux programmes conciliateurs, sympathiques en fait à la Commune[5] ; le reste de la population, petits bourgeois, employés, prolétaires, fut réellement communaliste, sans qu'il soit malheureusement possible de donner des chiffres. De là, le rôle des femmes,

1. Adam, *Enq.*, II, 157.

2. Cf. les raports de L. de Saint-Pierre et de la Rochethulon (*Enq.*, I, 355-386 ; 387-432). Sur le papier, les compagnies de marche comptaient 80.000 hommes, les compagnies sédentaires 75.000. D'après Hanotaux (*o. c.*, I, 189), il n'y aurait eu, du 3 avril au 24 mai, guère plus de 20.000 combattants. La vérité est que ce chiffre n'est qu'un minimum, mais qu'il est très difficile d'arriver, dans ces matières, à l'exactitude. D'après les états de solde, il y avait 6.507 officiers et 162.651 soldats payés.

3. On ne sait pas exactement le nombre des morts de la Commune pendant les combats : Thiers a, comme toujours, exagéré dans ses bulletins journaliers. Le brutal prévôt Ossude assure qu'à Meudon le 227e bataillon perdit le quart de son effectif (*Enq.*, II, 469).

4. Hervé, entre autres (*Enq.*, II, 173).

5. Comte de Mung, *Enq.*, II, 276. Il y eut seulement une réaction de la peur après l'entrée des troupes de Versailles parmi les conservateurs de Paris (Hervé, *Enq.*, II, 173).

ardentes dans la besogne des ambulances, des hôpitaux aussi bien que dans les combats et aux barricades [1], et dont, après le massacre, plus de 1.000 encore furent déférées aux conseils de guerre ; de là, le rôle des enfants, « impitoyables », au dire de l'impitoyable Garcin [2], âgés de sept à seize ans, luttant, mourant comme des hommes, et dont seulement 651 furent inculpés [3]. A ces éléments profonds, où se concrétisait soudain la lutte de classe [4], et où se réfractaient les idéaux contradictoires des chefs de la Commune, s'ajoutaient des éléments circonstanciels ; sans doute un certain nombre de criminels, mais davantage encore de soldats réguliers, licenciés après la guerre, qui, sans feuille de route et riches d'un franc seulement, avaient à gagner en adhérant à la Commune [5].

Mais l'entraînement des combats journa-

1. Rapport Briot, substitut au 4e conseil de guerre, *Enq.*, III, 309-313. Sur l'esprit de certaines d'entre elles, voy. l'affiche de « l'Union des femmes pour la défense de Paris » (*Enq.*, III, 312). La statistique de Briot souligne le recrutement de ces femmes, où les conservateurs, bien entendu, n'ont trouvé que des prostituées.

2. *Enq.*, II, 242.

3. Rapport Guichard, III, 313-320.

4. Dans ce sens, Vacherot, *Enq.*, II, 397 ; le colonel Gaillard, II, 248.

5. Colonel Lambert et général Appert, *Enq.*, II, 245, 252. On pouvait compter à Paris, au moment du 18 mars, 250.000 soldats licenciés et 40.000 blessés ou malades dans les hôpitaux. On avait distribué en tout environ 450.000 fusils (Hanotaux, *o. c.*, I, 160-162). Selon Lullier, *Mes Cachots*, 43-44, 8.000 soldats passèrent à la Commune.

liers autour de Paris, l'inutilité des efforts des conciliateurs, l'attitude intransigeante du gouvernement et de l'Assemblée, et encore les déclamations belliqueuses du temps du siège, la contagion de la folie obsidionale et de la fièvre de la défaite sont les causes externes de l'état d'esprit où se trouvait la masse du peuple de Paris à la fin de mai. Elle reçut de plus de la Commune une sorte d'éducation de la violence.

En effet, hostile d'abord au régime des suspects, que voulaient pratiquement rétablir des gardes nationaux trop zélés[1], elle se décida, malgré la minorité s'exprimant par la bouche de Clémence et d'Arnould, à appliquer, le 22 avril, son décret du 5, relatif à la constitution d'un jury d'accusation, à l'institution d'une âpre procédure révolutionnaire et à l'arrestation des complices de Versailles[2]; la nomination de R. Rigault comme procureur de la Commune, la désignation de substituts pris parmi les jeunes blanquistes[3] indiquaient assez de quelle façon l'instrument forgé pouvait être utilisé. Mais la police enfantine de la Sûreté générale[4], bridée par la délégation à la justice, ne dépassa pas, en deux mois de lutte, 1.300 ou 1.400 arres-

1. Ordre du délégué à la guerre, 17 avril.

2. *P. V. C.*, aux dates.

3. *J. O. C.*, 6, 23, 25 avril. Parmi ces blanquistes, signalons G. Da Costa et Breuillé.

4. Cf. Da Costa, *o. c.*, I, 431 sq

tations ; « encore les deux tiers des détenus, des réfractaires, ou des insulteurs de rue, ne furent emprisonnés que quelques jours, certains quelques heures [1]. » Les autres, c'étaient des prêtres, des magistrats, surtout des gendarmes et des agents de police, ceux en qui la simplicité populaire incarnait l'autoritarisme de l'Empire [2]. Sur ceux-là, considérés comme des otages, en outre du décret du 5 avril, pesa, à partir du 17 mai, une sanglante menace [3]. Ce jour-là, en représailles de l'assassinat et du viol par un soldat versaillais d'une ambulancière, Urbain proposa à la Commune de décréter que dix individus désignés par le jury d'accusation seraient fusillés dans Paris et aux avant-postes [4], Amouroux demanda qu'on exécutât surtout des prêtres [5], R. Rigault, qui avait

1. Lissagaray, *o. c.*, 237.

2. Cf. proclamation de la Commune aux citoyens, 5 avril (*J. O. C.*, 6 avril). On trouvera dans Moriac, *Paris sous la Com.*, 397-398, une liste des prêtres et religieux arrêtés du 1er au 20 avril.

3. Le 9 avril, la Commune avait repoussé sans discussion une proposition de Blanchet, tendant à faire rendre aux otages les mauvais traitements infligés par les troupes de Versailles aux prisonniers parisiens (Lissagaray, *o. c.*, 234).

4. Da Costa, *o. c.*, I, 402-403.

5. Il faut ici noter que c'est sur le rapport du chef d'état-major de la 7e légion, de Montaut, ami d'Urbain, mais agent de Thiers, qu'Urbain fit cette proposition (C. Pelletan, *La Semaine de mai*, 105). Ce n'est pas la seule circonstance où Thiers paraît employer les procédés d'un véritable agent provocateur.

convoqué le jury pour le 19, que celui-ci pût prononcer des peines exécutoires dans les vingt-quatre heures [1]; la Commune vota la réalisation immédiate du décret du 5. C'était la petite Terreur voulue par les éternels pasticheurs de 93, mais que ne parvenait pourtant pas à justifier la sauvagerie, encore virtuelle, des hommes de Versailles.

A la violence contre les hommes se joignit la violence contre les choses. La Commune n'a pas vidé « les principales maisons de Paris, pour en mettre le mobilier en vente », comme Thiers l'en accusait dès le 19 avril [2]; dans les ministères elle prit, pour la fondre, l'argenterie, à laquelle elle joignit des objets du culte de plusieurs églises. Ce n'était rien. Elle fit plus, et ses décrets, combattus par la minorité socialiste, contre l'église Bréa (27 avril) [3], contre la chapelle expiatoire de Louis XVI (5 mai) [4], contre la colonne Vendôme surtout [5], considérée comme le « symbole du despo-

1. Voy. dans *Paris-Journal* le compte-rendu du tribunal, séance du 19 mai, consacrée aux accusés de première catégorie (gardes républicains et gardiens de la paix). Sur 14 prévenus, on en retint 12 comme otages.

2. *J. O. V.*, 19 avril.

3. *J. O. C.*, 28 avril. Le 27, Vésinier fit voter une déclaration en faveur de Nourri, détenu à Cayenne comme assassin du général Bréa, tué, on le sait, en juin 1848 (*P. V. C.*, 28 avril).

4. Arrêté du Comité de salut public, 16 floréal (*J. O. C.*, 6 mai). On commença la démolition le 19 mai (Lanjalley et Corriez, *o. c.*, 511).

5. *P. V. C.*, 27 avril.

tisme », et qui tomba, en présence d'une foule considérable[1], le mardi 16 mai, l'annonce de la chute des statues équestres d'Henri IV, Louis XIII et Louis XIV, le décret ordonnant de raser la maison de Thiers, le « parricide », place Saint-Georges (11 mai)[2], ne pouvaient qu'habituer les combattants à l'irrespect sans signification des monuments sans vie.

Mais ces décrets de violence n'étaient que l'expression de passagères colères, copiant inutilement les gestes violents de jadis. Ils ne sont pas la preuve d'une action terroriste concertée et ne font pas trouver dans les exécutions et les incendies de la dernière semaine les aboutissants d'un plan délibéré[3]. C'est à peine si, dans l'œuvre de la délégation scientifique, présidée par le docteur Parisel, on peut rencontrer les éléments épars d'un réquisitoire impossible[4]; que prouvent en effet ces

1. *J. O. C.*, 17 mai. Cf. à ce sujet un ordre du maréchal de Mac-Mahon, 18 mai (Lanjalley et Corriez, *o. c.*, 504).

2. Arrêté du Comité de salut public, 21 floréal. Cf. l'arrêté de Fontaine, directeur des domaines, 25 floréal (*J. O. C.*, 16 mai). L'exécution fut immédiate, dirigée par Da Costa, sous la protection des « Vengeurs de la République ». On sait que Beslay prit prétexte de cette mesure pour donner sa démission.

3. L'existence de certaines pièces publiées dans l'*Enq.*, III, 173-177, évidemment très violentes, mais peut-être non authentiques, ne prouve rien pour l'ensemble de la Commune. Cf. aussi de Beaumont-Vassy, *H. auth. de la C.*, 298-300.

4. Sur les attributions de la délégation scientifique, voy. une note du 22 avril (*J. O. C.*, 23 avril). A propos

réquisitions de soufre, de phosphore, de pétrole, de sulfure de carbone, ces appels aux électriciens et aux mécaniciens [1], sinon l'activité d'hommes cherchant à se défendre contre des ennemis inexorables par des engins de guerre puissants, mais qui ne comportaient pas nécessairement la destruction générale de Paris ?

La préméditation, niable pour la Commune, est vraisemblable pour le gouvernement de Versailles, qui commença les hostilités. La France, disait-on, avait signé la paix par épuisement. Pourtant, en quelque temps, le ministre de la Guerre Le Flô réussissait à grouper 40.000 hommes [2], malgré les stipulations de la capitulation [3], puis, après avoir négocié avec le général prussien de Fabrice et avec Bismarck, 60.000, 80.000, 130.000 hommes enfin, munis de vivres, d'armes et de matériel de siège [4]. A ces hommes on donna une éducation militaire parfaite ; on les isola à Satory « avec injonction de ne laisser aborder qui que ce fût », et de fusiller qui approcherait [5] ; on les nourrit de viande, on fit

de la légende concernant les inventions atroces de la Commune, cf. le capitaine Gaillard, sur la « dent de serpent » (*Enq.*, II, 249).

1. *J. O. C.*, 15, 16, 17, 18, 20 mai.
2. *Enq.*, II, 86.
3. L'armée comptait d'abord 22.000 hommes seulement.
4. Thiers, *Enq.*, II, 14.
5. Thiers, *Enq.*, II, 14 sqq.

coucher parmi eux les officiers surexcités par les journaux versaillais et le monde où ils vivaient, pour leur donner l'éducation morale voulue. Cet instrument, amoureusement poli par Thiers, solide, passif, on le mit aux mains de généraux, Mac-Mahon, Cissey, Ladmirault, Vinoy, Douay, Clinchant, Ducrot, qui, comme vaincus, acceptaient de prouver leur valeur même dans la guerre civile, comme bonapartistes, haïssaient la capitale républicaine, comme militaires, détestaient une population pleine de mépris pour leur incapacité et désireuse de remplacer les armées permanentes par des milices nationales [1]. De là, l'exécution immédiate des premiers prisonniers faits, de là celle de Duval, le meurtre de Flourens. Le décret communaliste sur les otages eut pour effet paradoxal d'arrêter les massacres. Mais ils devaient reprendre aussitôt après l'entrée des troupes à Paris, et non comme l'expression spontanée de la colère de soldats combattants, — la « guerre des rues » dura 8 jours —, mais comme l'application de l'ordre donné de fusiller les insurgés pris les armes à la main [2]. Ils furent certainement voulus

1. Sur l'armée « froissée » et jalouse de la marine, cf. la déposition du colonel Lambert, *Enq.*, II, 244. On trouvera des éléments pour se représenter l'état d'esprit des officiers dans *Guerre des Communeux de Paris*, par un officier supérieur (Paris, 1871, in-18).

2. C. Pelletan, *La Semaine de mai*, 16-17 ; abbé Vidieu, *Hist. de la Commune*, 462.

par les généraux bonapartistes et par Thiers, partisan de l'ordre à tout prix dans la nation passive ; on les continua délibérément. En effet, Paris aurait pu être pris en 24 heures, l'armée suivant les quais de la rive gauche ; il n'y aurait eu des engagements que du côté du ministère de la Marine, à Montmartre, à Ménilmontant[1]. Dans ce lent envahissement de Paris qui permit à la résistance de s'organiser, on fit huit ou dix fois plus de prisonniers qu'il n'y avait de combattants, on fusilla plus d'hommes qu'il n'y en avait derrière les barricades, tandis que l'armée perdait seulement 600 tués et 7.000 blessés[2]. Opposer cette froideur haineuse des troupes versaillaises aux sursauts de colère des bataillons fédérés, n'est-ce pas déterminer de quel côté exista la préméditation[3]?

*
* *

L'entrée des Versaillais[4] surprit Dom-

1. Corbon, *Enq.*, II, 621. Cf. dans ce sens l'avis d'historiens adverses : Lissagaray, M. Ducamp, Fiaux, A. Arnould. — De tous les généraux, Clinchant fut seul à conseiller cette tactique (Da Costa, *o. c.*, III, 82).

2. Mac-Mahon, *Enq.*, II, 25.

3. Cf. *La Vérité*, 20 mai. Noter qu'il n'y a pas eu, du côté de la Commune, d'assassinat isolé. Dans l'exécution des otages, on verra également l'accès de colère d'un certain nombre de partisans de la Commune, traversé par la pitié de certains autres.

4. Voici la composition de l'armée de Versailles :

1er corps, Ladmirault : divisions Grenier, Laveaucoupet,

browski, absent de son quartier général de la Muette, le Comité de salut public, la Commune, prévenue à plus de 7 heures du soir par Billioray[1]. La Commune, d'ailleurs, en train de juger Cluseret[2], ne décide rien, confiante en ses troupes ; la délégation de la guerre non plus, incertaine de l'entrée des Versaillais[3] ; le Comité de salut public, d'où Billioray s'est enfui[4], discute sans informer les bataillons fédérés qui seront partout surpris. Cette nuit-là cependant, les xve et xvie arrondissements presque tout entiers furent occupés. Le lendemain, la décomposition du gouvernement communal s'achevait : la pro-

Montaudon ; — 2e corps, Cissey : divisions Levassor, Susbielle, Lacretelle ; — 3e corps, du Barail (cavalerie) ; — 4e corps, Douay : divisions Berthault, Lhérittier, Vergé ; — 5e corps, Clinchant ; Réserve, Vinoy : divisions Faron, Bruat ; Garde républicaine, gendarmerie. — Sur les transformations de l'armée de Versailles et son, armement, cf. *Guerre des Communeux*, *passim*. Thiers entre à Paris le 22 au matin et s'installe au ministère des affaires étrangères, d'où les ordres partiront désormais.

1. Cf. dépêche de Delescluze, dans le *Cri du Peuple* 22 mai. Voy. Lissagaray, *o. c.*, 316.

2. Cluseret mis en liberté se mit à la disposition de la Commune, mais ne servit à rien.

3. C'est ainsi qu'Assi, allant dans la nuit en reconnaissance à Auteuil, fut pris dans la rue Beethoven par les Versaillais.

4. De défection proprement dite, je n'en connais pas. A signaler pourtant, dans la nuit du 19 au 20 mai, la fuite de Rochefort, prétendant ne plus pouvoir publier *Le Mot d'ordre*, à cause des procédés de la Commune. On sait qu'il fut arrêté à Versailles, où il eut une entrée ignominieuse, et fut condamné comme ceux qu'il avait entraînés dans l'insurrection.

clamation de Delescluze, rédigée dans la nuit, l'avouait, en criant [1] :

« Assez de militarisme, plus d'états-majors galonnés et dorés sur toutes les coutures ! Place au peuple, aux combattants aux bras nus ! »

C'était la fin de toute discipline, de toute méthode dans l'organisation de la défense; c'était aussi, il est vrai, l'espoir dans les dévouements autonomes et dans les héroïsmes spontanés. Il y en eut, comme celui de Brunel, mis en liberté de la veille, et qui organise des batteries et des barricades autour des Tuileries ; de La Cecilia, qui essaie de mettre en état les lamentables batteries de Montmartre ; de Sicard, qui soulève le VIIe arrondissement ; de Malon et de Jaclard, qui se défendent aux Batignolles. Vingt membres de la Commune, réunis à l'Hôtel-de-Ville, où tous les services militaires sont concentrés, le ministère de la Guerre ayant été abandonné, écoutent un dernier discours de F. Pyat, prêt à aller se cacher; le Comité de salut public lance des proclamations au « peuple de 89 et de 93 [2] » ; le Comité central déclame contre la Commune, incapable lui-même d'avoir un plan. Sans direction, sans pensée d'ensemble, ignorant la tactique des mouvements tournants, les fédérés construisent des barricades qui les protègent à peine debout, dominées

1. *J. O. C.*, 22 mai.
2. *Enq.*, III, 205 (Lanjalley et Corriez, *o. c.*, 524).

par le drapeau rouge, au nombre de 164 au moins[1], square Saint-Jacques, rues Auber, de Châteaudun. des Martyrs, grands boulevards, au Panthéon, aux Gobelins, aux carrefours du faubourg Montmartre, de Notre-Dame-de Lorette, de la Trinité ; la nuit est remplie d'une activité surhumaine. Le 23, la division Montaudon entre par la porte Saint-Ouen, coopère à la prise des Batignolles ; Montmartre, sans canonniers, défendue par 200 fédérés, peut être désormais enlevé sans difficulté. Mais Mac-Mahon se défie, et c'est en trois heures de temps que ses troupes occupent la butte et tout le XVIII[e]. Les souvenirs du 18 mars incitent alors les chefs versaillais à réaliser leur plan de massacre ; ceux-ci, inaugurés en petit la veille et l'avant-veille à Passy et à la caserne de Babylone, ensanglantent la rue des Rosiers, le versant qui regarde la route de Saint-Denis, le parc Monceau[2]. La défense est meilleure sur la rive gauche, avec Varlin au carrefour de la Croix-Rouge ; la barricade de la rue Vavin protège le Luxembourg, où la poudrière va sauter le lendemain. Wroblewski, une fois pris Montrouge et le cimetière Montparnasse, s'établit à la Butte-aux-Cailles ; on s'organise également au XIX[e] et au XX[e], on établit des canons au Père-Lachaise. Le Comité de salut public semble retrouver quelque énergie ;

1. *Guerre des Communeux*, 324 sq.
2. Détails rétrospectifs dans *Le Bien public*, 23 juin 1871.

il réquisitionne 500.000 francs à la Banque, autorise les chefs de barricade à requérir vivres et outils, condamne à l'incendie les maisons d'où l'on tirera, fait un appel, en même temps que le Comité central, aux « prolétaires » des troupes versaillaises [1], repousse une dernière tentative conciliatrice de la Ligue des droits de Paris [2] et des délégués de l'impuissant congrès de Lyon. Mais les soldats du gouvernement ont fait partout des progrès décisifs, aidés par les partisans de l'ordre, qui les font « cheminer » sans danger par les maisons complices. Brunel, qui a tenu héroïquement, malgré le feu convergent des batteries versaillaises, reçoit le soir l'ordre d'évacuer sa position. La nuit s'éclaire bientôt de formidables incendies allumés par les obus des Versaillais [3] ou par la main des Communards [4]; ainsi brûlent [5] les Tuileries, la Légion d'honneur, le Con-

1. Lanjalley et Corriez, *o. c.*, 527-528, 532-533.

2. Cf. Rapport de la Ligue sur les événements de Paris, 26 mai (pub. par Moriac, *Paris sous la Commune*, n. R., 428-430). La Ligue condamne alors très durement « les auteurs de la ruine de Paris ».

3. Mac-Mahon tira à boulets rouges sur Belleville (C. Pelletan, *Le Comité central et la Commune*, 168). Qu'on parle ensuite des obus à pétrole (?) des Communards !

4. Ils en ont avoué : cf., entre autres aveux, l'adresse *aux Communeux*, de 1874 (App. à *la Com.*, de L. Michel).

5. Les Archives furent sauvées par Alavoine (C. Pelletan, *Le Comité central...*, 175), ou par Pindy. A noter ici le rôle du bataillon des artistes, qui coopéra au sauvetage de divers édifices (Lissagaray, *o. c.*, 506).

seil d'État, la Cour des Comptes, le ministère des Finances, la Bibliothèque du Louvre, jetant des lueurs sinistres sur l'Hôtel-de-Ville, où Delescluze signe encore des ordres, où repose le corps de Dombrowski, tué dans la journée auprès de Vermorel. Cependant le Comité central, avec Rousseau, Groslard, Grêlier, qui négocient avec la Ligue, croit à la possibilité de la paix, et il affiche ses conditions [1] : dissolution de l'Assemblée et de la Commune, gouvernement remis aux délégués des grandes villes, en attendant une Constituante, amnistie réciproque [2]. L'Alliance républicaine, de son côté, demande à la Ligue des droits de Paris de se ranger du côté de la Commune [3]. Tous ces conciliabules embarrassent l'action, mais ils empêchent de nouveaux malheurs, car ils permettent à Bonvallet de sauver le Conservatoire des Arts et Métiers, la mairie du IIIe, le Temple, Notre-Dame [4]. D'ailleurs ils s'arrêtent quand les bureaux de la Ligue,

1. Lissagaray, *o. c.*, 343 ; Lanjalley et Corriez, *o. c.*, 530.

2. *J. O. C.*, 24 mai.

3. Lanjalley et Corriez, *o. c.*, 530. Sur les démarches, le 24 mai, du Comité central auprès de la Ligue, voy. Id., *ibid.*, 536-537. Dans son rapport du 26 mai, la Ligue prétend cependant qu'elle a repoussé les conciliateurs, « ayant en exécration les forfaits dont le Comité central et la Commune s'étaient rendus coupables » (dans Moriac, *Paris sous la Commune*, 428-431), — lâcheté explicable par peur de la répression, étendue jusqu'aux radicaux.

4. Rapport de la Ligue, 26 mai, *o. c.* Cf. Lanjalley et Corriez, *o. c.*, 536.

rue Béranger, sont enveloppés par les lignes versaillaises.

Le 24, malgré une proclamation appelant « tout le monde aux barricades », Paris « ne lutte plus, il se débat [1] ». L'Hôtel-de-Ville, qu'ont décidé d'évacuer, malgré Delescluze, quinze membres de la Commune encore réunis, prend feu à 10 heures du matin, allumé par Pindy, gouverneur du monument : on évacue également l'Imprimerie nationale [2], on brûle la Préfecture de police, le Palais de Justice [3]. La défense est dès lors coupée en deux. Delescluze s'établit à la mairie du XIe avec ce qui reste de ses services ; l'inhumation de Dombrowski au Père-Lachaise galvanise les fédérés ; les conspirateurs Vaysset et Beaufort sont exécutés. Mais le Panthéon, qui n'a pas été mis plus en état que Montmartre, reste sans défenseurs, et les Versaillais l'enlèvent presque sans lutte. La résistance sur la rive gauche presque tout entière est finie:

1. Lissagaray, *o. c.*, 345.

2. Le dernier *Officiel* de la Commune est du 24 mai.

3. Tous ces incendies soulèvent des inconnues de touespèce. C. Pelletan (*Le Comité central...*, 162-166) n'est pas loin de croire à une sorte de suggestion des insurgés par les bonapartistes, car, tandis que ces insurgés prolétaires ne font rien contre les quartiers riches, que ces insurgés anticléricaux ne touchent pas, sauf de rares exceptions, aux églises, ils détruisent les édifices qui pouvaient être les plus gênants, par les papiers qu'ils contenaient, pour l'Empire : Cour des Comptes, Conseil d'Etat, Finances. maison de P. Mérimée. On sait que l'incendie de l'Hôtel-de-Ville a récemment donné lieu à une polémique violente entre G. Da Costa et Pindy.

il n'y a plus que des tueries par groupe, ou isolées, comme celle de R. Rigault, exécuté rue Gay-Lussac.

Au XIe, pourtant, Delescluze essaie un dernier effort. Le vieux quartier révolutionnaire Saint-Antoine prépare la défense, organise des barricades à la Bastille, au boulevard Voltaire, au faubourg du Temple ; Brunel, Varlin, Frankel collaborent à ces préparatifs, tandis que Ranvier met des canons sur les Buttes-Chaumont, que Wroblewski repousse quatre fois les Versaillais de la Butte-aux-Cailles. Aux massacres des Versaillais, Ferré, qui représente la Sûreté générale, veut répondre par un grand coup. Déjà la veille, R. Rigault, voulant venger son ami Sapia, mort à ses côtés dans la fusillade du 22 janvier ordonnée par Chaudey [1], avait fait exécuter celui-ci, avec des gendarmes pris le 18 mars, à Sainte-Pélagie. Genton, vieux blanquiste ardent, propose d'exécuter 6 otages pris parmi les détenus transférés de Mazas à la Roquette : il désigne l'archevêque Darboy, que Thiers avait refusé d'échanger avec Blanqui [2], le président Bonjean, les jésuites Allard, Clerc, Ducoudray, le financier Jecker, remplacé au dernier moment par

1 Da Costa, *o. c.*, II, 91-120.

2. Il est hors de doute que Thiers a refusé l'échange, sachant tout ce que son refus comportait de dangers pour Darboy. Il a agi avec un machiavélisme extraordinaire à l'égard de l'abbé Lagarde, le pusillanime envoyé de Darboy. Voy. entre autres, Lissagaray, *o. c.*, 234-236.

Deguerry, curé de la Madeleine[1]; un peloton de volontaires se forme, commandé par Sicard, et couche les six otages. « Quelle guerre, quelle guerre ! » s'écria Delescluze en apprenant, le soir, cette nouvelle[2].

Le 25, tout l'effort des Versaillais porta sur la Butte-aux-Cailles, couverte d'obus par les batteries du Panthéon, du Trocadéro, de Montmartre, des forts d'Issy et de Montrouge évacués par les fédérés. Le XIIIe se remplit de troupes; les fédérés donnent aux détenus de la prison de l'avenue d'Italie l'ordre de filer, en se vengeant de leur défaite sur les Gobelins, qu'ils incendient, sur les Dominicains d'Arcueil, ramenés par la garnison de Bicêtre, et dont cinq, plus deux employés, tombent sous leurs balles. Wroblewski abandonne sa position, au moment d'être cerné.

On désespéra ; les 22 membres du Comité central et de la Commune assemblés à la mairie du XIe, acceptèrent la prétendue proposition du ministre des États-Unis, Washburne, offrant la médiation de la Prusse[3] ; mais les fédérés refusèrent le passage à Vermorel, Vaillant et Delescluze, chargés d'ac-

1. Jecker fut cependant exécuté le 26, sur l'ordre de Genton, d'après M. Ducamp, sur l'ordre d'un jeune blanquiste, d'après Da Costa (*o. c.*, III, 152).

2. Sur l'exécution des otages, cf. toute la 4e partie de Da Costa, *o. c.*, I, 387 sq.

3. On peut constater beaucoup d'obscurités dans toute cette prétendue négociation. Washburne était l'ami de Darboy, et la Prusse collabora à la répression.

compagner à Vincennes le secrétaire américain. Vermorel et Delescluze décidèrent alors de mourir[1]. Il n'y avait plus de chefs, presque plus de soldats ; Wroblewski prenait le chassepot de fédéré. Ce qui resta lutta surtout derrière la barricade du Château d'Eau, avec Vermorel, Theisz, Jaclard, Lisbonne, Johannard, tous socialistes et blanquistes dissidents ; c'est là que Vermorel tomba, grièvement blessé ; c'est là que Delescluze vint chercher stoïquement la mort[2]. On dut abandonner la position dans la nuit pour se réfugier à Belleville. Mais on recule tout le 26, non sans lutter jusqu'à la fin ; les morts obscures sous la pluie, dans la boue, ne sont pas moins héroïques que les morts illustres, comme celle de Millière, exécuté sur les ordres du capitaine Garcin, sur les marches du Panthéon[3]. La Bastille occupée, c'est le xxe qui sert d'asile aux derniers fédérés, ralliés par Ranvier[4] et Passedouet, et protégés par l'incendie des docks de la Villette, qui a suivi celui du Grenier d'abondance ; la rage de ces presque vaincus, de ces prochains condamnés à mort explique l'exécution, cité Vincennes, dans la rue Haxo, de 50 détenus

1. Voy. la lettre stoïque de Delescluze à sa sœur, publiée par Lissagaray, *o. c.*, 362.
2. Lissagaray, *o. c.*, 365 (témoin oculaire).
3. *Enq.* II, 239. Il était toujours député, n'ayant pas démissionné (Pelletan, *La Semaine de mai*, 136).
4. Cf. sa proclamation du 26 mai aux citoyens du xxe (Lissagaray, *o. c.*, 374).

amenés de la Roquette par le blanquiste Gois, 34 gendarmes, 10 prêtres ou religieux, 4 mouchards, que Varlin et Serrailler essayèrent en vain de sauver de la colère des fédérés[1]. Le samedi matin, les troupes de Versailles, dont l'action, en vertu d'une convention avec le prince de Saxe, a été protégée par les troupes allemandes, sous les armes depuis le 25[2], sont maîtresses de la place du Trône ; des fuyards gagnent la porte de Romainville, et se heurtent au cordon prussien[3] ; les Buttes-Chaumont, leurs munitions brûlées, sont occupées par les Versaillais ; le Père-Lachaise pris, après une lutte atroce. Charonne, Belleville et la Villette sont ensanglantés par des massacres qui tournent à l'extermination[4].

Les deux morceaux de Paris qui restaient aux fédérés des XIe et XIIe furent enlevés le 21. Varlin, Ferré, Gambon vinrent défendre la barricade de la rue du faubourg du Temple[5], tandis que les Versaillais tuaient froidement à Mazas et à la Roquette. La barricade

1. Da Costa, *o. c.*, II, 1-89, 144 sqq.

2. Lissagaray, *o. c.*, 372-373. Est-il possible de dire après cela que la Commune a été fomentée par la Prusse ?

3. Le prévôt Ossude regretta plus tard qu'on n'ait pas établi un barrage à Saint-Denis pour saisir les fuyards (*Enq.*, II, 471).

4. Pelletan, *La Semaine de mai*, 320 sqq.

5. Varlin, dénoncé par un prêtre, fut exécuté, avec des raffinements odieux, dans la soirée. Le 30 novembre 1872, il fut condamné à mort par contumace.

de la rue Ramponneau tint jusqu'à midi.

A cette heure-là, la Commune de Paris avait achevé son agonie [1]. L'Assemblée en corps et Thiers avaient remercié Dieu. désigné par l'évêque de Versailles comme l'auteur de la victoire, dans une messe solennelle d'actions de grâces célébrée à l'église Saint-Louis [2]. Mac-Mahon proclamait dans la soirée : « L'ordre, le travail et la sécurité vont renaître [3]. » En fait, la répression continua.

*
* *

A l'Assemblée, Thiers avait dit, le 22 mai : « L'expiation sera complète ; elle aura lieu au nom des lois, par les lois, avec les lois [4]. » Ce furent des lois d'exception : Paris fut remis sous le régime de l'état de siège [5]. L'ar-

1. Le fort de Vincennes toutefois resta occupé par les fédérés. Il fut rendu le 29 ; malgré une convention signée par un colonel versaillais, 9 officiers de la garnison furent passés par les armes.

2. Hanotaux, *o. c.*, I, 210.

3. Lanjalley et Corriez, *o. c.*, 541.

4. *Annales*, III, 110.

5. Voici, d'après *la Guerre des Communeux*, 299 sqq., la liste des mesures d'exception et d'arbitraire prises par les officiers de Versailles : 30 mai, division de Paris en 4 grands commandements militaires, avis de Ladmirault au sujet de l'exécution des maisons d'où partent des coups de feu, arrêtés de Mac-Mahon ordonnant la fermeture de tous les établissements publics à 11 heures du soir, et l'autorisation des théâtres, avec visa des affiches par l'état-major ; 31 mai, arrêtés pour défendre de crier les journaux, et pour exiger l'autori-

mée qui avait, selon l'Assemblée, « bien mérité de la patrie[1] », organisa le massacre des vaincus[2] : tantôt les chefs, surtout les jeunes, spontanément, stupidement, ordonnèrent les exécutions, comme celles du docteur Faneau, qui soignait des blessés au séminaire Saint-Sulpice, d'E. André, du musicien Salvador, de Varlin, de Millière ; tantôt les cours prévôtales, instituées à la fin du second siège[3], fonctionnant au Châtelet, avec Fabre, au Luxembourg, avec Garcin, au Collège de France, à l'École polytechnique, dans les gares, les mairies, les casernes[4], donnèrent un semblant de légalité aux condamnations, immédiatement suivies d'effet à la caserne Lobau, au Jardin des Plantes, à la caserne du prince Eugène, au Parc Monceau, à l'École militaire, etc.[5] ;

sation préalable ; 2 juin, arrêtés de Mac-Mahon pour interdire les stationnements et étalages sur la voie publique, pour défendre le commerce du pétrole. Cf. Mac-Mahon, *Enq.*, II, 27, sur les femmes inscrites d'office comme femmes publiques.

1. *Annales*, III, 110-111. Dans ce sens, cf. *le Figaro*, *les Débats* ; sur l'état d'esprit des soldats, cf. la complainte des Priards (Finistérois), dans Maillard, *Public. de la rue*, n° 320, 133.

2. Voy. C. Pelletan. *La Semaine de mai*, réunion d'articles écrits dans *la Justice*, après enquêtes et interviews nombreux et précis.

3. U. Parent, dans *le Rappel*, 19 mars 1877.

4. Sur la « procédure », voy. Macé, commissaire de police de la prévôté, *Enq.*, II, 222.

5. Ainsi fut exécuté l'humanitaire docteur Toiny-Moilin (Garcin, *Enq.*, II, 239-240), condamné Cernuschi qui avait donné 200.000 fr au comité antiplébiscitaire, etc

tantôt les soldats, excités par le vin et les basses congratulations des réactionnaires revenus[1], tuèrent sur place ceux que leur fantaisie, les dénonciations politiques ou privées leur désignaient[2]; des similitudes de nom, des ressemblances physiques causèrent la mort de faux Billioray, Brunel, Vallès, Lefrançais, Vaillant, Longuet, Cluseret, Dereure, Gambon, Courbet, Amouroux[3], enregistrées dans des publications qui causaient d'autres erreurs[4]; des gestes innocents celle de prétendues pétroleuses, dont la légende atroce naissait[5], en même temps que le conte

1. Les chefs de la réaction se sont d'ailleurs plaints qu'ils ne soient pas revenus assez nombreux et qu'ils n'aient pas manifesté leurs sentiments avec assez d'ardeur. Comme type de publication réactionnaire, voy. le placard où est imprimée la loi du 21 avril 1871, et où il est dit que le décret de la Commune du 29 mars sur les loyers est sans force : « Ce décret n'ayant jamais eu force de loi, ceux qui en ont profité peuvent être poursuivis par les propriétaires et condamnés conformément aux dispositions de la loi votée à Versailles » (Maillard, *o. c.*, n° 248, 97).

2. Ainsi fut tué le docteur Napias-Piquet.

3. C. Pelletan, *o. c.*, 43 sqq.

4. Cf. Maillard, *o. c.*, n° 224, 83-84.

5. Voy. dans *Paris-Journal*, 28 mai, un article sur l'art de reconnaître les pétroleuses. On publia sur elles d'atroces complaintes (Maillard, *o. c.*, n° 303, 120-121; cf. n° 43, 15 :

Cell's qu'on a pu découvrir
N'ont eu qu'à se repentir
De leurs cruell's incartades.
Les lignards ont bien pris soin
D'les fusiller dans les coins.

Cf. n° 203, 76)

stupide des pompiers incendiaires [1] et des empoisonneuses ; le port d'un pantalon de garde national, des godillots, des mains noires ou des épaules meurtries, celle de nombreux non-combattants ou d'amis de l'ordre. Tandis qu'on enterrait en grande pompe gouvernementale Darboy et les otages [2], des charniers étaient creusés au square Saint-Jacques, au parc Monceau ; on ne put enterrer dans Paris tous les cadavres, qu'on couvrit de chlore ou qu'on jeta dans les lacs des Buttes-Chaumont ; il fallut, dans des voitures de toute espèce, les emporter dans les fosses immenses du Père-Lachaise, de Montmartre, de Montparnasse, dans les tranchées de Bercy, Bicêtre, Charonne ; on essaya de brûler leurs restes dans les casemates des fortifications [3]. Les morts se vengèrent par leur nombre même [4]. Le chef de la justice militaire, le g[l] Appert, avoua 17.000 cadavres [5] ; le Conseil municipal paya l'inhumation de ces 17.000 cadavres, auxquels il faut

1. On exécuta ainsi un certain nombre de pompiers venus de province pour éteindre les incendies de Paris.

2. La proposition fut déposée le 3 juin par J. Simon, rapportée le 6 juin, acceptée à l'unanimité de 547 voix. La cérémonie eut lieu le 7 juin (*J. O. V.*, 8 juin).

3. *Le Temps*, 6 et 7 juin.

4. Le 23 mai, Thiers avoua que le nombre des morts était « considérable » (*J. O. V.*, 24 mai).

5. *Contra*, Mac-Mahon, *Enq.*, II, 27.

joindre ceux des victimes tuées et incinérées en dehors de Paris, — en tout au moins 20.000[1].

*
* *

Ces 20.000 morts ne suffirent pas; on fit 38.568 arrestations, dont 1.058 femmes et 651 enfants [2]. Ces chiffres énormes s'expliquent par l'état de l'opinion publique, à la fois formée et exprimée par les journaux de la bourgeoisie, *l'Indépendance française*, qui réclame « la mort pour ces infâmes », *le Figaro*, « un coup de main pour en finir avec la vermine démocratique et internationale », *le Moniteur universel*, « l'échafaud, afin ne pas même leur faire l'honneur de les fusiller » ; les feuilles boulevardières, avec H. Pessard, Th. Gautier, A. Dumas fils, sont cyniquement cruelles ; le critique F. Sarcey s'écrie :

« Des aliénés de cette espèce, et en si grand nombre, et s'entendant tous ensemble, constituent pour la société à laquelle ils appartiennent un si épouvantable danger, qu'il n'y a plus d'autre pénalité possible qu'une suppression radicale [3]. »

Les brochures monarchistes et cléricales, pleines des inventions les plus stupides,

1. D'après Pelletan, on peut compter au moins 30.000 morts. Avec *les Débats*, il pense que près de 90.000 électeurs sont morts, prisonniers ou en fuite en juillet 1871.

2. Gaillard, *Enq.*, II, 249, donne 31 ou 32.000, aussitôt après les événements.

3. *Le Gaulois*, 31 mai.

souvent renouvelées de 48 ou de 51, les journaux illustrés donnent les mêmes conseils, qui s'appliquent quand, au hasard des perquisitions et des arrestations, sont constitués les longs convois de prisonniers pour Versailles [1]. C'est qu'à Paris, on arrête non seulement les « communards », les « communeuses », mais les républicains eux-mêmes, on perquisitionne et l'on vole dans les appartements vidés [2], on fait des battues dans les catacombes, on occupe les gares pour empêcher les départs, et J. Favre fait demander aux gouvernements étrangers l'arrestation de ces « scélérats [3] ». Dans les quartiers, des « comités d'épuration » s'organisent, les dénonciations, encouragées par *le Figaro*, s'accumulent au nombre 399.823, dont un vingtième signées, sur les registres de la police [4]. Les troupeaux de prisonniers, ficelés les uns aux autres, harassés par le soleil de juin, décimés à la Muette par le général de Gallifet, accueillis à Versailles par les cris et les coups des foules mondaines, décrits par les stylistes élégants [5], sont parqués à l'Oran-

1. Il faudrait là-dessus dépouiller les journaux étrangers qui sont naturellement les plus dignes de foi. Cf. *Daily News*, 8 juin ; *Times*, 29, 31 mai, etc.

2. Cf. des jugements de décembre 1872 et d'avril 1873 contre des officiers pillards.

3. Circulaire du 26 mai aux agents de la France à l'étranger.

4. C. Pelletan, *o. c.*, 361.

5. Th. Gautier, cité par Hanotaux, *o. c.*, I, 211-212 L. Dupont, *o. c.*, 91-96.

gerie, dans les caves des Grandes-Ecuries, dans la Fosse-aux-Lions, sous la Terrasse, dans les docks de Satory, dans les manèges de l'École Saint-Cyr. Sans paille, sans médecins, sans nourriture presque, confondus dans d'innommables promiscuités, gardés par des gendarmes brutaux et des mitrailleuses chargées, les prisonniers sont, autant que les morts de Paris, un péril pour l'hygiène publique. On en évacue alors, de juin à septembre, 20.000 sur 25 pontons, 7.837 dans les forts et les îles de l'Océan, traités pendant le voyage, puis dans les lieux de détention, avec une cruauté presque générale, particulièrement sur le *Bayard*, à Quiberon, à Saint-Marcouf. Les mauvais traitements tuèrent 1.179 prisonniers. En défalquant ces morts et les 1.090 réclamés par les réactionnaires, restaient 36.300 détenus à juger[1].

C'était l'autorité militaire qui devait les juger, les départements de la Seine et de Seine-et-Oise étant en état de siège, d'après la loi du 9 août 1849 et le Code de justice militaire. Douze magistrats instructeurs préparèrent la besogne des conseils de guerre[2]. Au troisième, présidé par le colonel Merlin, officier de Bazaine, avec le commandant Gaveau comme commissaire[3], les débats commencèrent le 7 août, avec la comparution de

1. Lissagaray, *o. c.*, 410-413.
2. Général Appert, *Enq.*, II, 254.
3. Gaveau était récemment sorti d'un asile d'aliénés.

Ferré, Assi, Jourde, P. Grousset, Régère, Billioray, Courbet, Urbain, V. Clément, Trinquet, Champy, Rastoul, Verdure, Decamps, U. Parent, membres de la Commune, Ferrat, Lullier, du Comité central. Aux absurdités de l'acte d'accusation composé par Gaveau, les prévenus, pendant dix-sept audiences, n'opposèrent pour la plupart que des arguments de défense personnelle, et même consentirent à des reniements lamentables ; Trinquet, Jourde, Ferré, seuls, essayèrent de donner au procès le caractère politique que les juges, les journaux, le public lui refusaient ; les avocats d'office firent de leur mieux pour rabaisser l'affaire. Le 2 septembre, Ferré était condamné à mort, Lullier de même, mais pour la forme, car il avait été un des agents, d'ailleurs peu sûr, de Versailles, Trinquet et Urbain, aux travaux forcés à perpétuité, Assi, Champy, Billioray, Grousset, Régère, Verdure, Ferrat à la déportation dans une enceinte fortifiée, Rastoul et Jourde à la déportation simple, V. Clément à trois mois de prison, Courbet à six mois et aux frais de reconstruction de la colonne Vendôme. Le 16 août, le quatrième conseil de guerre, présidé par le colonel Boisdenemetz, avait commencé à sévir, expédiant les « pétroleuses » et les enfants[1]. Mais ces deux

1. Pour tous ces procès, il faut se reporter aux comptes-rendus de tous les journaux, et particulièrement de la *Gazette des Tribunaux*.

conseils ne pouvaient suffire à toute la besogne judiciaire ; sur la proposition de Bérenger, le futur sénateur[1], 15 conseils de guerre supplémentaires furent institués à Paris, Vincennes, au Mont-Valérien, à Saint-Cloud, Sèvres, Saint-Germain, Rambouillet, Chartres. Des pontons et des casemates, les détenus durent revenir, promenés de prison en prison, comme Élisée Reclus qui en connut quatorze. Devant cette justice d'exception, formée de 1.500 militaires, encore chauds de la lutte et ardents de haine sociale, ils comparurent, ces prolétaires propres à l'action et non aux discours, desservis trop souvent par leurs avocats méprisants, incapables de démolir des réquisitoires faits de faux témoignages et de pièces falsifiées. Dans les condamnations de ces comparses obscurs, il y a autant de tragique que dans celle des personnages marquants du Paris communaliste : Rossel, condamné à mort le 8 septembre ; les journalistes Rochefort, A. Humbert, du *Père Duchêne*, au bagne ; Maroteau, pour un article de *la Montagne*, à mort, H. Brissac, secrétaire du Comité de salut public, au bagne, d'autres journalistes arrêtés plus tard, H. Maret, Peyrouton, Lepelletier, à la prison, Fontaine, directeur des domaines, au bagne, le commandant Lisbonne à mort, Louise Michel à la déportation. Il y eut même

1. Loi du 7 août 1871 (*Bull. des Lois*, n° 59, 57).

un procès contre Blanqui, qui, prisonnier du gouvernement avant le 18 mars, n'avait rien su de la Commune ; il fut condamné à cause de son rôle au 31 octobre. Mais le tribunal de Genève refusa de rendre Frankel, condamné à mort pour assassinat et incendie, celui de Pest de rendre Razoua, gouverneur de l'École militaire, condamné de même, tant les pièces annexes à la demande d'extradition parurent vides aux gouvernements prêts cependant à servir la cause de l'ordre; ainsi la démarche de J. Favre auprès des gouvernements étrangers resta sans effet. Le procès contre les assassins des généraux Thomas et Lecomte se termina par l'inique condamnation de Simon-Mayer, Herpin-Lacroix, Lagrange, d'autres encore, qui avaient fait tous leurs efforts pour empêcher le meurtre. En 1872, on jugea l'affaire des otages de la Roquette, celle des Dominicains d'Arcueil, celle des otages de la rue Haxo, celle du capitaine fédéré de Beaufort, exécuté comme agent de Versailles, toutes soldées par des condamnations à mort.

A la suite de la loi de circonstance du 17 juin [1], une commission des grâces de 15 membres avait été nommée par l'Assemblée [2], à laquelle Thiers voulait sans doute

1. *Bull. des Lois*, n° 53, 166.

2. Tous étaient des réacteurs : Martel, Piou, comte O. de Bastard, G. Voisin, Batbie, comte de Maillé, comte Duchatel, Peltereau-Villeneuve, F. Lacaze, Tail-

laisser la responsabilité du dernier sang versé. En fonction depuis le 30 juin, elle fit exécuter Rossel, malgré les sympathies que son attitude avait fait naître dans le monde libéral[1], et Ferré, en même temps qu'un sergent lignard, Bourgeois (28 novembre), puis trois des prétendus meurtriers de Clément Thomas et Lecomte (22 février 1872), Préau de Vedel, témoin de l'exécution de Chaudey (19 mars), Genton, auteur responsable de l'exécution des otages (30 avril), Serizier, Bouin, Boudin, qui avaient exécuté un Versaillais (25 mai), Baudouin, accusé de l'incendie de l'église Saint-Éloi, et Rouilhac, condamné pour avoir tué un « brassardier » (6 juillet), Lolive, Denivelle, Deschamps, complices de l'exécution de Darboy (18 septembre), Philippe, membre de la Commune, défenseur de Bercy, Benot, auteur de l'incendie des Tuileries, Decamps, accusé de l'incendie de la rue de Lille (22 janvier 73)[2]. En 75, elle devait faire encore fusiller un soldat accusé de la mort d'un agent jeté dans la Seine au moment des manifestations de la place de la Bastille.

Au début de cette année-là, on crut devoir

hard, marquis de Quinsonas, Bigot, Merveilleux-Duvignau, Pâris, Corne.

1. Une protestation dans les journaux fut suivie de poursuites qui se terminèrent par un acquittement.

2. En tout 26 fusillés « légaux ».

faire paraître un état des travaux des conseils de guerre [1]. Les chiffres en sont éloquents :

Condamnations contradictoires.......	10.137
Condamnations par contumace.......	3.313
Total...........	13.450

dont 157 femmes.

Peine de mort, 270, dont 8 femmes.

Travaux forcés à temps et à vie, 410, dont 29 femmes.

Déportation dans une enceinte, 3.989, dont 20 femmes.

Déportation simple, 3.507, dont 16 femmes et 1 enfant.

Détention, 1.269, dont 8 femmes.

Réclusion, 64, dont 10 femmes.

Travaux publics, 29.

Emprisonnement jusqu'à trois mois, 432.

Emprisonnement de trois mois à un an, 1.622, dont 50 femmes et un enfant.

Emprisonnement de plus d'un an, 1.344, dont 15 femmes et 4 enfants.

Bannissement, 322.

Surveillance de haute police, 117, dont une femme.

Amende, 9.

Maison de correction pour enfants, 56.

Jugements cassés, 5 [2].

9.285 détenus n'avaient pu être condamnés que pour port d'armes et exercice de fonctions

1. Paris, 1875, in-4°. — Voy. dans Da Costa, *o. c.*, III, 379-424, les listes des condamnés rangés par ordre alphabétique.

2. Dans ces chiffres ne sont pas comprises les condamnations consécutives aux événements de province.

publiques ; 766 condamnés dits de droit commun l'étaient, 276 pour des arrestations, 171 pour la bataille des rues, 132 pour saisies et perquisitions qualifiées vols et pillage. La révolution « cosmopolite » laissait aux mains des chefs militaires 396 étrangers seulement, la révolution des « repris de justice », 7.119 condamnés sans antécédents judiciaires, contre 524 qui avaient encouru des condamnations pour délits politiques ou de simple police, et 2.381 convaincus de crimes ou délits non spécifiés. Sur les 10.137 condamnés, 29 étaient membres de la Commune, 49 membres du Comité central, 225 officiers supérieurs, 1.942 officiers subalternes, 7.418 étaient des gardes ou des sous-officiers.

La répression était donc bien la « troisième défaite du prolétariat français [1] ».

Thiers pouvait triompher : l'ordre bourgeois régnait à Paris et dans la France.

1. C'est ainsi que les industries parisiennes, l'ameublement et la cordonnerie surtout, vidées de leurs meilleurs ouvriers, demeurèrent longtemps après stagnantes ; la misère plana. Voici, d'après la statistique, fort approximative, du général Appert, les contingents de condamnés par profession : 528 bijoutiers, 124 cartonniers, 210 chapeliers, 382 charpentiers, 1.065 commis, 1.491 cordonniers, 206 couturières, 172 doreurs, 636 ébénistes, 1.598 employés de commerce, 98 facteurs d'instruments, 227 ferblantiers, 224 fondeurs, 182 graveurs, 179 horlogers, 819 typographes, 159 imprimeurs en papier peint, 106 instituteurs, 2.901 journaliers, 2.293 maçons, 1.659 menuisiers, 193 passementiers, 863 peintres en bâtiments, 106 relieurs, 283 sculpteurs, 2.664 serruriers-mécaniciens, 681 tailleurs, 347 tanneurs, 157 mouleurs, 766 tailleurs de pierre.

TABLE DES MATIÈRES

MAYENNE, IMPRIMERIE CHARLES COLIN

